

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/01/2011

Dossier complet le :

01/01/2011

N° d'enregistrement :

01/01/2011

1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc de la vallée carreau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay Artois Lys Romane

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud PICQUE

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 2 4 6 0 0 0 0 1 3

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	9,5 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 9,5 Ha de bois de moins de 30 ans plantés très dense (1 arbre /m²) composé de frênes, érables, aulnes, essences ornementales,... site non soumis au régime forestier.

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'acquisition de 3 terrils à l'EPF en 2012 au titre de la trame verte et bleue, il a été approuvé l'opération d'aménager et de gérer les 3 terrils en incluant les parcelles communales adjacentes, afin de constituer un ensemble cohérent de 90 hectares et d'y appliquer une gestion écologique cohérente. (avec des zones fréquentées et ouvertes au public et d'autres qui favoriseront la flore et la faune sauvage sans accès).

Il s'agit également de favoriser et de conforter les espèces présentes (reptiles par la création de corridors minéraux, de batraciens en recréant un réseau de mares, les oiseaux bocagers en recréant des zones ouvertes qui leur seront favorables, et également de créer un boisement avec un étage arbustif peu présent du essentiellement à une densité de plantation initiale trop importante n'ayant jamais eu d'intervention sylvicoles depuis, créant de fait des boisements effilés et peu stables face aux intempéries).

Il s'agit de valoriser principalement les espaces naturels ouverts de types prairies ou pelouse en régression.

Les aménagements se localisent autour de plusieurs secteurs :

- L'ancienne décharge (stabilisation des pentes).
- La base du terril T14 (stabilisation des pentes).
- Création d'un corridor ouvert entre les terrils T23 et T14.
- Création d'un corridor ouvert entre les terrils T13 et T23

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches en automne/hiver, période favorable et limitant l'impact sur la faune et la flore locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation se limite à la mise en place d'un chantier d'abattage qui profitera des infrastructures présentes (accès d'exploitation du terril N°23 qui se termine prochainement (exploitation du schistes par l'entreprise VARET)).

Les surfaces seront ensuite terrassées pour être dans un second temps ensemencées et ainsi recréer des milieux prairiaux.

Une gestion écologique du site sera mise en place par la suite: fauche tardive et éco pâturage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le régime forestier n'est pas applicable à cette zone - ONF consulté à ce propos M. Yann Delporte.

L'autorisation de défrichement n'est pas obligatoire - DDTM M. Jérôme Hochart consulté.

Permis d'aménager :

- DDTM sur les risques PPRM (consultés) pas de contre-indications M. Hennebelle Christian, M. Harle Christophe et M. Cousin Olivier.

- DREAL classement loi paysage 1930 Terril N°14 - M. LOOSVELT Stéphane consulté.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface globale d'intervention de la zone est de 90 hectares pour un massif de 32 Ha de bois. 9,5 Ha défrichés. 22,5 Ha de gestion forestière de type balivage. 4,5 Ha de plantations de boisements complémentaires.	HECTARES

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 02°48'73" Lat. 50°50'68"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

- Auchel
- Marles les Mines
- Lozinghem

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

(This area contains a faint, illegible map or diagram, likely representing the project location and components mentioned in question 4.7.2.)

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terril 14 d'Auchel (Identifiant national : 310007245) (ZNIEFF Continentale de type 1) (Identifiant régional : 00000021) Superficie (ha) : 49 Centroïde calculé : 50.5098872516198° - 2.49084368464066°
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Abords du Terril n°14 d'Auchel, bien inscrit UNESCO (15,89 ha), Bassin minier Nord-Pas de Calais inscrits sur la liste du patrimoine mondial en 2012. Le secteur de défrichement se situe dans la zone tampon (section 12) - la Compagnie des Mines de Marles (9377 ha).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décret du 28 décembre 2016: "Terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France" - historique et pittoresque. Terril n°14 d'Auchel

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement impactera nécessairement la biodiversité. Cependant, la nature du boisement actuel (densité des arbres, essences) ne permet pas le développement d'une biodiversité riche et patrimoniale. De plus la restauration des milieux ouverts et des continuités écologiques entre les terrils sera un atout pour le déplacement de la faune et de la flore atypique des ces milieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact des aménagements prévus a été réduit suite aux échanges avec l'inspecteur des sites classés de la DREAL Hauts de France et la DDTM en amont lors de l'avant projet et de la phase projet auquel ils ont été associés. Le but étant de conserver la qualité paysagère du site classé et de mettre en valeur celui-ci avec une gestion des entrées, la sélection de certains cheminements, la réglementation des accès et le fait de favoriser la biodiversité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

elle ne parait pas nécessaire, en effet les suivis scientifiques ont été réalisés par le CPIE la chaîne des terrils en amont et ont permis d'identifier les zones à préserver et celles pouvant être aménagées pour la biodiversité (corridors pierreux, milieux ouverts bocagers à recréer,...) voir annexe ci-jointe des espèces présentes sur l'ensemble de la zone. La DDTM et la DREAL ont été sollicitées dès le départ du projet (avant projet et projet), afin d'élaborer le projet en respectant les prescriptions de chacun. L'onf a été sollicité pour donner son aval sur les travaux envisagés des zones boisées. Les milieux recréés favoriseront les espèces patrimoniales présentes sur la zone, la gestion pratiquée sera écologique (éco pâturage, gestion différenciée, ...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Béthune

le, 24 OCT. 2018

Signature

*Par délégation du Président,
le Conseiller délégué*

Arnaud PICQUE



Picque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 100 Extension n Nom de la voie avenue de Londres

Code postal 6 2 4 0 0 Localité BETHUNE Pays FRANCE

Tél 321615000 Fax

Courriel contact@bethunebruay.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom PICQUE Prénom Arnaud

Qualité Conseillé Délégué en charge de de la valorisation des espaces sensibles ou naturels, de la trame verte et bleue

Tél 321615000 Fax

Courriel contact@bethunebruay.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

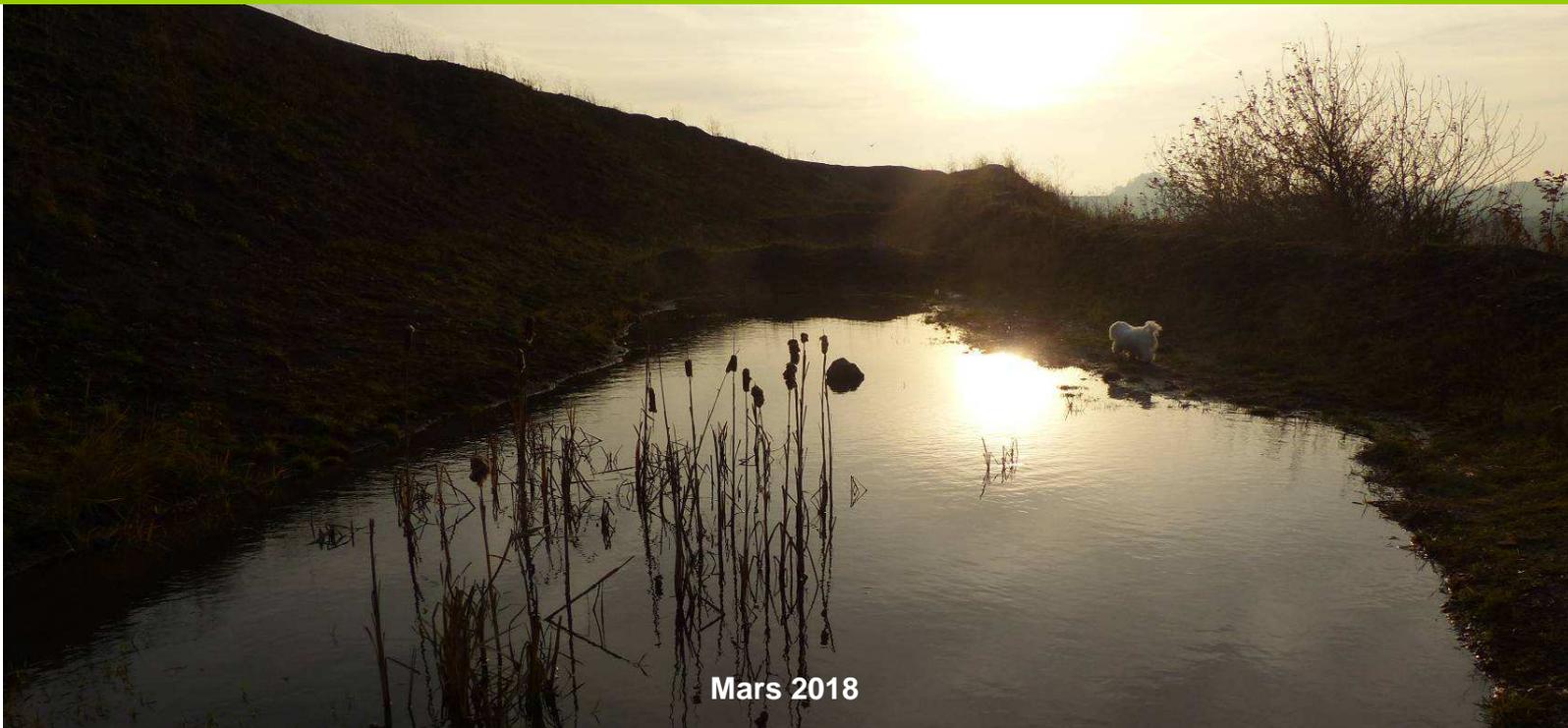
La Vallée Carreau





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

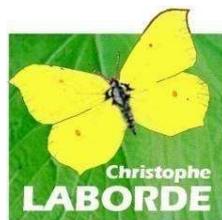
VALLEE CARREAU PROJET



Mars 2018



CHAÎNE DES TERRILS



Paysagiste DPLG



PRINCIPES

RETROUVER UNE COHERENCE

UN PAYSAGE ILLISIBLE

Le lieu est devenu illisible par la superposition d'époques très contrastées. Le paysage millénaire de vallée rurale, a fortement été effacé par l'épisode minier. Le tout s'est suivi d'une période de déclin qui amena à la disparition du complexe industriel couplé à l'arrivée d'éléments perturbateurs que constituent les décharges.

DES BOIS OPPRESSANTS

Les aménagements paysagers des années 1990 avec des chemins sans âmes et des boisements qui referment toutes les vues concourent à cette perte d'identité et l'impression générale d'espace banal et insécurisant. Le T14, s'il est visible de loin, ne l'est quasiment pas depuis l'intérieur du site.



Notre objectif est de mettre en valeur les potentialités du site. Il s'agit en premier lieu de redonner une cohérence au lieu en retrouvant une plus grande lisibilité.

APPORTER UNE VALEUR AU SITE

UN SITE CLASSE

Le classement du site et son inscription au patrimoine de l'UNESCO démontre qu'il a gardé toute sa force et tout son attrait, en particulier à travers un véritable « monument » : le terril T14.

DES AMENAGEMENTS DIGNES D'UN SITE CLASSE

Pour apporter au site une cohérence et un attrait, il est primordial d'effacer les éléments perturbateurs, en particulier la décharge d'ordure ménagère véritable « verrue » au cœur du site et révéler toutes les richesses et potentialités du lieu. En d'autres termes retrouver le paysage rural d'antan et celui de l'épisode minier qui s'est imprimé par dessus.

FAIRE RENAITRE LES PAYSAGES DE L'ARTOIS

Il faut supprimer des bois et les talus raides des décharges et retrouver un paysage rural au relief plus doux laissant filer le regard jusqu'aux lignes de crêtes. Ce paysage « recréé » servira de support, d'écrin, pour mettre en valeurs les terrils.

RETROUVER LES COTEAUX CALCAIRES

En retrouvant le paysage initial de la vallée, avec des pentes beaucoup plus douces et recouvertes de prairies bocagères. Il est facile de faire disparaître la décharge en intégrant celle-ci au relief général, similaire à celui sur le versant côté Lozinghem.

VALORISER LES BOIS

La prédominance des prairies ne doit pas induire la disparition totale des bois. Ils ponctuent le paysage et recadre les perspectives. Ils génèrent des surprises et participent à la découverte du site. Il faut mettre en place une sérieuse remise en état de ces bois qui souffrent d'une absence de gestion.



VALORISER LES PAYSAGES MINIERS

Il faut valoriser la mémoire de la mine à travers la mise en valeur des terrils et des cavaliers. Il faut également retrouver les liens entre les terrils et les fosses d'extraction.

RETROUVER LES TERRILS

Le T14 est préservé, le T13 est encore repérable à travers son assise. Mais le T23 a été très perturbé. Une des principales actions sera de retrouver le contour et l'assise de ce terril.

LIENS ENTRE FOSSES ET TERRILS

L'idée est de visualiser les connexions physiques ou visuelles entre les sites d'extractions et les sites de dépôts afin de redonner une cohérence à l'ensemble.

VALORISER LES CAVALIERS

Il suffit de quelques actions ponctuelles pour redonner la régularité aux cavaliers vers les fosses n°5 et n°3.



UN SITE ACCESSIBLE

Pour connecter le site à l'ensemble de ceux qui composent la « Chaîne des Parc », il faut une entrée significative et pratique permettant un accès direct au cœur du parc.

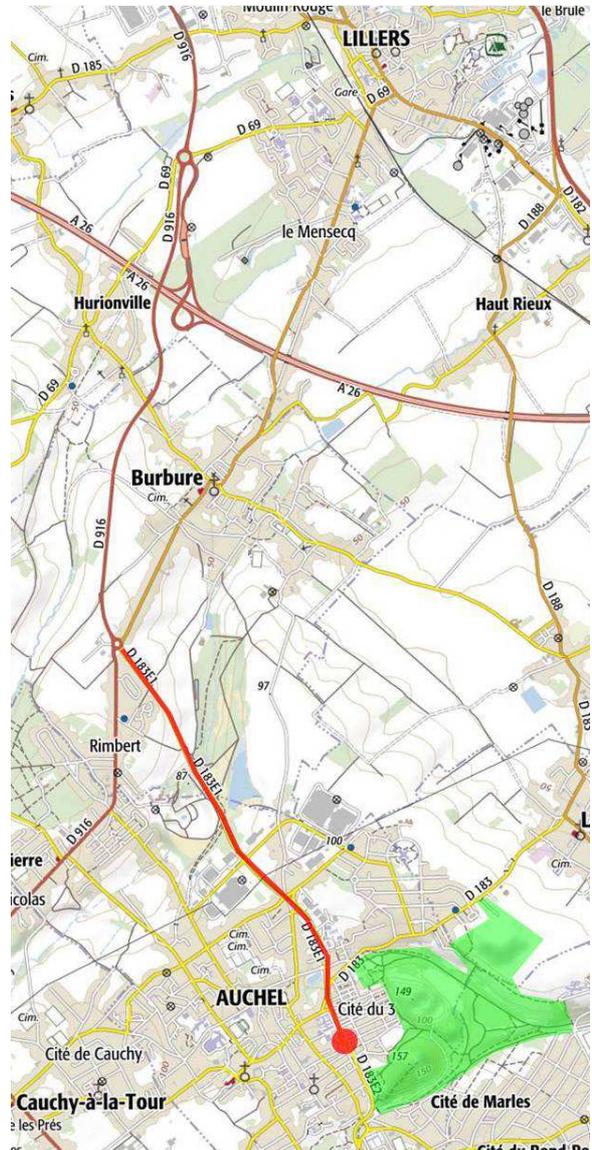
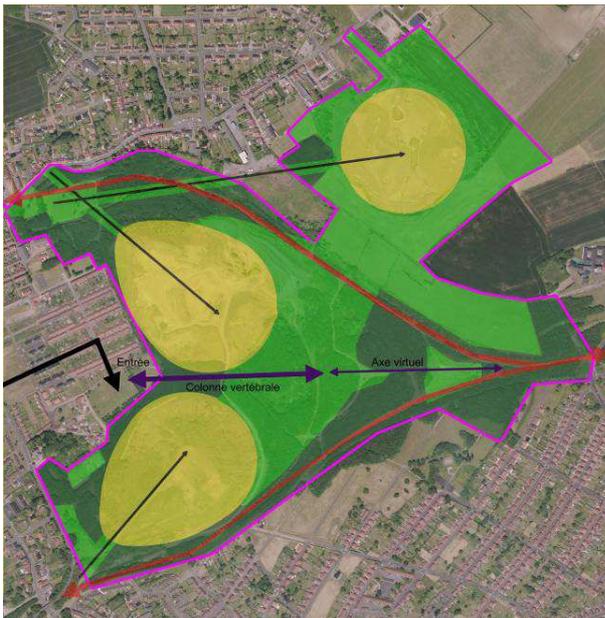
UN ACCES FACILE

L'entrée majeure du parc doit être impérativement reliée à un axe structurant à l'échelle régionale, l'autoroute A26, par la RD183E1. L'articulation vers le parc se fait au niveau d'un point stratégique, le giratoire « des mineurs » entre le Boulevard de la Paix et la rue André Malraux.

En suivant la rue de la Côte (ou celle du Milieu), puis la rue de Soisson, on arrive sur un vaste espace d'accueil.

UN AXE MAJEUR VERS LE CŒUR DU SITE

Depuis cette entrée, un axe rectiligne passant entre le T14 et le T23 permet de relier le cœur du site. Cette axe deviendra la colonne vertébrale de la composition en distribuant l'ensemble des chemins et connexions vers les diverses composantes du parc. Vers l'est, l'axe deviendra visuel jusqu'au promontoire situé dans l'axe de l'entrée côté Marles les Mines.



UN CŒUR DE SITE ATTRAYANT

Le public accédera ainsi directement au cœur du site et à ses principaux pôles attractifs.

UN SITE ATTRACTIF

Hormis le T14, le site n'offre aucun élément majeur pouvant susciter l'envie de venir le visiter. L'idée est de créer ces points d'attrait à partir des potentialités du site.

LE BELVEDERE DU T23

La recomposition du terriL T23 est l'opportunité d'aménager un belvédère offrant un magnifique panorama sur le bassin minier, avec une vue cadrée par le T13 et le T14. L'espace est également suffisant pour mettre en place une voie d'accès accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite) et constituer peut-être le seul belvédère remarquable et accessible à tout public du bassin minier. Indirectement, en focalisant l'attrait sur le T23, une partie du public sera détournée de la montée du T14 afin de soulager cet espace protégé.

LA TRAVERSEE DU FOSSE RENARD

Vers Lozinghem, la traversée du fossé Renard et des zones humides reconstituées constituera un pendant original au belvédère ouvert et exposé aux vents. Le vallon présentera des milieux protégés et plus intimes avec une végétation luxuriante.

LE « TERRILSCOPE »

Dans la perspective de l'axe majeur depuis l'entrée du site, la placette sera aménagée avec une composition paysagère originale et significative. La structure mise en place apportera des clés indispensables à la compréhension des terrils (d'où le nom de terrilscope : « vision - terrils »).



LE PARC DES PRAIRIES

L'originalité du site sera la présence de nombreuses prairies qui constituent des milieux écologiques et des paysages très singuliers, avec de larges ouvertures visuelles sur les terrils. Il nous semble pertinent d'appeler le site : « LE PARC DES PRAIRIES ».

Le thème des prairies donnera toute la force du projet, afin que le site puisse devenir à terme intéressant pour un tourisme de mémoire ou des personnes sensibles à l'environnement. Trois types de prairies seront présentés :

- Des prairies agricoles
- Des prairies naturelles sur terrains secs
- Des prairies horticoles

SYNTHESE

Lors de la présentation de l'Avant Projet, les principes suivants ont été validés :

EFFACER LA DECHARGE

- Reconstituer un paysage de l'Artois.

VALORISER LES TERRILS

- Axes de perspectives entre fosses et terrils.
- Axes historiques des cavaliers.
- Dégager et rehausser le T23.
- Connexions écologiques entre terrils

POINTS FORTS

- Belvédère du T23.
- Les puits de mines fosse n°3.
- Le « Terrilscope » au cœur du site.

ENTREE PRINCIPALE

- Accroche par rapport au giratoire.
- Parking et signalétique d'accueil du site
- Axe virtuel vers le cœur du site et au-delà.

ENTREES ROUTIERES

- 3 actuellement aux extrémités des cavaliers + 1 Lozinghem.
- Jardins thématiques associés.
- Entrée côté fosse n°5 Auchel : supprimer bâtiments vétustes pour trouver une connexion nord/sud.

ENTREES PIETONNES

- 5 conservées.
- Plusieurs condamnées.
- 1 nouvelle entrée

CHEMINS PRINCIPAUX

- Relient les entrées principales.
- Desserte des points forts.

CHEMINS SECONDAIRES

- Protéger les « sanctuaires » (Terril T14 et les autres...).
- Chemins ruraux.
- Chemins sportifs réduits.

PRINCIPES DE COMPOSITION



NOUVELLE MORPHOLOGIE DU SITE

PAYSAGES DE L'ARTOIS

RETROUVER DES COTEAUX CALCAIRES

L'objectif est d'étendre le paysage de prairies et de bocage traditionnel jusqu'au cœur du site.

VALORISER LES PATURES EXISTANTES

Les terres agricoles autour du T13 en pâture doivent être pérennisées en prairies permanentes et bordées de haies.

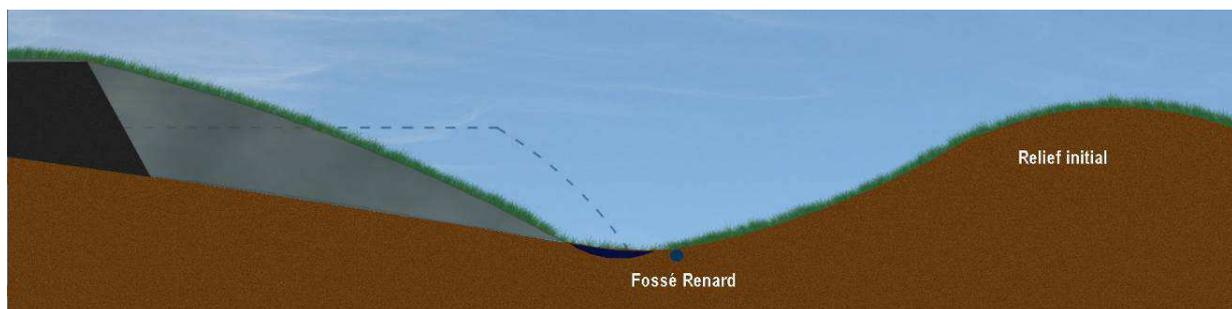
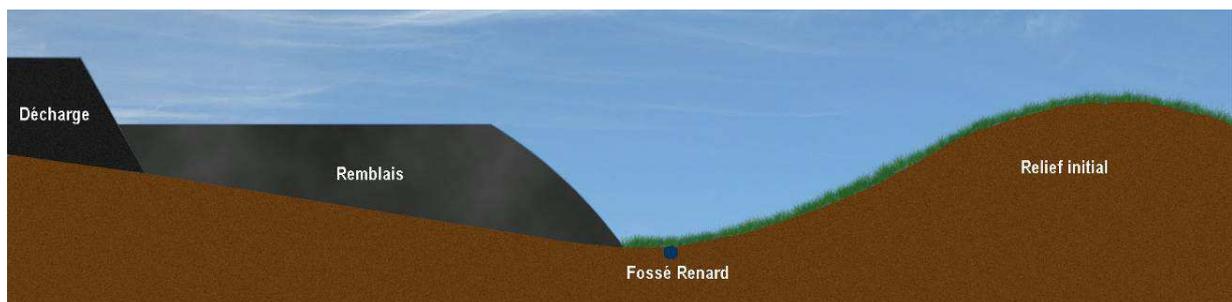
CREER DE NOUVELLES PATURES

Dans la partie centrale du parc, le bois qui referme les espaces et empêche tout lien visuel entre les terrils est substitué par un paysage de pâtures, ouvert. Les décharges d'ordures ménagères ou de gravois seront « oubliées » sous la nouvelle topographie du site.



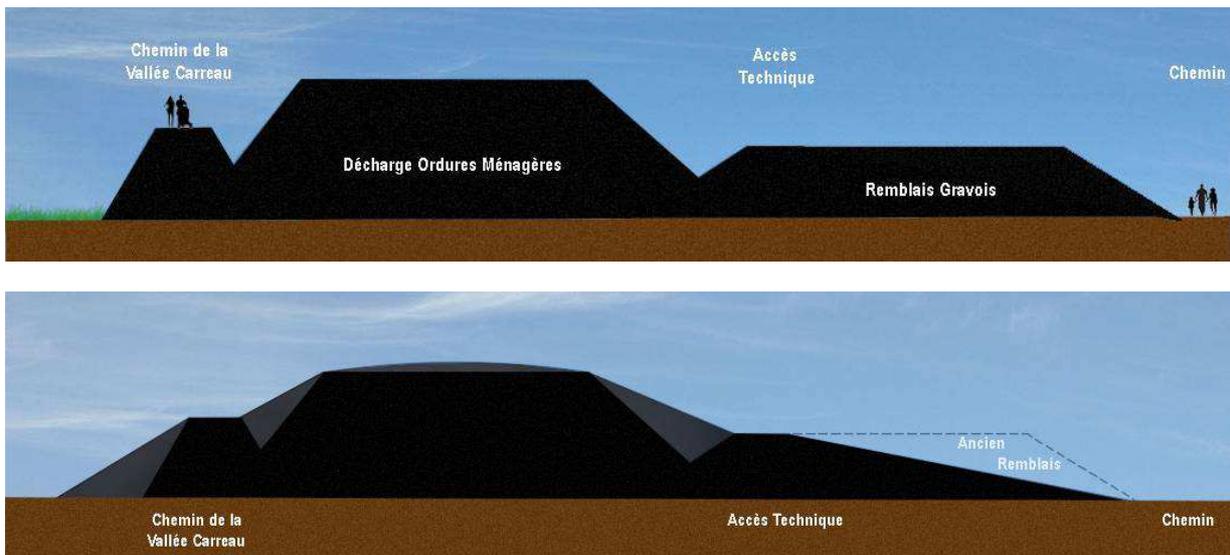
RETROUVER LE PROFIL DE LA VALLEE

Les remblais récents formant un plateau avec une forte pente entre la décharge (et le T23) et le fossé Renard sont profilés en pentes douces et enherbés. Ils seront accessibles à une activité agricole de type élevage. Le versant côté Vallée carreau deviendra ainsi similaire à celui côté Lozinghem dont il sera le pendant.



INTEGRER LA DECHARGE AU RELIEF

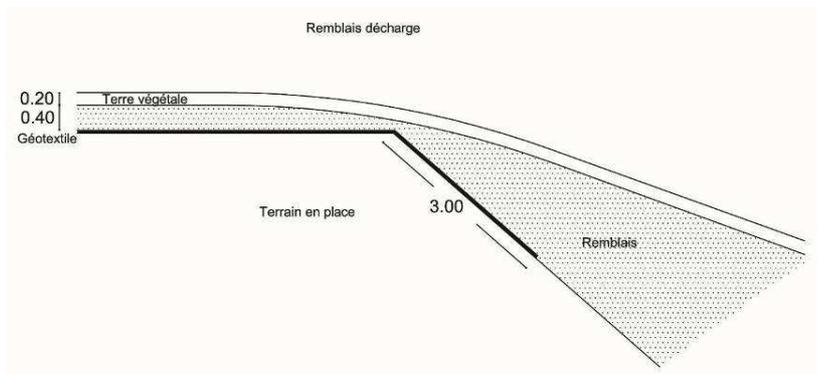
Le meilleur moyen pour faire oublier la décharge et ses hauts talus instables est de l'intégrer dans un relief général beaucoup plus doux. Les éléments d'accroches sont la décharge elle-même et les chemins proches (vallée carreau et accès technique). Il suffit de remblayer les petits « vallons » entre la décharge et ses chemins. Côté chemin technique, celui-ci présente un profil en « plateau » qui domine des anciennes mares à boues (jusqu'à un autre chemin implanté en contrebas). Ce plateau est arasé pour constituer une pente douce et régulière entre les deux chemins. Ce sont ces déblais qui serviront de matériaux pour combler les vallons entre décharge et chemins riverains.



RETROUVER DE LA PRAIRIE SUR LE RELIEF

Le déboisement de la décharge permet d'en réduire l'impact visuel en limitant sa hauteur globale. Il permet également de générer un espace ouvert pour libérer les perspectives depuis les autres points forts du site vers les terrils et en premier lieu le « monument » du site, le T14. C'est le terril le plus haut et le plus remarquable visuellement sur le site. S'il est visible de loin, ne l'est quasiment plus depuis l'intérieur de la Vallée.

Afin de renforcer leur spécificité écologique, un apport de craie sur 20cm recouvert ensuite de terre végétale sur une faible épaisseur sera propice au semis de prairies spécifiques des coteaux calcaires.



MODELE IDEAL DE PAYSAGE

Michel DEVIGNE dans le « Schéma stratégique de la Chaîne des parcs » a développé les principes de « modèle idéal de paysage », avec notamment de grands vides, les espaces agricoles, qui permettent de prendre du recul et de mettre en valeur les terrils.

Ce modèle théorique idéal n'est efficace qu'avec des terrils intacts comme le T14. Malheureusement, les arbres dissimulent rapidement les terrils arasés comme le T13 et le T23.

INTRODUCTION

UN MODÈLE IDÉAL DE PAYSAGE COMPOSÉ DE 3 GRANDES STRATES

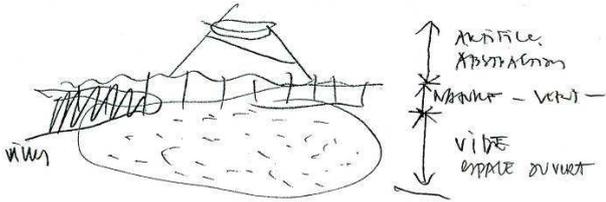
PRINCIPES

L'observation, notamment depuis le ciel, nous laisse imaginer pour le bassin minier une sorte de *modèle idéal* de paysage.

Ce modèle est composé en strates successives :

- les vides, ceux de l'espace ouvert et agricole, qui constituent l'essentiel du territoire. Ils permettent de prendre du recul par rapport aux terrils eux-mêmes et de les percevoir dans leur monumentalité.
- une sorte de nature, formée par les boisements et les anciens cavalliers de mine. Cette strate occupe le pied des terrils, s'étend comme de grands filaments de nature que l'on aurait tendus à travers le territoire ou forme de grandes masses comme dans les collines de l'Artois.
- les terrils, qui apparaissent comme des sorte d'émergences artificielles et presque abstraites. Ce sont les hauts lieux du territoire. Leurs sommets, le plus fréquemment dépourvus de végétation, contrastent fortement avec leur environnement proche (paysages de friche ou renaturations maîtrisées).

Cette stratification, que l'on peut simplifier comme suit :
vide d'où l'on perçoit / couronnes boisées périphériques / émergence du sommet des terrils, possède une forte puissance évocatrice et paraît à même de servir de base à l'image mentale très forte recherchée pour la Chaîne des parcs.



Esquisse de Michel Devigne

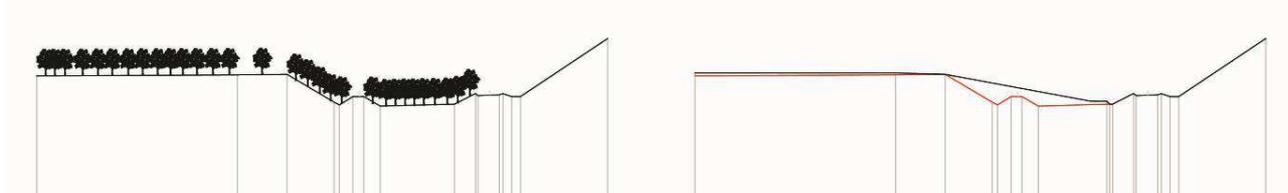
MICHEL DEVIGNE PAYSAGISTE - PRO DEVELOPEMENT - BETHUNE - INESSA HANCOX ARCHITECTE SCHEMA STRATEGIQUE DE LA CHAÎNE DES PARCS DANS LE CADRE DE LA DYNAMIQUE EURALENS - 11A JUILLET 2003 - 24



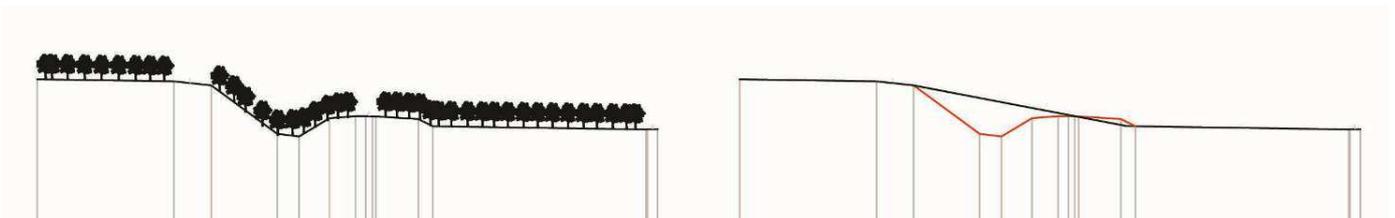
TERRASSEMENTS

Les talus autour de la décharge sont en limite de stabilité avec une pente à 45°. Avec les remblais, la pente sera fortement réduite (environ 12°) pour retrouver une topographie plus naturelle. Les déchets resteront bien confinés et le risque d'effondrement sera supprimé.

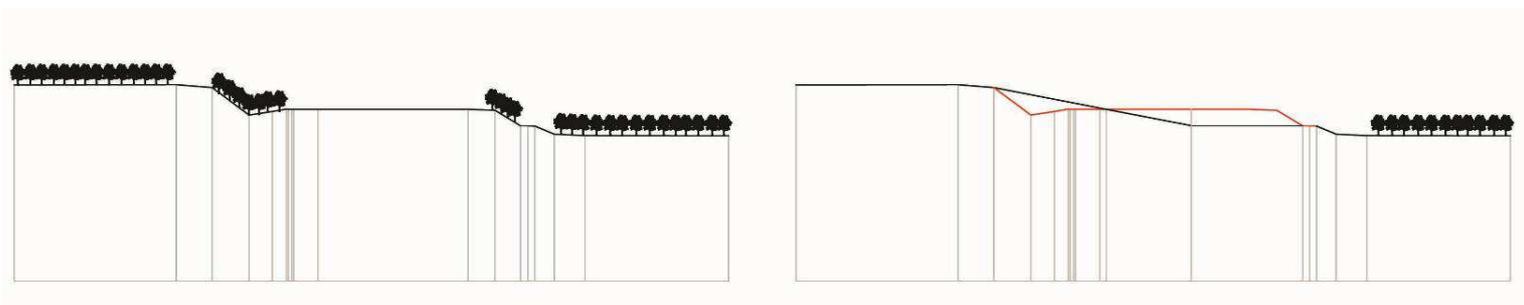
Coupe entre l'ancienne décharge et terril T14, avec déport du chemin de la vallée Carreau.



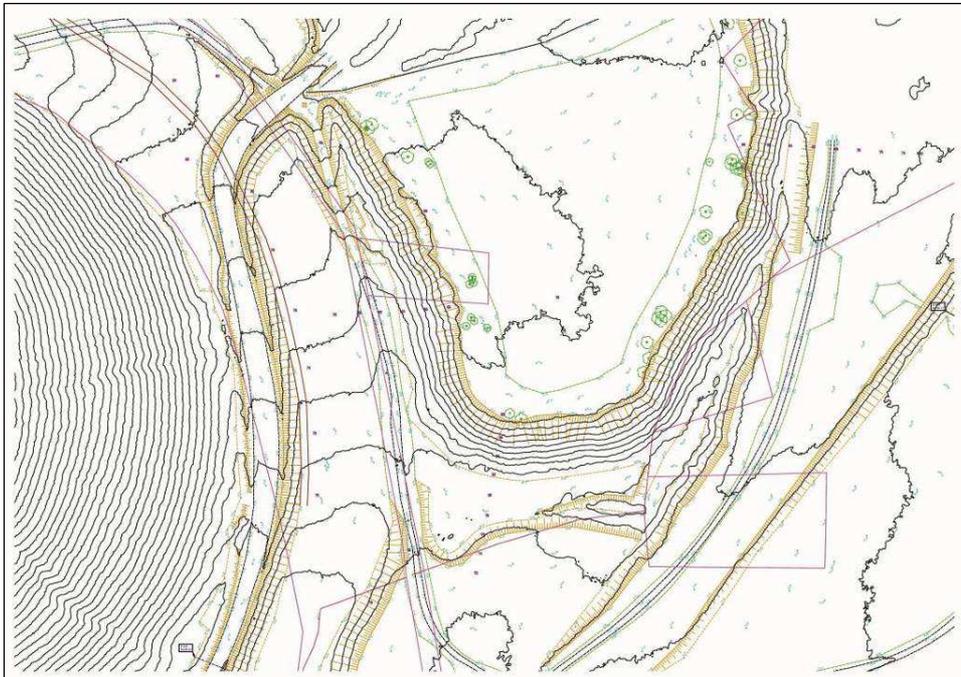
Coupe au sud de la décharge. Des remblais conséquents sont indispensables pour retrouver une topographie plus « naturelle ».



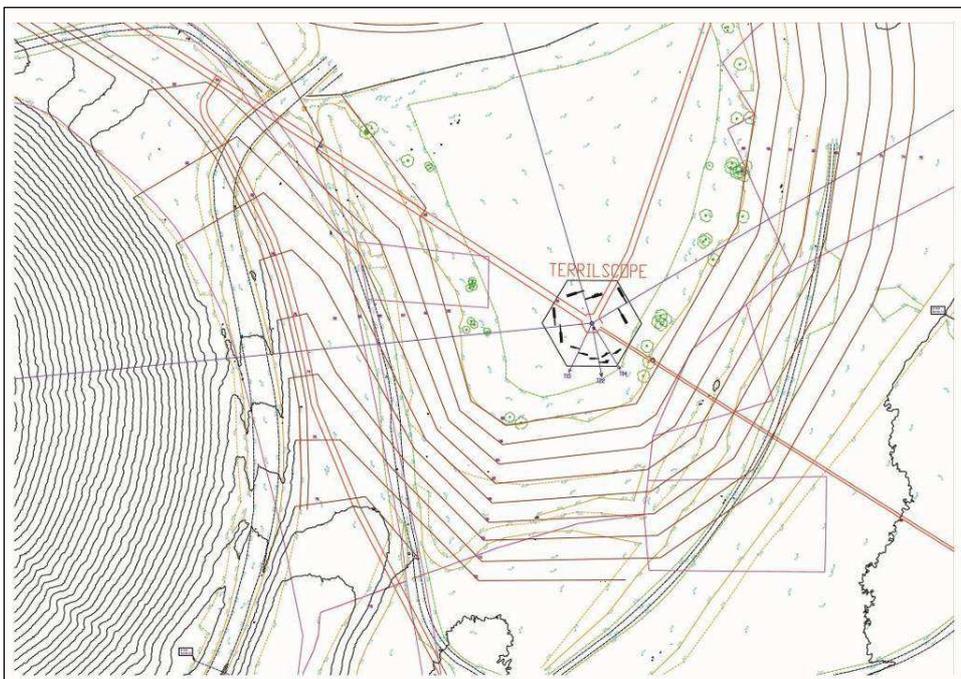
Coupe vers l'ouest et le fossé Renard. Les déblais permettent de combler une partie de la base de l'ancienne décharge. La majorité des déblais permettent les remblais des versants sud et ouest de l'ancienne décharge (avec également ceux entre le T23 et le fossé Renard).



Sur le plan avec les courbes de niveaux actuelles (équidistance de 2m d'altitude), le terril T14 apparaît nettement avec sa forme circulaire et le plateau de l'ancienne décharge est bien lisible avec ses fortes pentes.



Sur le plan projet, les terrassements importance génèrent des pentes beaucoup plus faibles qui contrastent davantage avec l'imposant terril.



RECREER UN MAILLAGE BOCAGER

Les pâtures sont intéressantes pour de nombreuses espèces liées au bocage, des réseaux de haies (dégradées) sont encore présentes. On y observe de nombreux oiseaux en période de migration et d'hivernage (Pinson des arbres, Grives musiciennes, litornes et mauvis, Merle noir) mais également des orthoptères, papillons et coccinelles.

L'attractivité de ces pâtures pour la biodiversité pourrait être plus forte en densifiant les haies, les stratifiant et les diversifiant (arbustes à baies pour les oiseaux en toute période de l'année). Les haies taillées qui composeront le bocage ont pour principale vocation de délimiter les parcelles et de garder les animaux. Eventuellement quelques arbres sont implantés afin de casser la monotonie et apporter un peu de hauteur à la composition.

DES PRAIRIES PATUREES

Les prairies existantes et celles recrées au cœur du site forment un tout. Il serait opportun de baisser la charge de pâturage sur les prairies existantes. Les bovins y évoluant une grande partie de l'année pourraient être dirigés vers d'autres zones des terriils afin de passer à un pâturage extensif dans ce secteur. Les prairies pourront être pâturées ou fauchées. Il s'agira d'un mélange de semences certifiées d'origine locale, composé de la manière suivante :

- 70 % de Graminées prairiales
- 30 % de Dicotylédones vivaces
- Complément de graines de Coquelicots (*Papaver rhoeas* ou *P. dubium*) afin d'assurer l'effet visuel la première année

Ces prairies auront pour objectif principal de créer de larges ouvertures visuelles entre les bois, tout en fournissant un espace très favorable à la biodiversité (en particulier l'entomofaune). Elles éviteront les écueils des classiques "prairies fleuries" qui sont spectaculaires mais ne restent belles qu'un an ou deux (car composées d'espèces annuelles), et n'apportent en général aucun bénéfice particulier à la biodiversité.

Elles seront fauchées une fois par an en juillet. Les résidus de fauche seront évacués comme foin pour le bétail, ou comme paillage sur les parterres du site.

→ éviter ceci...



... et préférer cela



COMPOSITION DES HAIES

L'idée étant de retrouver le rôle premier de la haie, c'est-à-dire contenir le bétail dans des enclos, il est évident que ce travail d'enrichissement de haie devra se faire avec le plus grand respect de la naturalité. Les essences choisies devront être naturellement présentes en région mais aussi appartenir au district phytogéographique propre au secteur. La diversité de ces essences contribuera au rôle esthétique et attractif pour la biodiversité de la haie. Le mixage des essences permettra alors, outre son utilité pour séparer les enclos, de répondre à cette exigence, chaque espèce apportant sa propre particularité en termes de taille, de port, de présence de baies ou d'éléments défensifs (épineux) :

- Érable champêtre (*Acer campestre*),
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Charme commun (*Carpinus betulus*),
- Noisetier commun (*Coryllus avelana*),
- Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*),
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*),
- Houx commun (*Ilex aquifolium*),
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*),
- Prunellier (*Prunus spinosa*),
- Viorne obier (*Viburnum opulus*).

PLANTATION DES HAIES

Afin de garantir des résultats rapides et efficaces, les plantations de haies devront être réalisées de manière assez dense avec 2 plants au mètre linéaire soit un plant tous les 50 cm.

CREATION DE MARES

Le creusement de mares dans ces prairies pourrait être favorable au Pélodyte ponctué, à l'Alyte accoucheur mais également aux espèces de Tritons (ponctué et alpestre notamment) que l'on ne trouve pas actuellement sur la Vallée Carreau.



Alyte accoucheur



VALORISER LES BOIS EXISTANTS

Les bois demeurent une composante importante de la composition paysagère. Ils seront moins étendus, mais d'un point de vue écologique et paysager plus intéressants.

UN ECRIN PROTECTEUR

Même si une grande partie des plantations sont supprimées afin de reconstituer un paysage valorisant, les boisements en frange du site constituent un écrin appréciable qui est préservé. Dans certains espaces en frange avec des parcelles privées, comme sur Lozinghem, les boisements sont même renforcés pour accentuer l'effet de lisière protectrice. Sur Auchel, les anciens jardins ouvriers abandonnés sont également boisés.



GESTION DES BOIS EXISTANTS

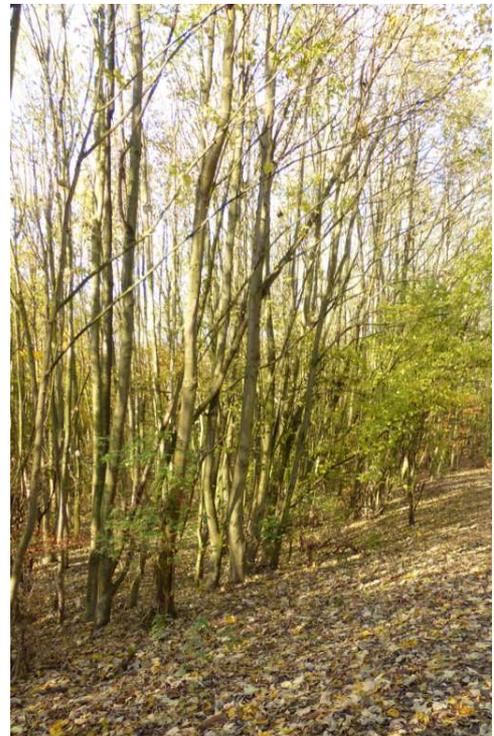
Les plantations seront éclaircies pour dégager l'espace visuellement, mais aussi faciliter la reconquête du sous-bois par une flore herbacée pour l'instant peu présente.

Le travail consiste ici principalement en un dépressage important des arbres en place, de l'ordre de 2/3, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Arbres morts
- Arbres cassés
- Arbres instables (ancrage insuffisant)
- Arbres étiolés
- Essences : garder en priorité les érables, aulnes, chênes et noisetiers.

Les arbres abattus seront réintégrés au sous-bois :

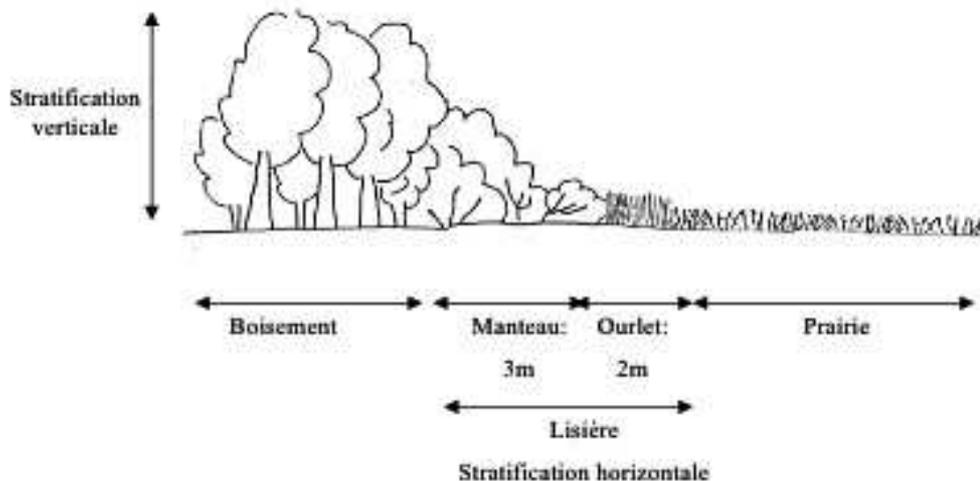
- Les fûts seront déposés en tas pour délimiter des chemins forestiers
- Les houppiers seront broyés et utilisés en paillage (BRF).



AMELIORATION DES LISIERES

Les préconisations favorables à la biodiversité sont principalement la stratification des lisières aux abords des prairies, en ajoutant notamment un ourlet herbacé et en apportant plus de diversité dans le tracé en plan et dans les plantations (aubépine, alisier torminal, merisier...). L'augmentation de la biodiversité et la multiplication des strates seraient probablement aussi plus propices à la faune.

Dans la majorité des configurations sur le site, il pourrait s'avérer intéressant de reculer de 10 à 20m des franges dans les boisements de manière à favoriser les échanges d'individus d'espèces entre les sites (espèces des espaces ouverts).



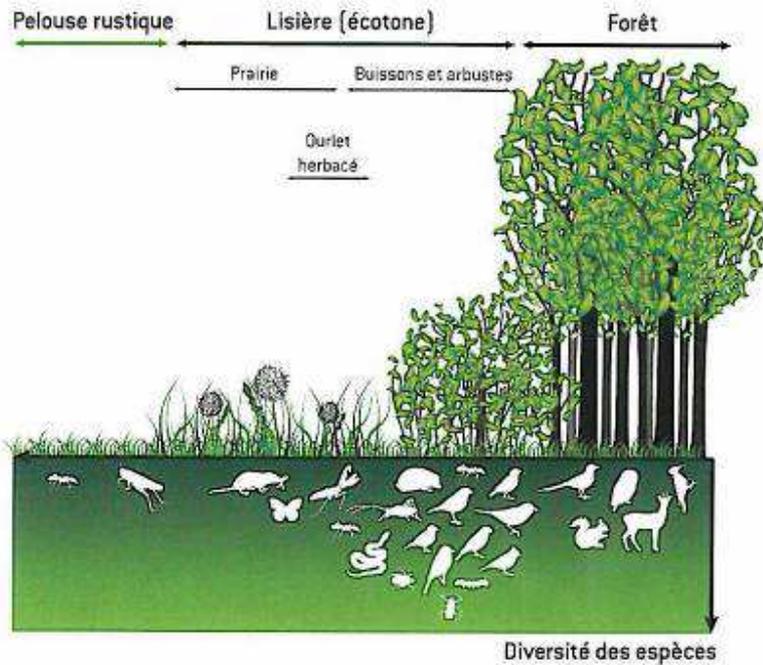
La constitution des lisières se fera par l'absence de fauche sur une largeur de 10 mètres entre la prairie et le boisement. L'objectif est de laisser évoluer la végétation pendant plusieurs années. L'absence de toute intervention humaine permettra à la faune et la flore de s'exprimer pleinement. Lorsque la lisière sera bien développée, il sera nécessaire de l'entretenir en abattant les sujets les plus grands de manière à conserver une stratification vers le boisement plus haut.



En bordure de chemin, une zone de 1 à 2 mètres sera tondu de manière à montrer que le site n'est pas à l'abandon et faciliter la circulation des personnes.

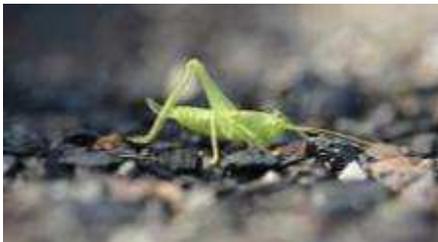
FAUNE ASSOCIEE

Les zones de lisières stratifiées (entre prairie et boisement) sont très attractives pour de nombreuses espèces et notamment les oiseaux : les Hypolaïs polyglotte et ictérine, les Fauvettes babillarde, grisette, à tête noire et des jardins, le Bruant jaune, le Pouillot fitis, la Linotte mélodieuse mais aussi les orthoptères les Méconèmes fragile et tambourinaire et certains papillons.



Les boisements diversifiés en libre évolution : Épervier d'Europe, Buse variable, Pic vert, Pic épeiche, Bouvreuil pivoine, Sittelle torchepot...

Méconème méridional



Bruant jaune



Fauvette grisette

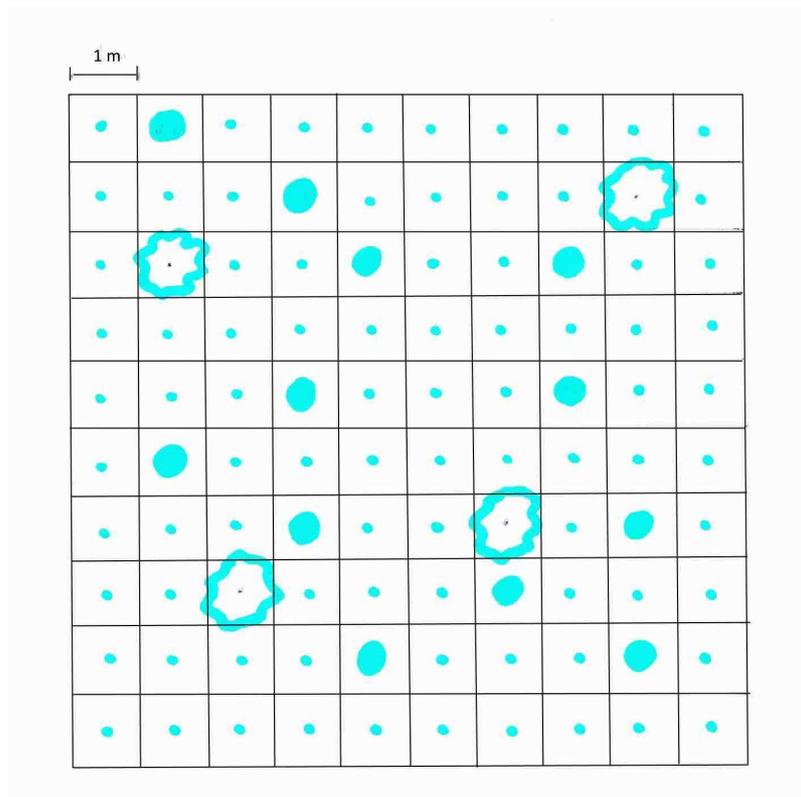
NOUVEAUX BOISEMENTS

L'objectif est ici de réaliser des plantations moins denses à terme que les boisements réalisés en 1993, afin d'éviter que les arbres devenus adultes ne soient trop proches les uns des autres, et donc en mauvais état sanitaire.

L'idée est de planter les arbres tous les 6 à 8m, avec un remplissage en arbuste afin de retrouver rapidement une ambiance très boisée et « fermée ». On plantera donc les jeunes plants (60/80) en suivant une maille de 10x10 m avec un plant tous les mètres, soit 100 plants par maille, mais en variant les strates : chaque maille contiendra de fait

- 4 arbres
- 12 grands arbustes / petits arbres
- 84 arbustes

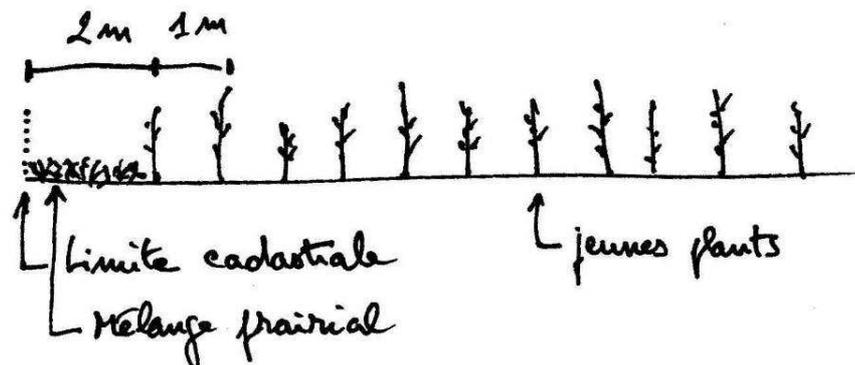
La plantation sera réalisée de manière aléatoire, comme dans l'exemple présenté ci-dessous : les "cercles" représentent les arbres, les gros points les grands arbustes, et les petits le remplissage d'arbustes moyens.



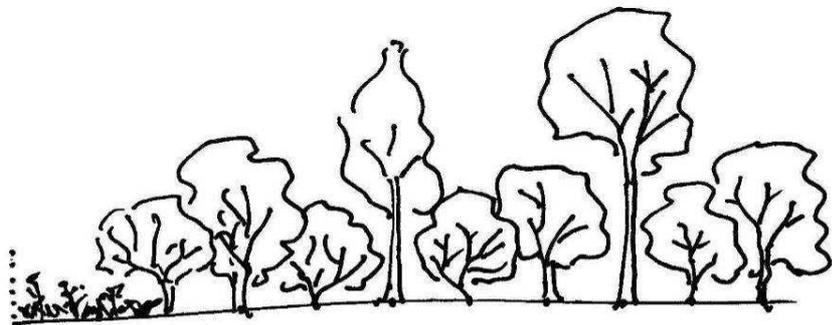
Le sol sera recouvert de BRF pour empêcher la concurrence avec les adventices durant les premières années, et renouvelé au bout de 2 à 3 ans si besoin. Un dépressage éventuel sera organisé, selon les recommandations du maître d'œuvre, au bout de 5 ans.

Dans les secteurs où ces nouveaux boisements jouxteront des zones habitées ou constructibles, on respectera une distance de 2 mètres avec la limite cadastrale pour la plantation de la lisière, et de 5 mètres pour les arbres (A) afin qu'aucune branche ne vienne gêner les riverains. Sur la lisière, on plantera les jeunes plants de manière similaire aux haies bocagères, c'est-à-dire en les espaçant de 10 cm et non 1 m. Ainsi, on obtiendra plus rapidement un effet de lisière forestière. Ces nouveaux boisements seront entourés des bandes prairiales décrites précédemment.

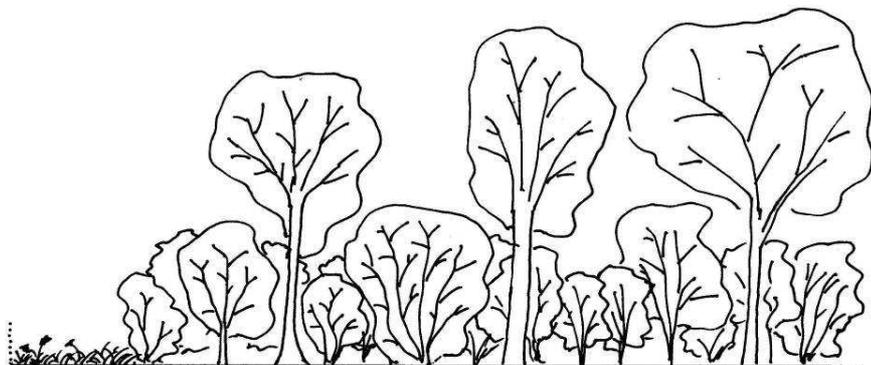
Année 1 : plantation des végétaux tous les mètres en tous sens



Année 5 : les plantations couvrent la totalité de la surface au sol et offre une image assez dense.



Année 30 : les arbres commencent à constituer un couvert boisé intéressant. La végétation arbustive commence à disparaître progressivement.



PAYSAGE MINIER

PRAIRIES NATURELLES

Les terrils constituent de vastes espaces où se sont développés une flore et une faune originales, mais fragile notamment dans les zones de schistes nus et/ou faiblement végétalisées. Aussi, il est proposé de préserver de toute pénétration (sauf travaux et visites guidées par les écogardes) certains espaces très sensibles comme le Terril n°13 de Lozinghem et le T14 sur Auchel (mobilité des pentes). Après remise en état, le T23 présentera les mêmes potentialités et certainement les mêmes logiques d'aménagement et de gestion.

Afin de garantir la tranquillité du site vis-à-vis d'activités destructrices, il sera nécessaire de réaliser des aménagements permettant d'éviter toute pénétration notamment par des engins motorisés (quad, moto-cross). En ce qui concerne le T13, il est absolument nécessaire d'interdire l'accès au public en dehors de visites accompagnées et de l'accès aux équipes pour la réalisation de travaux de gestion. La quiétude sur ce terril est nécessaire pour augmenter la capacité d'accueil des oiseaux en période de migration et permettre aux amphibiens de réaliser un bon recrutement annuel (survie des larves).

FAUNE ASSOCIEE

Les zones de schistes nus avec présence de gros bloc de pierre (priorité sur les pentes et bas de pente) et les zones présentant une végétation plus évoluée (pelouse rase, prairie, friche, ronciers) constituent un habitat mixte pour le Lézard des murailles mais également pour les amphibiens en dehors de la période de reproduction, le Traquet motteux en halte migratoire.



Lézard des murailles



Crapaud calamite

Les friches ou prairies hautes (pente ou sol plan) sont des lieux de prédilection pour les orthoptères, les papillons et quelques oiseaux : Phanéroptère commun, Hespérie de la houque, Pipit farlouse.



Phanéroptère commun



Hespérie de la Houque

TERRIL T14

Il faut en premier lieu éviter l'expansion des plantes invasives et des espèces non indigènes. D'une manière générale, il faut préserver des pentes peu végétalisées (difficile à mettre en œuvre sans pâturage) notamment sur le versant sud, sud-est.

TERRIL T13

Le terril est encore relativement nu mais la végétation évolue rapidement. Sur certaines pentes, un ensemencement ancien a laissé des traces visibles notamment par la présence de la Petite pimprenelle muriquée (*Poterium sanguisorba* subsp. *balearica*). Une végétation arborée et arbustive est également bien présente en bas de pente. S'il est intéressant de conserver cette bande arborée comme zone tampon avec les champs cultivés et pour l'avifaune, il conviendra de limiter l'expansion des arbres au delà. Sur les pentes et les grands plateaux, la végétation s'installe petit à petit. Si l'on souhaite conserver un habitat relativement nu, sans Buddléia et autre Sénéçon du Cap (déjà présent), il sera nécessaire de mettre rapidement en place une gestion appropriée. La meilleure et la moins coûteuse semblant être la mise en pâturage.

TERRIL T23

Ce site est encore en exploitation aujourd'hui. La remise en état du site va générer de forts déplacements de matériaux et la mise à nue d'une grande partie des surfaces. La terre végétale amenée sur site sera utilisée dans les espaces au dessus et autour de l'ancienne décharge. On laissera la végétation s'installer seule, aucun semis ne sera réalisé.



Végétation naturelle des terrils du 11/19



Terril de Noyelles-sous-Lens

Pelouse naturelle implantée sur le Terril 40 à Hersin Coupigny



RETROUVER DES LIENS ENTRE FOSSES ET TERRILS

L'idée est très simple : retrouver le lien aujourd'hui disparu entre les puits d'extractions et les terrils. Il s'agit principalement d'ouvertures visuelles dans les boisements afin de souligner le tracé d'anciennes voies ferrées (cavaliers) ou des rampes d'accès aux terrils.

FOSSE N°3 ET TERRIL T23

Le terril T23 résulte de l'exploitation de la fosse 3. Une large perspective est ouverte afin de retrouver un lien visuel et symbolique très fort dans l'axe de l'ancienne rampe d'accès. Ce pôle d'intérêt redevient ainsi repérable dès les accès au site. Il sera visible directement depuis le rue Beugnet. Cette perspective apportera également des respirations pour les promeneurs.



FOSSE N°3 ET TERRIL T13

Le terril T13 résulte de la seconde phase d'exploitation de la fosse 3. Depuis le puits n°3bis un lien visuel est ouvert vers le T13 (terrill N°3 Auchel Est). Il reprend le tracé de la connexion qui se faisait lors de l'exploitation de la mine par un téléphérique.

Cette connexion visuelle traverse une parcelle en friche aujourd'hui propriété de l'entreprise Desquesnes. Au regard de l'intérêt stratégique de cette parcelle, elle a été intégrée dans l'emprise du projet.

ENTRE TERRILS T14 ET T23

Le déboisement et la mise en place d'un milieu de type prairial entre le T23 et le T14 apparaît indispensable. Cet espace assez étroit correspond à l'axe de découverte du site avec le futur accès principal. Il doit refléter l'esprit du parc au visiteur et offrir une image originale et significative. Cet espace favorisera les échanges entre sites pour les espèces de milieux ouverts et notamment des milieux schisteux ouverts.

FOSSE N°5 ET TERRIL T14

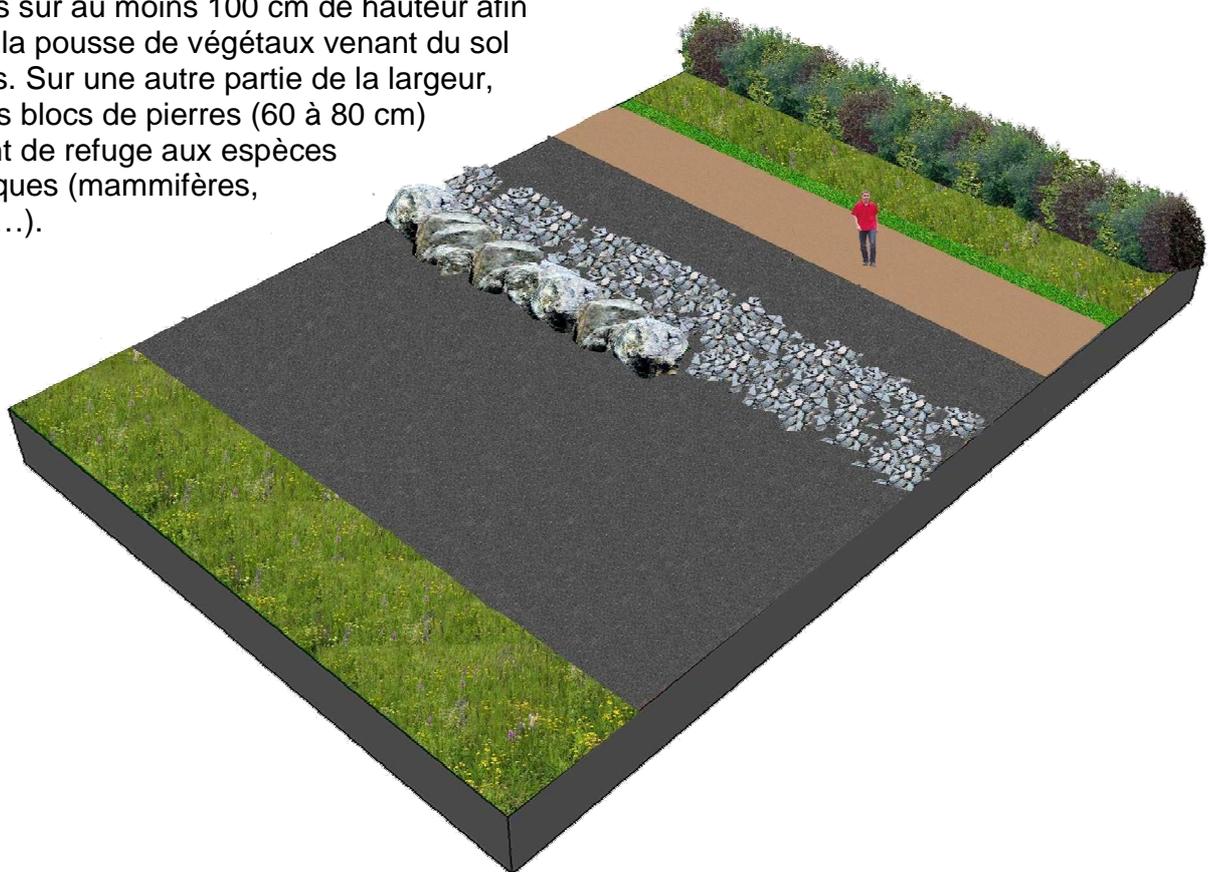
Il s'agit de valoriser l'assise du terril aujourd'hui englobée dans des aménagements paysagers et très boisée.

CORRIDORS A LEZARDS

Ces larges ouvertures visuelles sont aménagées pour favoriser des continuités écologiques entre les terrils sous la forme de couloirs en schistes, rehaussés d'une ligne de rochers et de cailloux noirs. La largeur de ce type de corridor est d'au moins 20 m, voir au-delà si la place disponible est importante.

Ce type d'aménagement a été réalisé au niveau du T45 à Labourse entre le terril est un ancien cavalier, sa fonctionnalité a été mesurée et démontrée par la présence du Lézard des murailles mais aussi par l'implantation de nombreuses plantes typiques des terrils (Vipérine, Onagre, Epervière...).

Il convient de déposer les matériaux schisteux en les tassant quelque peu si le terrain est en pente de manière à éviter une érosion accélérée des matériaux. Sur une partie de la largeur (2/3), des schistes « tout venant » sont déposés sur au moins 100 cm de hauteur afin d'éviter la pousse de végétaux venant du sol dessous. Sur une autre partie de la largeur, des gros blocs de pierres (60 à 80 cm) serviront de refuge aux espèces faunistiques (mammifères, reptiles...).



DELIMITATION DES SANCTUAIRES DE NATURE

Les terrils T13 et T14 seront considérés comme des sanctuaires de nature et la présence de l'homme réduite au maximum (accès aux belvédères uniquement). Le terril T23 sera également cerné par le même type de clôture couplée à une haie défensive. Mais l'accès au belvédère restera ouvert pour le public. Ainsi préserver, les terrils retrouveront une plus grande valeur aux yeux des visiteurs.

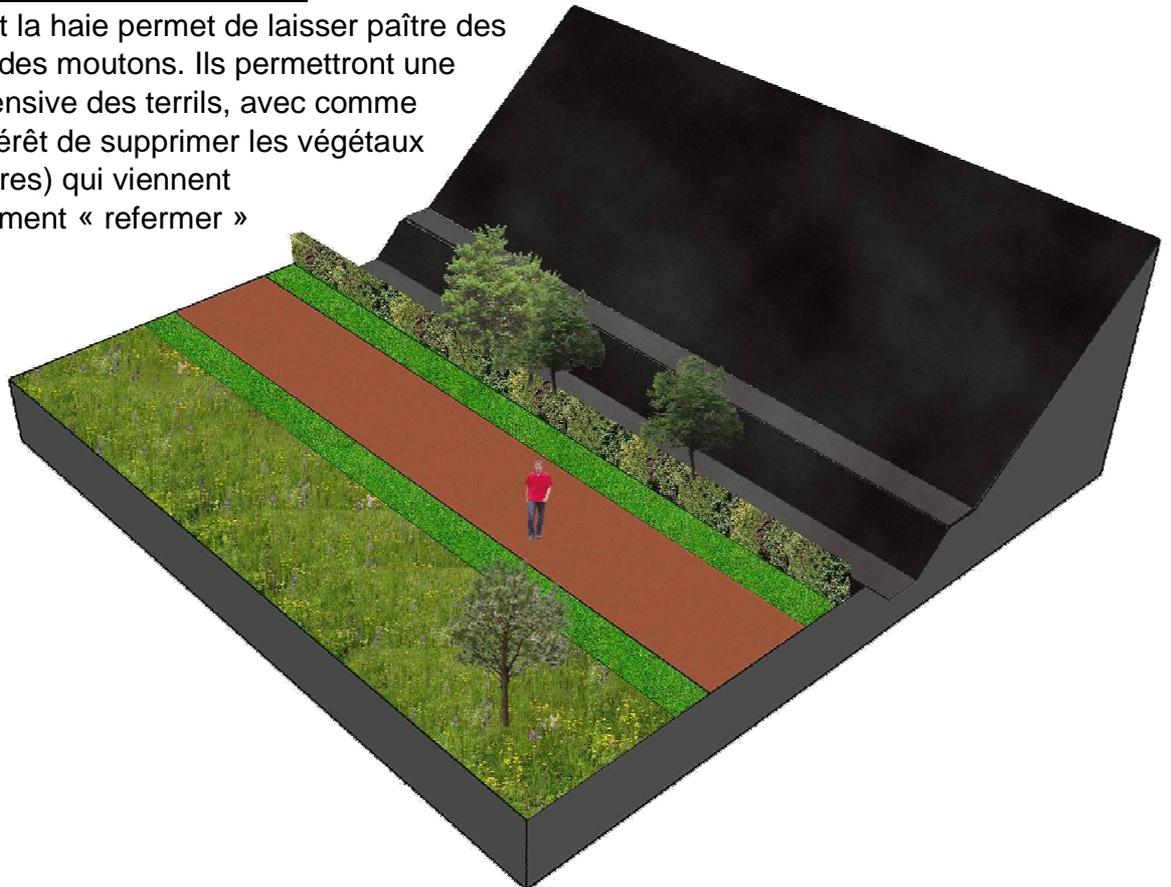


INTERDIRE L'ACCES AU PUBLIC

Afin d'interdire l'accès aux terrils, seront combiné un large fossé aux bords raides, une clôture grillagée haute de 1,5m et une haie d'épineux. Le fossé participera également à la gestion des eaux de ruissellement des terrils vers les mares. La haie défensive sera sur certaines séquences taillée (en général en bordure de chemin) pour offrir une vue sur les terrils. Elle sera laissée libre sur d'autres séquences afin de favoriser la biodiversité et limiter l'entretien. L'idée est de cadrer des vues avec l'alternance d'ouvertures visuelles et d'espaces fermés.

UN ENCLOS POUR LES ANIMAUX

La clôture et la haie permet de laisser paître des chèvres ou des moutons. Ils permettront une gestion extensive des terrils, avec comme principal intérêt de supprimer les végétaux ligneux (arbres) qui viennent progressivement « refermer » l'espace.



CLOTURES URSUS LOURD

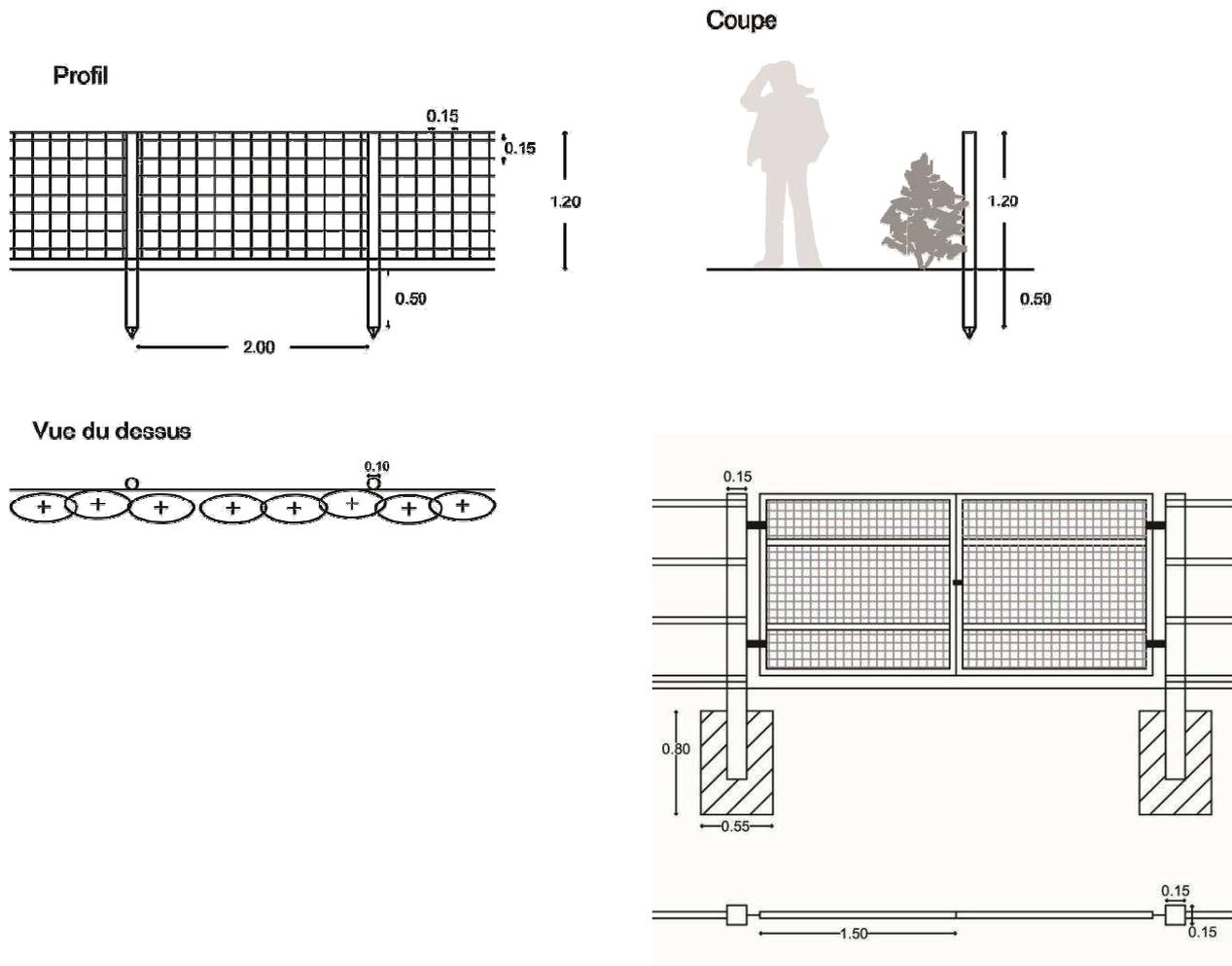
Les clôtures de type ursus lourd sont solides à la fois pour parquer le bétail mais également pour éviter les intrusions de personnes, c'est pourquoi elles seront préférées à d'autres comme le barbelé. Elles seront montées à 1,50 m minimum de hauteur. Les poteaux seront en bois.

Les haies seront intégrées à ces clôtures de type ursus pour mieux contenir les animaux.

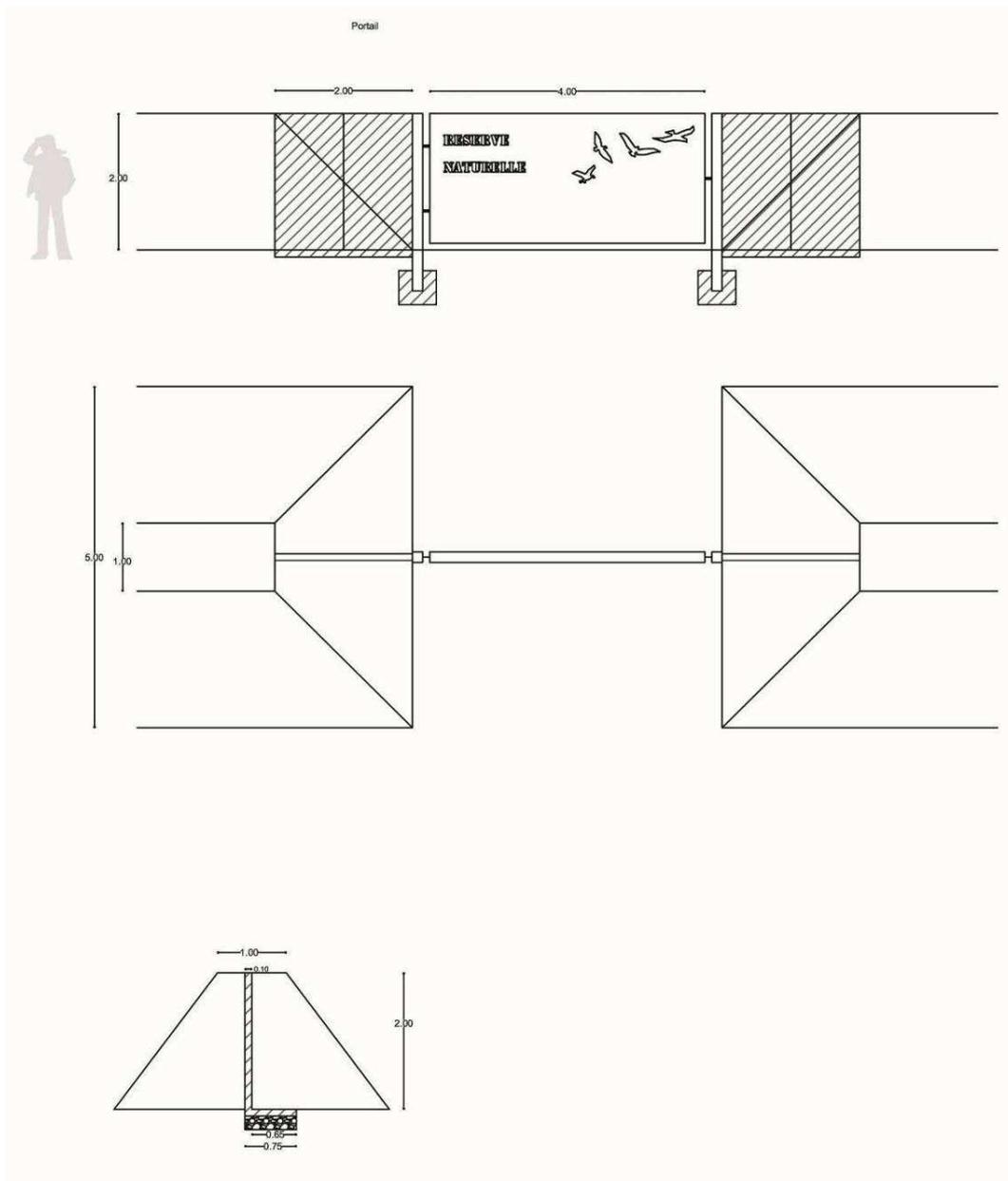


Pour chaque enclos, une barrière en métal permettra l'accès au troupeau.

Clôture ursus bois



Le portail pour le terriL T13 sur Lozinghem sera différent car il préserve une zone naturelle d'intérêt ornithologique (oiseaux). Il sera en métal « Corten » mais plein, avec quelques points d'observations découpés en forme d'oiseaux. Il jouera le rôle d'un observatoire. De part et d'autre du portail, de hauts talus plantés et des éléments en béton en « L » compléteront le dispositif.



CLOTURES ELECTRIQUES

A l'intérieur d'une vaste parcelle, la mise en place de clôture éclectiques 24V permettra une meilleure gestion des espaces à pâturer.

HAIES BOCAGERES

L'idée générale est d'entourer les terrils afin de les préserver et de leur redonner une valeur aux yeux des visiteurs. Le terril se verra ceint d'un fossé, lui-même doublé d'une haie bocagère. Cette dernière sera exclusivement constituée d'espèces indigènes, pour certaines épineuses afin de maintenir le public à distance et d'empêcher l'accès incontrôlé au terril.

La plantation de jeunes plants (60/80) se fera tous les 50 cm en ligne, en utilisant aléatoirement les arbres et arbustes. On utilisera pour ce faire des jeunes plants certifiés de souches locales. Tout le linéaire sera recouvert de 15 cm de paillage type BRF (Le Bois Raméal Fragmenté, est un mélange non composté de résidus de broyage de rameaux de branches et de feuilles issues majoritairement d'arbres feuillus).

Sur une partie du linéaire, ces haies seront taillées à la même hauteur que les clôtures, soit 1,50m de haut, de telle sorte que les visiteurs aient une vue sur les terrils se trouvant derrière. Cette hauteur permettra aussi de contenir les éventuels ovins/caprins installés pour pâturer les terrils. On pourra utiliser pour ce faire des méthodes mécanisées ou manuelles, mais pas d'épareuse dont l'effet est désastreux sur ce type de haie. Certaines parties seront laissées non taillées, pour favoriser la diversité des milieux et l'hébergement de la faune, dès lors qu'elles ne jouxtent pas immédiatement un chemin emprunté par les visiteurs, et qu'elles n'entravent pas la vue vers les éléments paysagers majeurs (en particulier les terrils).

ESPECES

Espèce	Nom commun	Type
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	A
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	A
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	aa
<i>Crataegus monogyna</i> *	Aubépine	A / aa
<i>Ilex aquifolium</i> *	Houx	A / aa
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	a
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	a
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	a
<i>Prunus spinosa</i>*	Prunellier	a
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	a
<i>Rosa canina</i>*	Eglantier	a
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	a
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	a

*espèce épineuse

Gras : espèces à n'utiliser que dans la partie non taillée

Exemple de haie taillée



Exemple de haie laissée libre

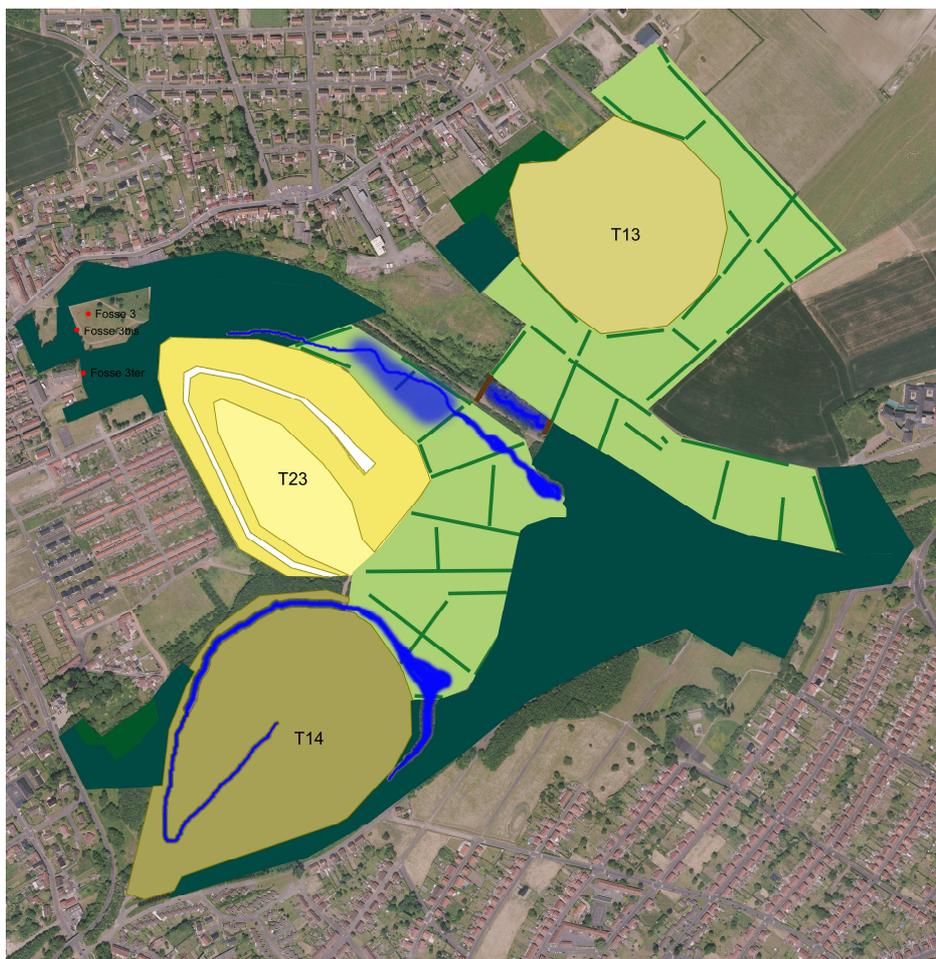


RETROUVER LES EMERGEANTS

Les terrils et les chevalements sont devenus les emblèmes du territoire. Le classement UNESCO qui intègre tous les émergents renforce cette symbolique. Le classement de 79 terrils en « site classé » au niveau national est une action très forte qui vise à préserver et promouvoir de nombreux terrils du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. Le Terril n°14 fait partie intégrante de ces sites classés.

Le terril T14 est presque intact, classé et protégé. Le T13 a été arasé et remis en état. Il y a encore quelques traces d'érosions ponctuelles qui nécessiteront quelques réparations. Le T23, encore en cours d'exploitation, ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. Il constitue pourtant le meilleur atout du site, la plus grande opportunité pour redonner à ce complexe de terrils de l'ampleur.

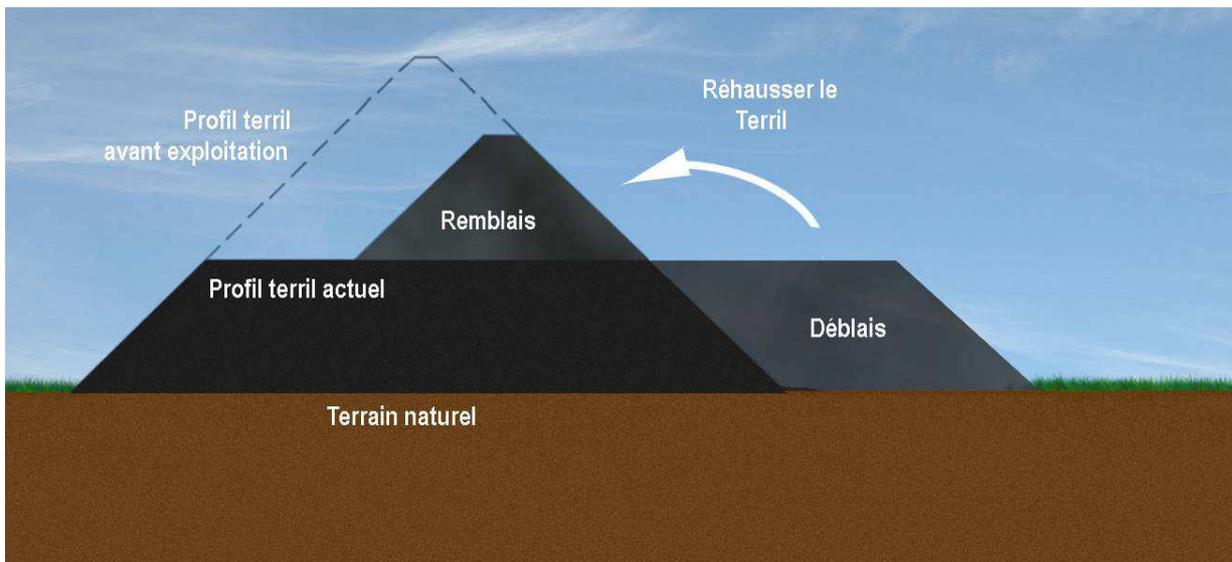
Pour fosses, il ne reste rien de visible, hormis de minuscules plaques illisibles implantées à côté de simples plaques d'égouts. Il est important de visualiser ces points stratégiques qui sont à l'origine de toute la configuration du site.



TERRIL T23

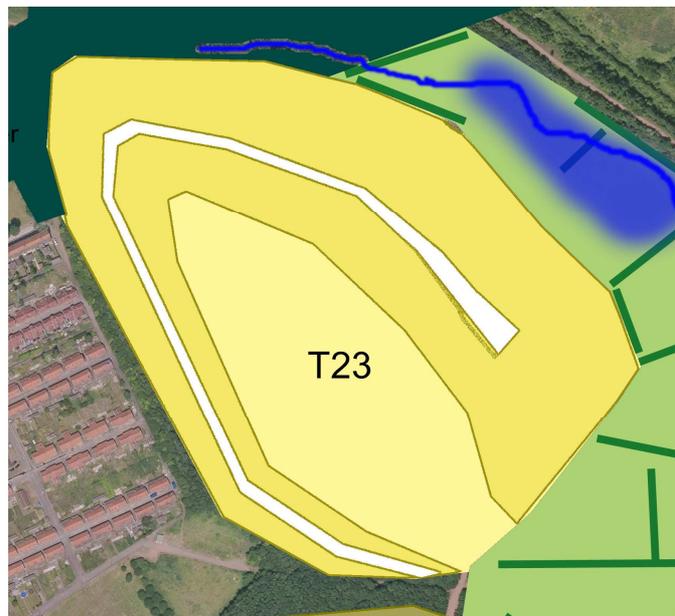
Il constitue un des enjeux majeurs du site. Il bénéficiera d'actions significatives pour retrouver une partie de son ampleur. Il s'agit en premier lieu de supprimer tous les remblais parasites qui le cernent et de les remettre sur le terril afin de lui redonner du volume. L'objectif n'est pas de recréer le terril initial, mais de mieux marquer son emprise au sol et de lui redonner un peu de hauteur, un peu de sa majesté perdue.

Afin d'économiser les matériaux, la partie centrale du terril restera en creux, en cratère. Les remblais ne seront disposés que sur la périphérie.



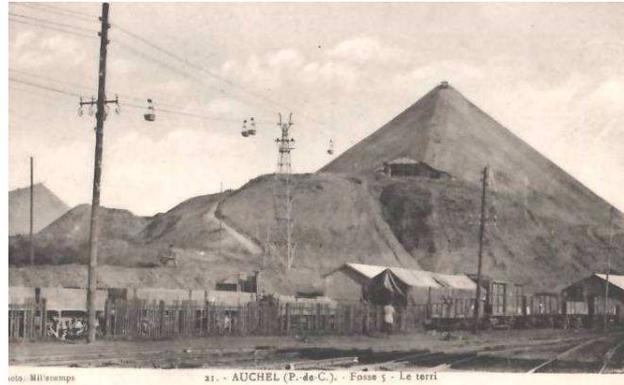
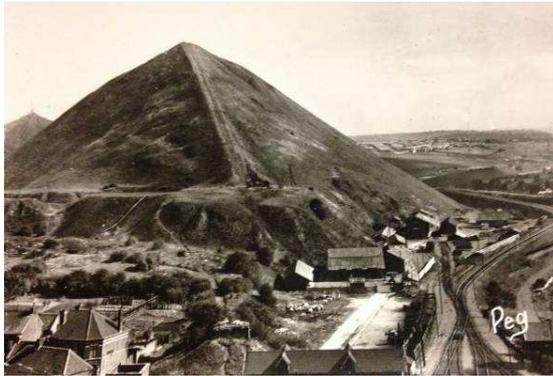
Dans la même logique, ces remblais s'appuieront sur les reliefs préservés de la partie nord du terril. Les remblais s'inscriront en prolongement de cette masse. En redevenant plus haut que la décharge, avec des pentes significatives et plus régulières (forme circulaire régulière), il redevient dominant et estompera davantage cette ancienne verrue.

Certains des fronts de taille pourraient être maintenus en l'état. Ils revêtent plusieurs intérêts dont celui d'appréhender la structure interne d'un terril et ses constituants.

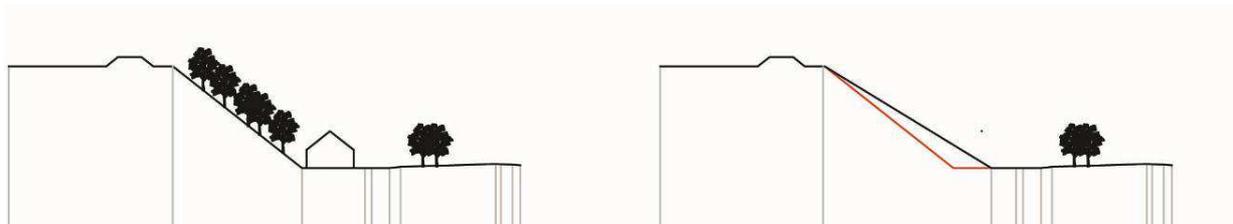


TERRIL T4

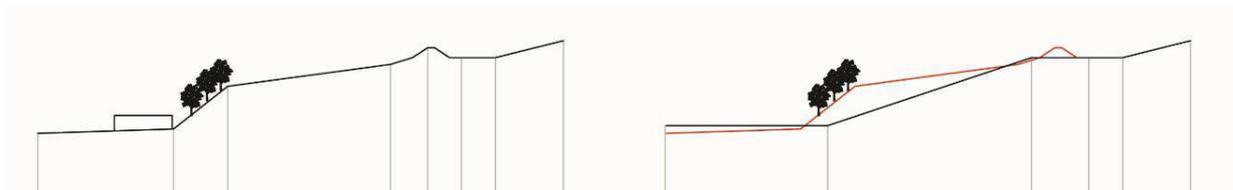
Le terril T14 est préservé intégralement sur sa totalité. Le projet se limite aux franges avec l'objectif de mettre en valeur le monument à travers des perspectives soignées à travers l'ourlet boisé qui le cerne. L'intervention concerne les reliefs autour réalisé pour installer le téléphérique au pied de la rampe de déversement du terril.



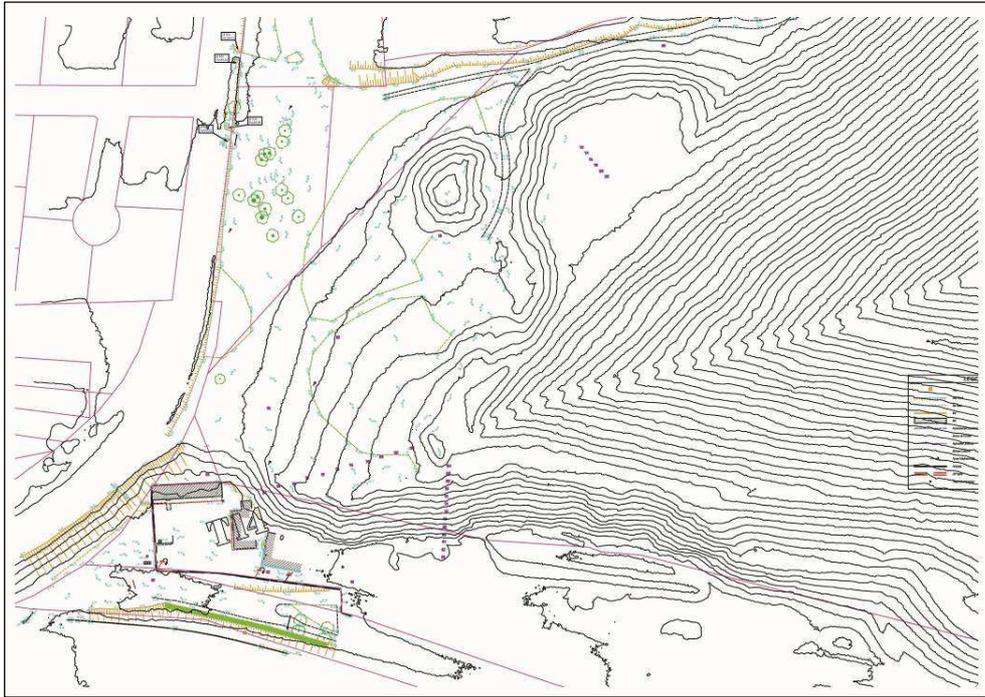
La suppression des bâtiments vétustes (et en zone classée inconstructible) permettra le renforcement du talus en limite de stabilité. La pente à 45° sera adoucie par la mise en place de remblais afin d'atteindre une pente de 30° environ, plus stable et similaire à celle du terril.



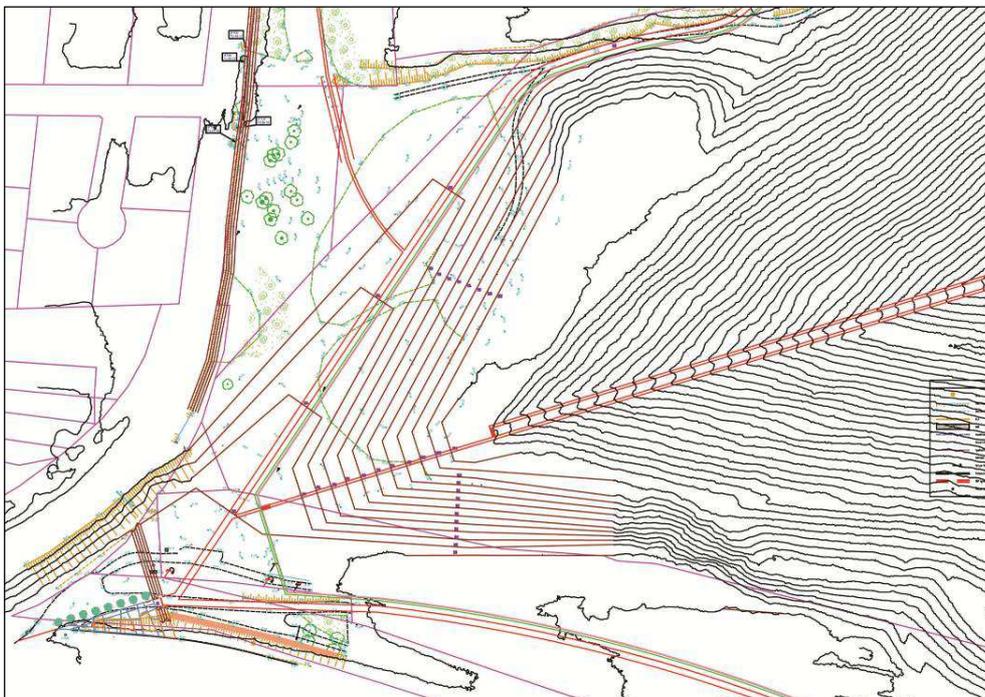
L'accès au terril ne se fera plus au pied de la rampe, mais en contrebas, depuis la rue d'Orléans (anciens services techniques). La montée se fera par un chemin d'accès à 18° environ (similaire à celui existant au niveau du T14). Elle sera difficile à grimper afin de limiter le nombre de visiteurs sans en interdire l'accès. Le chemin vers l'entrée principale invitera les visiteurs à se diriger vers le belvédère du T23 très facile d'accès.



Plan de l'état actuel (équidistance de 2m entre les courbes de niveau).



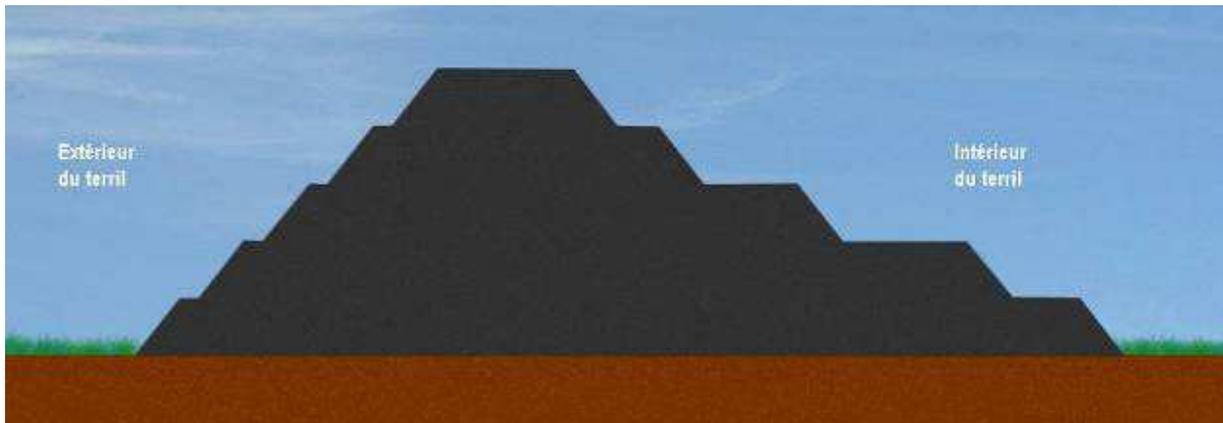
Plan projeté avec pentes adoucies sur le versant sud. Création du chemin vers l'entrée principale avec reconstitution symbolique des remblais initiaux qui constituaient l'assise au pied de la rampe de déversement (équidistance de 2m entre les courbes de niveau).



GESTION DE L'EAU

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Le travail sur la question des écoulements d'eaux intègre en premier lieu la lutte contre l'érosion des pentes des terrils, mais également la biodiversité des zones humides. L'ensemble des mares et zones humides sur les terrils constituent des zones tampons indispensables à la gestion des eaux pluviales. Le principe est de créer plus de retenues d'eau (mares, fossés) sur les sites afin de diminuer la quantité d'eau ruisselant sur les pentes.



TERRIL T13

Les actions se limitent à cicatriser les multiples ravines afin de garantir la stabilité du terril. La meilleure technique pour résorber ces anomalies et la mise en place de matériaux de gros calibres qui viendront piéger les « fines » avec de reconstituer un profil équilibré.

TERRIL T14

Comme indiqué précédemment, les actions se limitent à connecter le ruissellement issu de la rampe d'accès directement à la mare située en contrebas en réalisant un fossé empierré d'un bout à l'autre.

TERRIL T23

C'est le secteur permettant le plus de créativité. La meilleure solution pour éviter le ruissellement est la création de terrasses successives où seront disséminées des mares. L'eau qui coule sur les pentes n'arrive jamais à une vitesse suffisante pour éroder le matériau en place et la rétention de l'eau dans les mares permet une infiltration lente des eaux sur place (évite l'érosion).

Côté extérieur au teruil, les terrasses seront étroites, inférieures à 1m de large, afin de préserver l'image d'une pente assez raide. Ces redents seront disposés de manière parfaitement horizontale (un peu comme des « lignes de niveau ») tous les 2,5m de dénivellation. Côté intérieur, les terrasses seront implantées dans le prolongement des redents sur le côté extérieur. Chaque terrasse sera presque plane, mais avec une légère inclinaison vers l'intérieur pour retenir l'eau. Le talus entre les terrasses présentera le même profil que ce sur l'extérieur du teruil.

RETROUVER LES ZONES HUMIDES

Les dépressions existantes ou créées constitueront naturellement des milieux humides. La plupart existent et ne demandent qu'à être remises en état (au pied du T14 et du T23). D'autres sont à créer, notamment entre le T23 et le cavalier reliant la fosse n°3 d'Auchel.

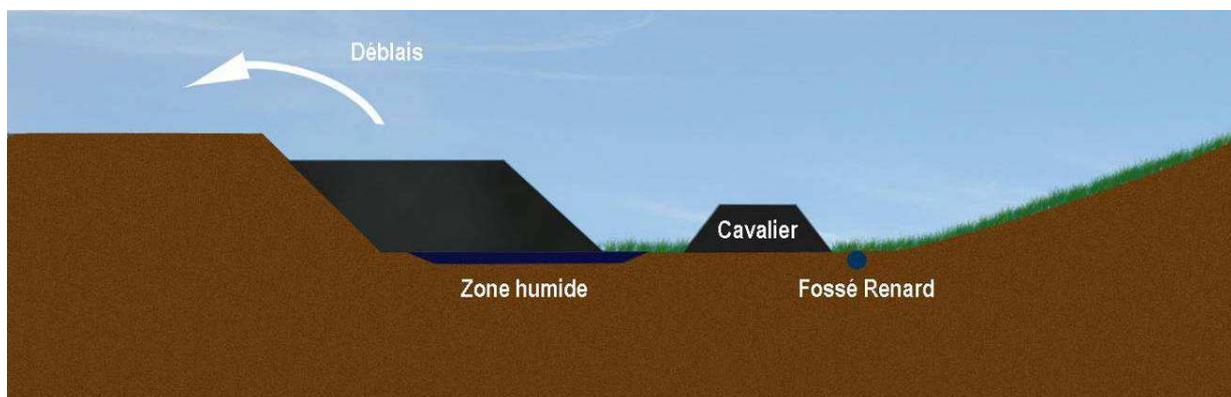
AU PIED DU T14

La mare au pied du T14 disparaît dans un boisement. Elle sera rénovée et défrichée pour reconstituer un milieu aquatique de qualité. Pour assurer son alimentation naturelle, la continuité du réseau autour du teruil sera rétablie à partir du point de réception au pied de la rampe d'accès. Cette dépression humide servira également de barrière naturelle afin de limiter l'accès au teruil.



LA VALLEE HUMIDE ENTRE LE T23 ET LE CAVALIER

Une zone humide est aménagée entre teruil T23 et le cavalier. L'idée est de mettre en évidence le teruil T23 « rehaussé » et surtout de retrouver des zones humides plus diversifiées avec des prairies humides. Le fossé le long du cavalier reliera les mares existantes afin d'assurer leur alimentation en eau.

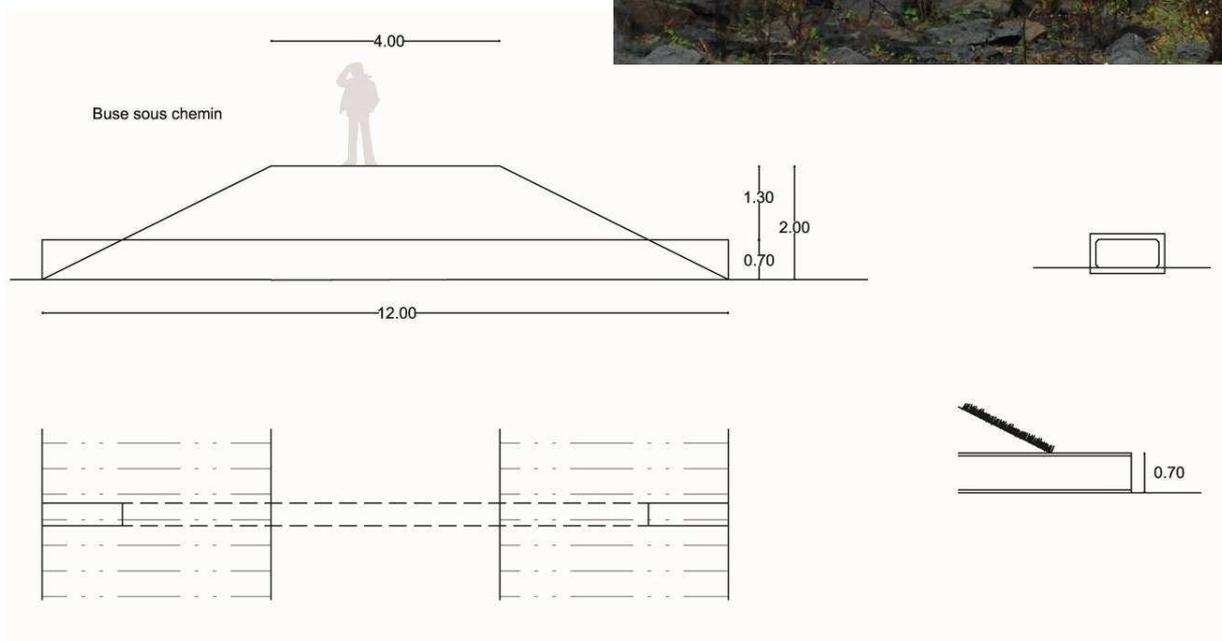


Ces deux petites mares seront reliées en supprimant la portion de chemin en remblai qui les sépare. Le chemin qui traversera la vallée humide sera aménagé en remblais et une buse en béton sera implantée afin de préserver la continuité de cet ensemble original de zones humides (mares provisoires ou permanentes, prairies humides...).

CONTINUITÉ DES ZONES HUMIDES

Au niveau de chacun des trois terrils, l'objectif est d'aménager un chapelet de mares et de fossés permettant le maximum de retenue d'eau et de favoriser l'infiltration ou l'évaporation. Chaque système se termine actuellement sur une mare plus importante mais souvent fortement colmatée suite à des entraves aux ruissellements d'eau. Afin de retrouver ou de perdurer la continuité des ruissellements naturels, de larges buses sont installées au niveau des talus surmontés de chemins.

Les buses sont de formes rectangulaires pour faciliter le passage des batraciens. Si possible, le fond sera recouvert de terres ou de matériaux présents dans les fossés implantés en continuité des buses.



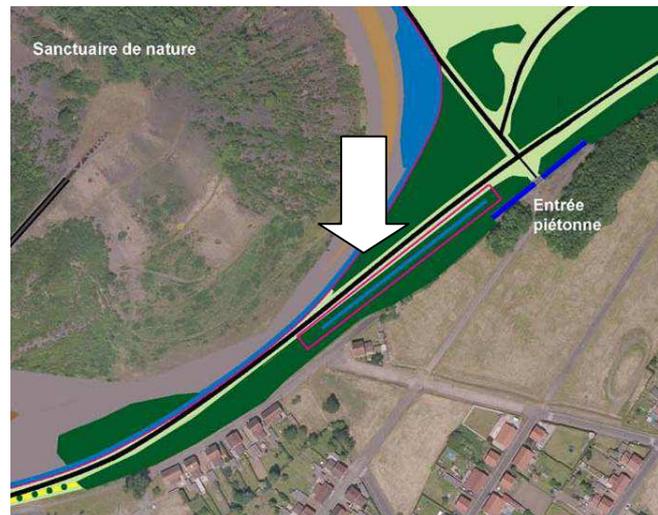
GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales fait partie de la compétence du service « assainissement ». Elle requiert des compétences spécifiques et une approche technique particulière. Toutefois, cette problématique concerne également plus ou moins directement l'aménagement du site. Il s'agit principalement d'anticiper des travaux visant à rénover ou à remettre aux normes un réseau en grande partie obsolète et inaccessible pour d'éventuelles réparations. L'étude réalisée par le bureau d'études VERDI permettra de définir précisément les actions à envisager.

Dans tous les cas, l'objectif est de respecter les règles du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) en préservant la dissociation de la gestion des eaux pluviales urbaines et du ruissellement des terrils.

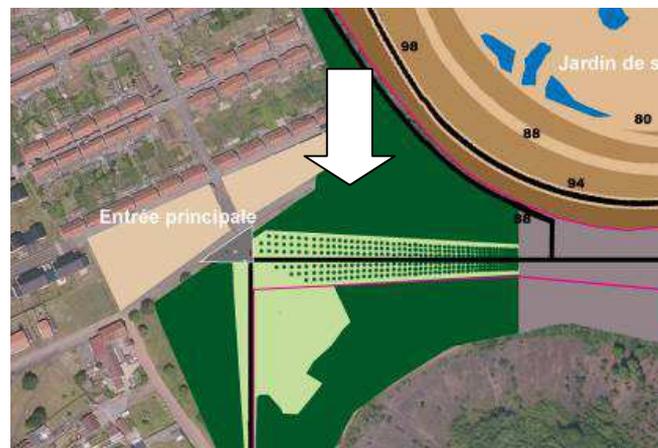
FOSSE VALLEE CARREAU

Situé en frange sud du site, le fossé de la Vallée Carreau impacte relativement peu les aménagements. A court terme, les aménagements se limitent à sécuriser les abords du bassin de rétention. Il est potentiellement dangereux car à proximité immédiate d'un chemin structurant. Il s'agit d'une clôture complétée par une haie défensive (plantes épineuses) avec un portail préservant l'accès technique.



BASSINS TAMPONS SUR AUCHEL

Le réseau d'assainissement des eaux pluviales est profond de 3m environ dans le coron n°3. L'exutoire qui passe entre les terrils T14 et T23 est à une profondeur de 9m et son état général demeure inconnu. A court terme, aucun aménagement ne s'avère nécessaire. Par contre, le risque d'obturation de ce conduit d'évacuation invite à la prudence.



Afin d'éviter l'inondation du quartier et la pollution du site en cas de défaillance de ce réseau d'assainissement défaillant, la seule solution est la création d'un bassin tampon. Pour cette raison, un espace sera laissé dénué de tout aménagement afin de permettre la création d'un éventuel bassin de rétention (et d'infiltration). Il sera encerclé d'un talus et d'une haie dense afin d'en minimiser l'impact futur.

LE FOSSE RENARD - ACTIONS A COURS TERME

Les contraintes techniques (et réglementaires) pour l'aménagement ou le réaménagement des digues induit l'obligation de faire intervenir un Bureau d'Etude Technique ayant tous les agréments nécessaires. Il sera également indispensable de prévoir un certain nombre d'analyses complémentaires spécifiques. Pour ces raisons, nous proposons la mise en place de deux niveaux d'intervention :

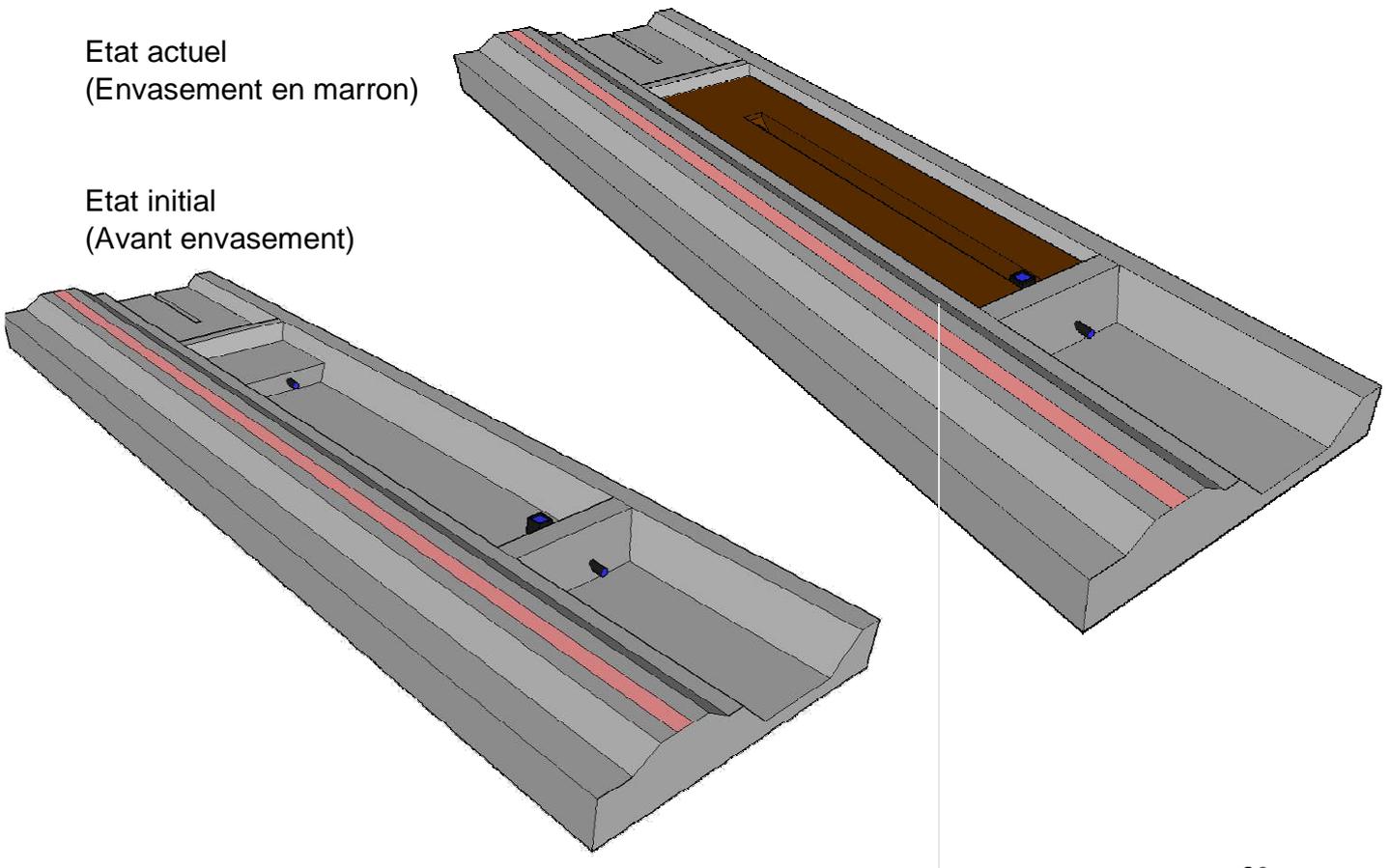
- Une vision à court terme de remise en état des équipements existants. Les travaux sont pris en compte dans le projet d'aménagement de l'ensemble du site.
- Une vision à long terme avec reconstitution complète du dispositif. Il s'agit pour nous de définir des orientations d'aménagement pouvant servir de base pour la mission d'étude qui sera confiée à un bureau d'étude spécialisé en hydraulique associé à un paysagiste.

L'action principale sera l'évacuation des vases accumulées dans le premier bassin de rétention. Il est en effet arrivé à saturation et le système de rétention est arrivé à saturation. Une analyse des boues permettra de vérifier la possibilité d'utiliser les boues dans les espaces aménagés en pâtures.



Etat actuel
(Envasement en marron)

Etat initial
(Avant envasement)



VALORISATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

MOBILIER ET SIGNALÉTIQUE

REFERENCE A LA « CHAÎNE DES PARCS »

Le développement d'un mobilier spécifique à la « chaîne des parcs » est très intéressant car il permet de développer une image commune aux sites concernés tout en intégrant l'image industrielle qu'ils dégagent. Il reflète parfaitement le caractère industriel du site, même si la nature reprend progressivement le dessus.

UN MATERIAU : LE « CORTEN »

Tous les éléments seront réalisés en éléments de métal d'aspect rouillé (Corten) profilés en « T ».

UNE GAMME DE SIGNALÉTIQUE COMPLETE

L'identification du site, les panneaux d'informations et le balisage constituent une gamme cohérente à adapter et à implanter sur le site.



DES IMPLANTATIONS DEFINIES

La localisation de la signalétique est également prédéfinie : entrées routières, entrées piétonnes...

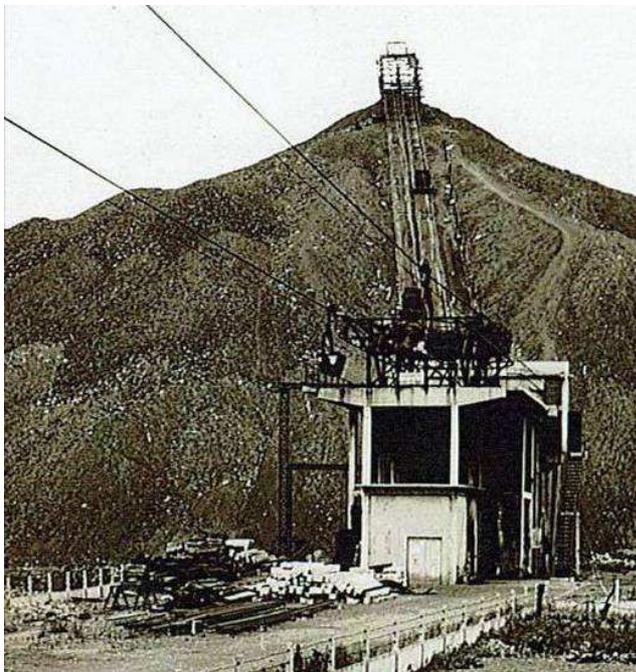


REFERENCE AU SITE

Seule la signalétique est définie dans le cadre de la Chaîne des Parcs. L'ensemble du mobilier urbain peut être défini en fonction de la spécificité du site

LE « CORTEN »

Pour tout le mobilier urbain, le plus simple est de travailler dans le prolongement de la signalétique. La présence de vestiges rouillés sur le site et son caractère industriel conforte cette idée d'utiliser le Corten pour l'ensemble des éléments de mobilier. Il sera utilisé pour tous les supports de signalétiques, clôtures, barrières et ouvrages divers (pontons...).



Le bois sera totalement absent des aménagements car il reflète trop l'image d'un milieu « naturel ». Hors, même si la nature reprend ses droits sur ce lieu abandonné, il n'en demeure pas moins un site industriel

LE BETON

Ce matériau brut offre une image industrielle qui a toujours été présente sur le site. De gros blocs épars ponctuent encore les lieux. Il permet la constitution de bancs, de soutènements et de supports divers.



MOBILIER URBAIN

Tout le mobilier urbain et les revêtements de sols refléteront le caractère industriel qui a marqué le site. Corten et béton brut seront les éléments de base pour l'élaboration de l'ensemble du mobilier.

BANCS

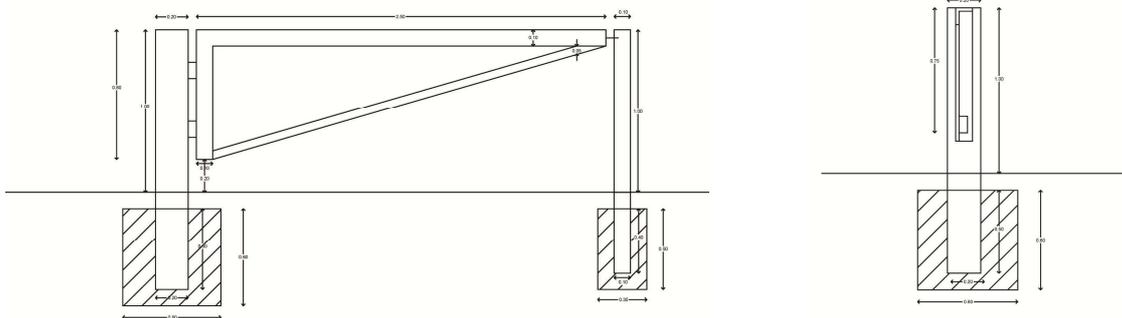
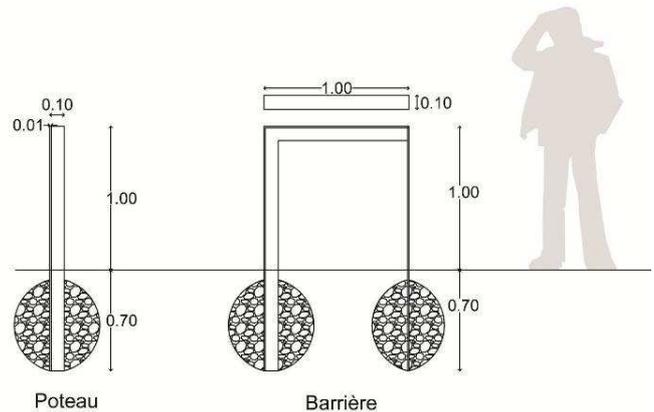
De simples blocs de béton brut. Avec toutefois les bords émoussés pour assurer un minimum de confort.

BARRIERES ET POTEAUX

Structures en acier « Corten » avec profil dans l'esprit « Chaîne des parcs ».

PORTAIL VEHICULE

Implantés aux niveaux des entrées « routières », ils permettent un accès aux véhicules d'entretien ou de secours. Ils sont en acier « Corten » avec des profils similaires au reste du mobilier urbain.



POUBELLES

Aucune poubelle ne sera implantée. La pose de poubelles induit nécessaire la mise en place d'une équipe pour ramasser les déchets régulièrement. Il semble parfois plus simple de ne pas mettre de poubelles car elles génèrent souvent davantage de nuisances que d'intérêt.

LUMINAIRES

Aucun éclairage ne sera implanté dans le cadre du respect de la trame noire pour les animaux nocturnes. La mise en lumière du parc est contradictoire avec sa vocation d'écrin de nature.

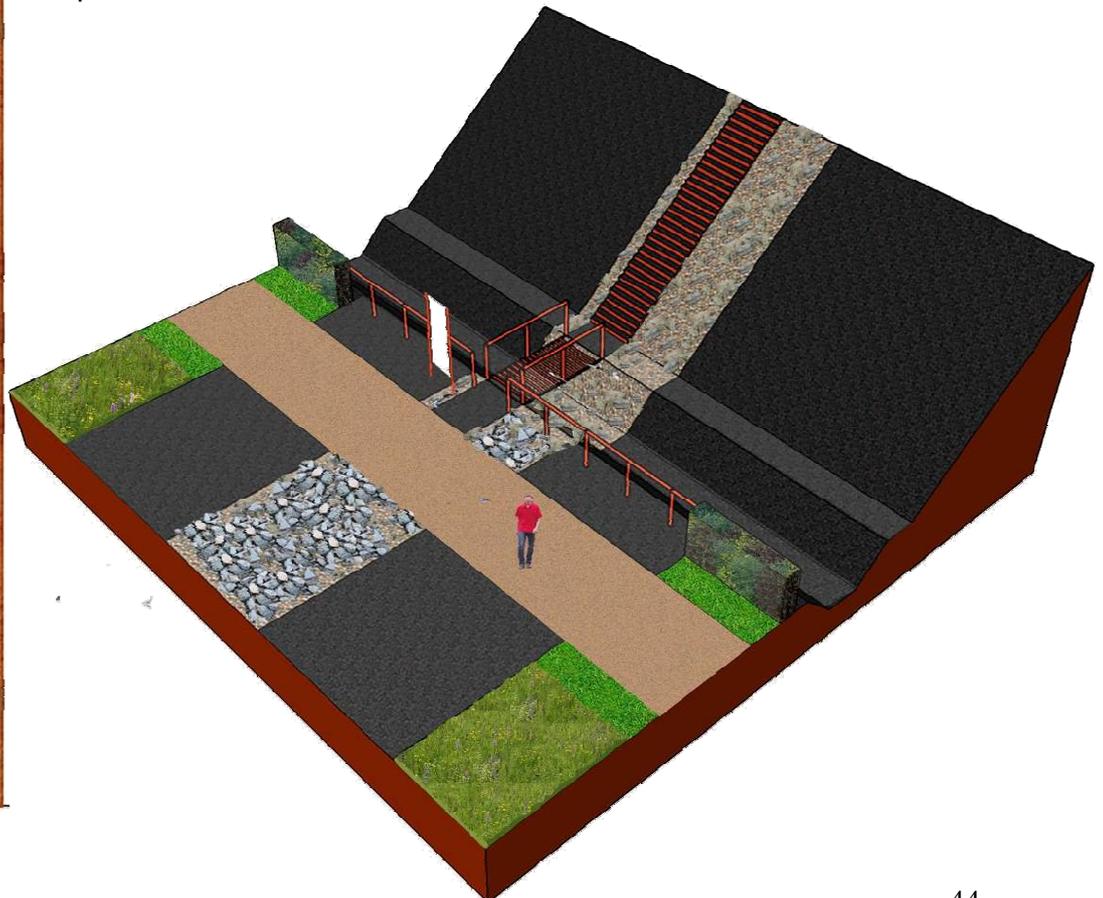
ACCES DES SANCTUAIRES DE NATURE

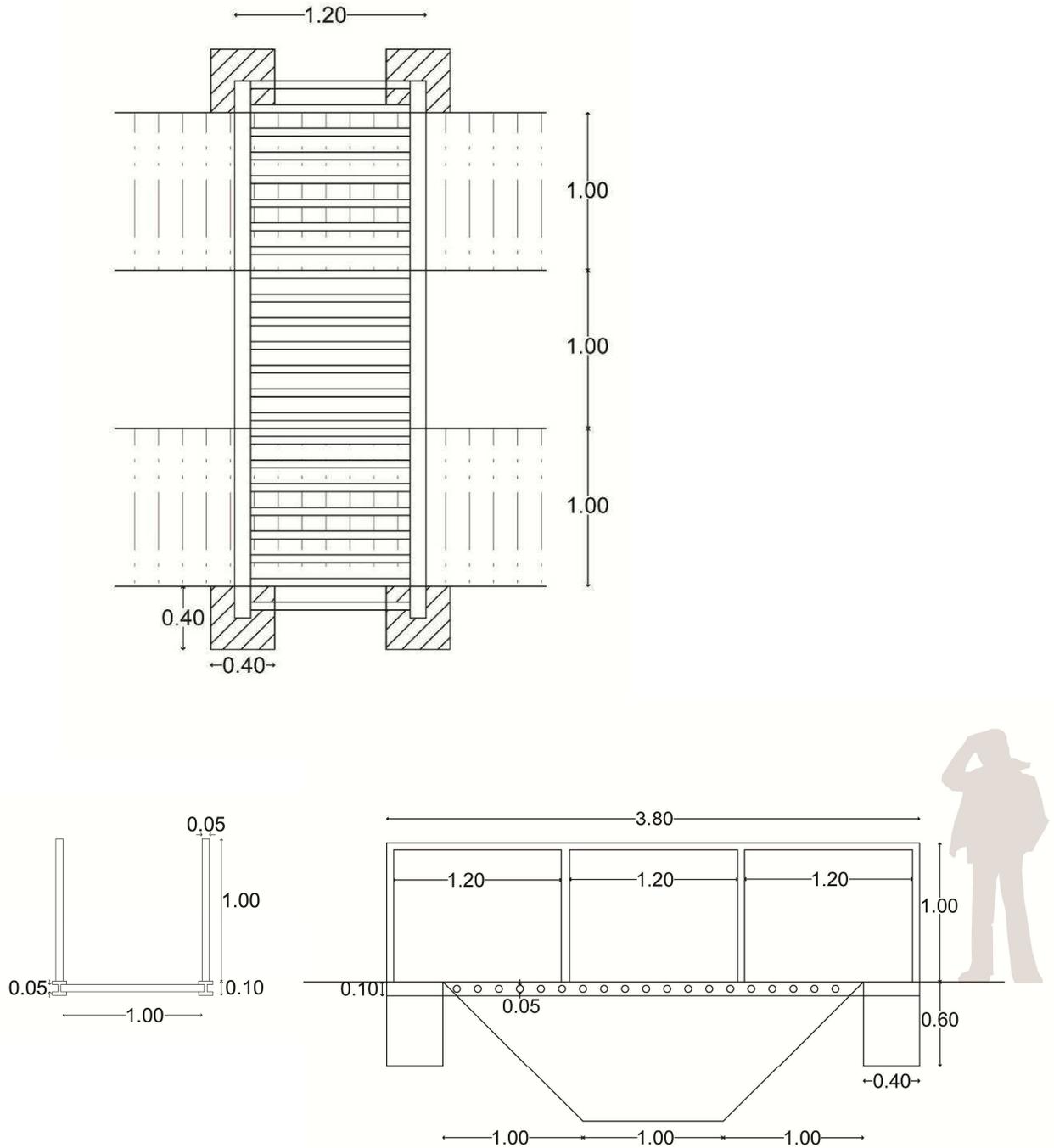
Les accès aux terrils se font au carrefour entre le fossé (et la haie défensive) qui cerne le terril et le corridor à lézards. Au droit de ce couloir minéral la haie est interrompue pour préserver la continuité de milieux secs.

Les accès aux belvédères sur T14 et du T13 est inconfortable et limité à un public averti. Le passage est filtré par un passage canadien. C'est un système qui permet de se passer de barrière mobile, en laissant une ouverture permettant la libre circulation des piétons. Elle est constituée de solides barres arrondies alignées au-dessus d'une fosse. Les moutons ou les chèvres resteront dans l'espace protégé, car la plupart des animaux sont effrayés par cette structure et le vide qui est dessous. Ils ne franchissent pas l'aménagement.



Un panneau « espace protégé ». rappelle au public le comportement à tenir dans ces espaces naturels fragiles : rester sur les chemins, ne pas nourrir les animaux...





POINTS FORTS

RENDRE VISIBLE LE PASSE INDUSTRIEL

Afin de renforcer l'attrait du site, l'idée est de mettre en évidence les « émergents » de l'épisode minier aujourd'hui disparus ou tronqués : les chevalements et les terrils.

Les trois puits de mines seront symbolisés par des éléments verticaux significatifs. Le « Terril-o-scope » implantée au cœur du site viendra révéler les terrils. Le belvédère du T23 apportera une autre dimension à la découverte du lieu.



LE BELVEDERE

Il s'agit de créer un belvédère accessible à tous. Le Terril T23 sera remodelé et rehaussé d'une dizaine de mètres pour répondre à ce principe. Le magnifique panorama sur la Chaîne des terrils sera cadré par le majestueux T14 sur la droite et le T13 dont la base est encore très lisible dans le paysage sur la gauche.

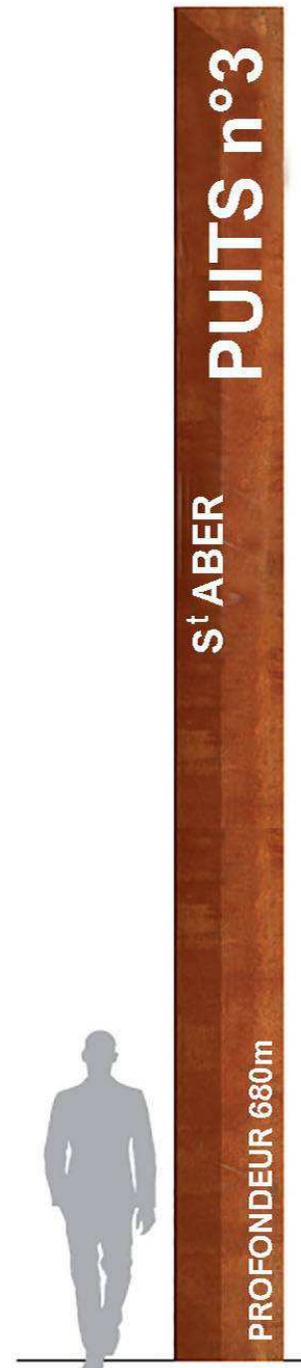


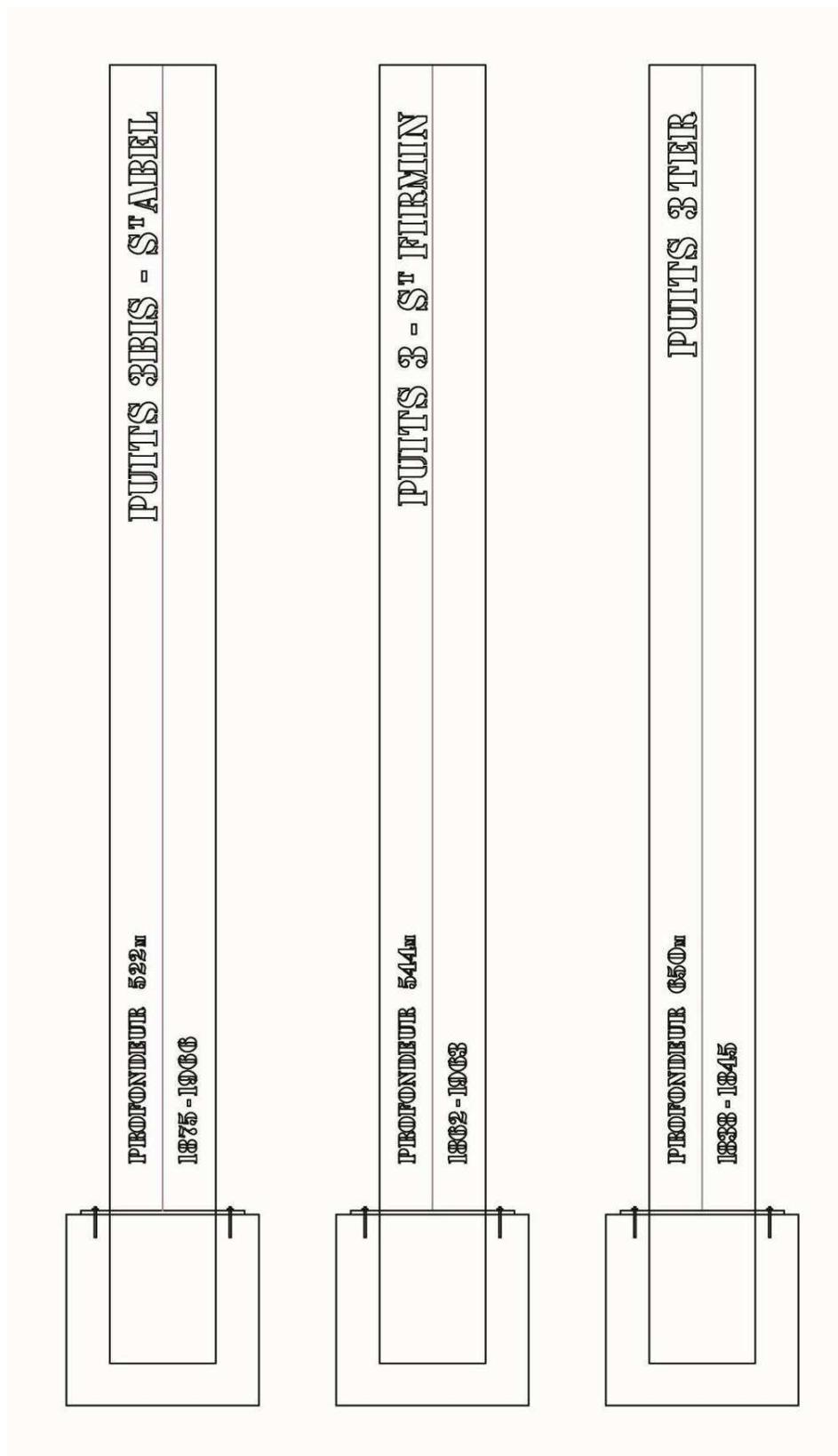
VISUALISER LES FOSSES

Les fosses n°3, 3bis et 3ter constituent la mémoire du site, son origine. C'est de ces points d'extractions que tous les matériaux qui constituent les terrils T23 et T13 ont été sortis. Il n'en reste que le souvenir dans la tête des mineurs et quelques vieilles cartes postales.

L'implantation d'éléments verticaux forts permettra d'identifier ces trois fosses et d'évoquer de manière significative le passé minier. Ces structures de 8m de haut auront le même design que la signalétique de la chaîne des parcs mais avec le nom du puits correspondant en découpe laser. Pour des raisons techniques, la structure sera décalée de 10m par rapport à l'emplacement de l'ancien chevalement.

Ces éléments structurants marqueront le départ de toute la composition paysagère avec les ouvertures visuelles sur les terrils proches. Une ouverture visuelle permettra de retrouver un lien entre les trois anciens puits.



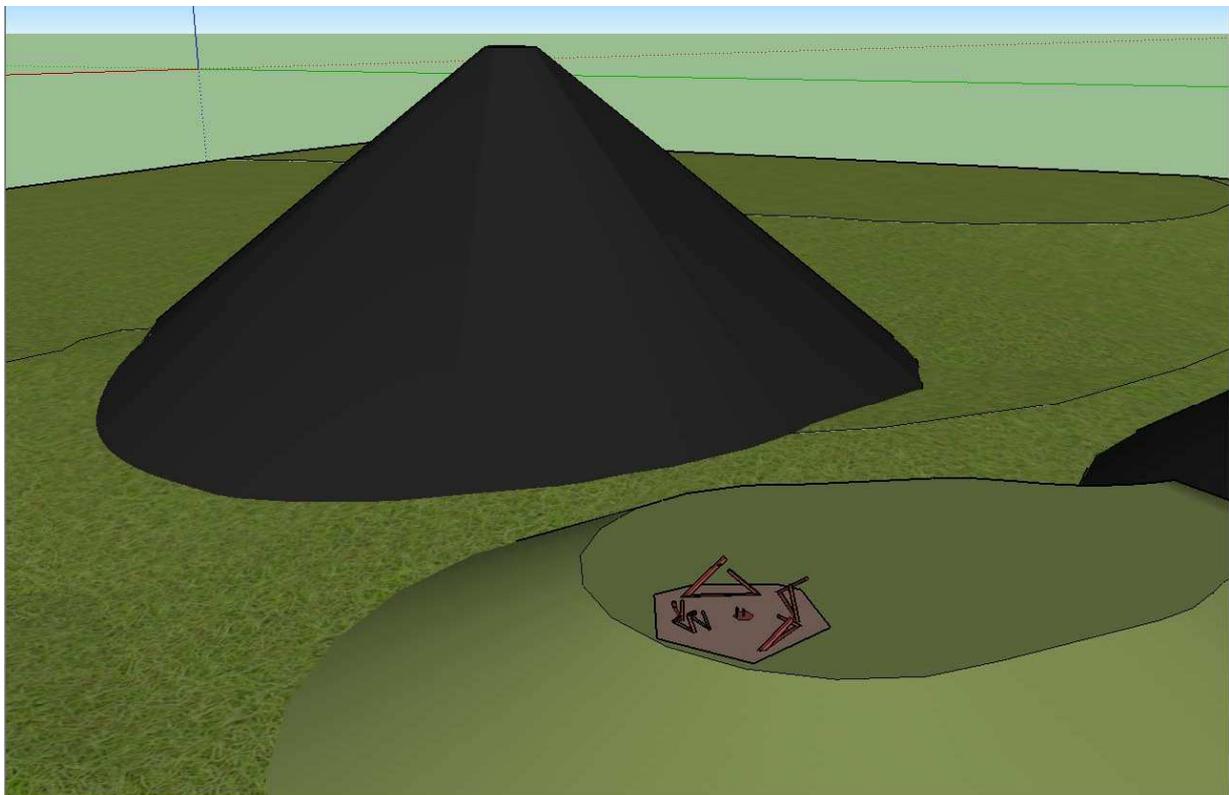
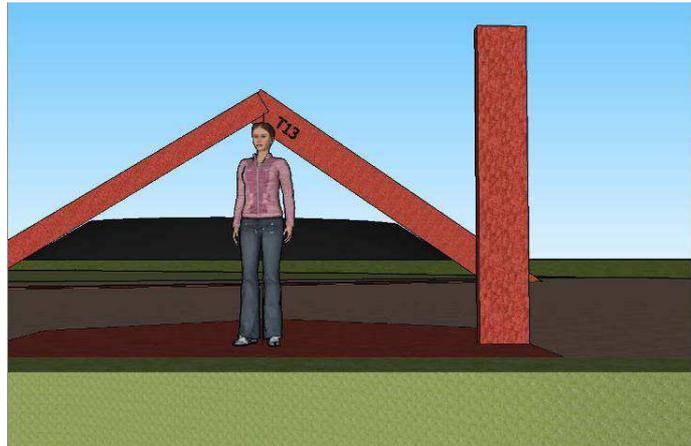


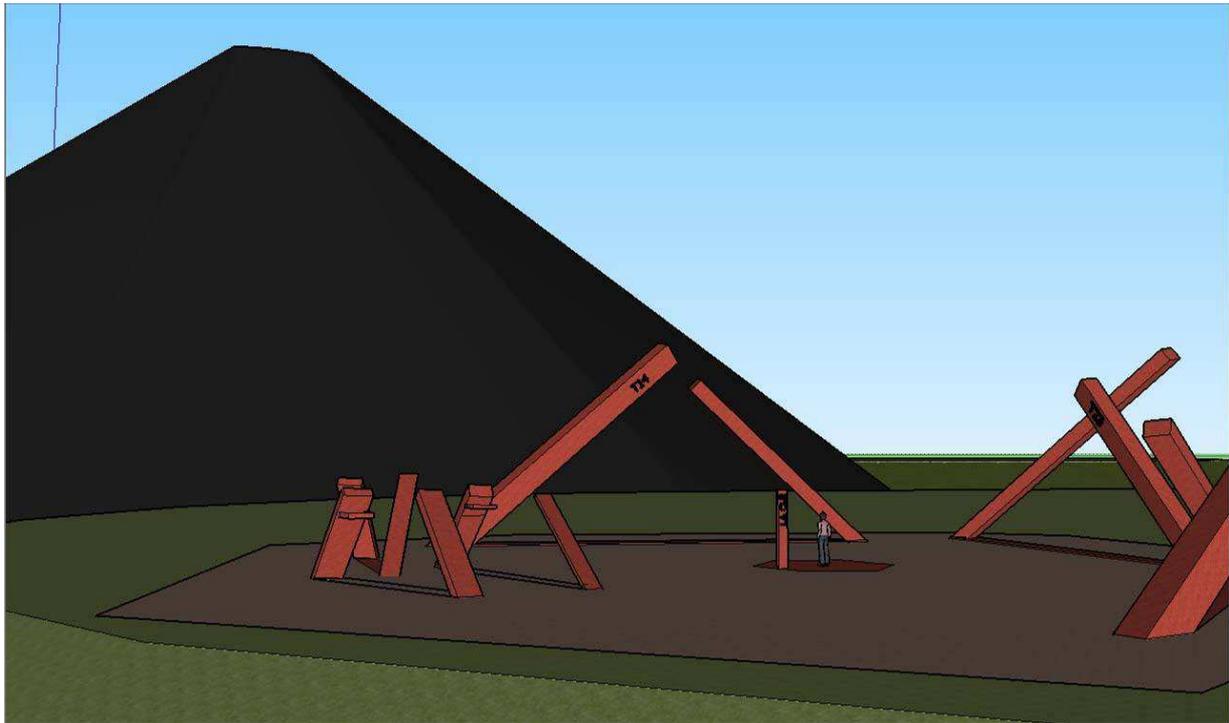
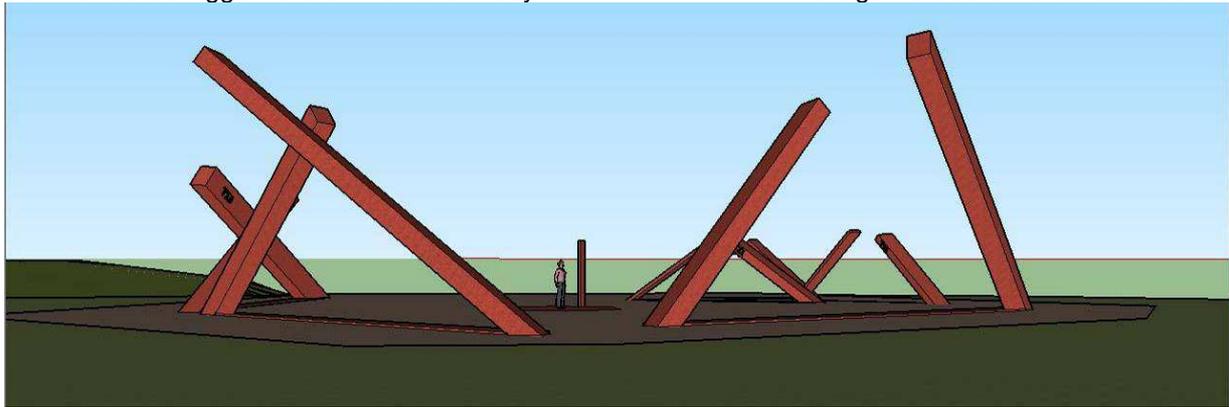
LE « TERRIL-O-SCOPE »

Cette composition est conçue pour rendre visible ce qui a disparu : le volume initial des terrils exploités. Même le T14 est concerné puisqu'il a été écrêté d'une quinzaine de mètres. Des barres métalliques de prime abord placées de manière aléatoire prennent forme quand l'observateur se positionne au centre de la composition matérialisée par un socle. Les barres se rejoignent pour former le profil initial des terrils avec leur forme conique caractéristique. Le nom du terril est indiqué pour faciliter la lecture et le repérage spatial.

Le « terril-o-scope » sera implanté à l'extrémité de l'ancienne décharge. Cette localisation offre la possibilité de contempler les trois terrils du site et de découvrir au lointain quelques autres monuments répartis dans le paysage...

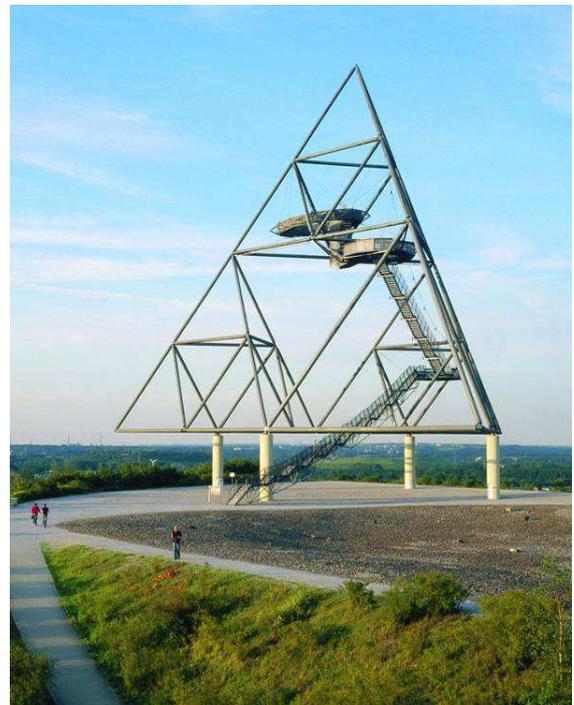
Il vient terminer la perspective du chemin depuis l'entrée principale (en passant entre le T14 et le T23)



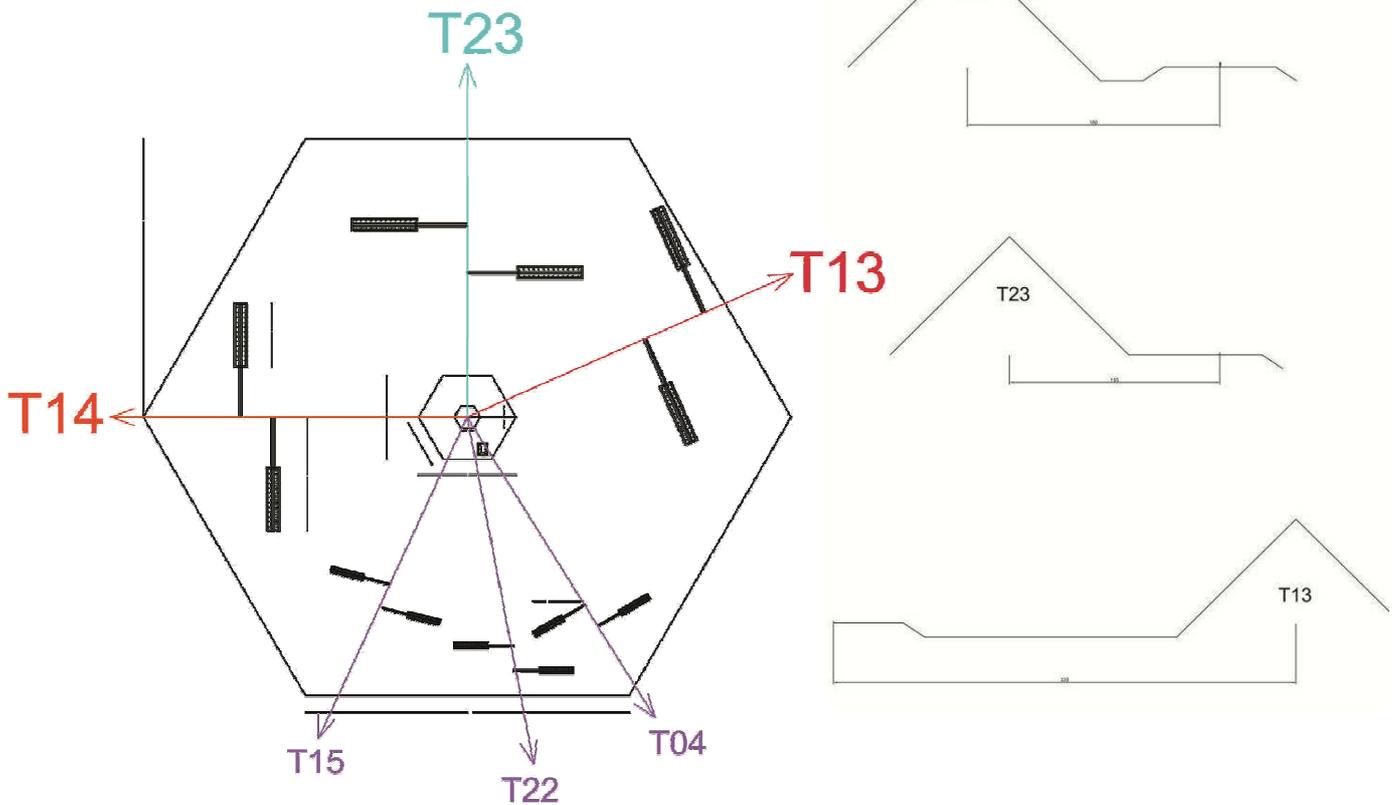


IMAGES DE REFERENCES

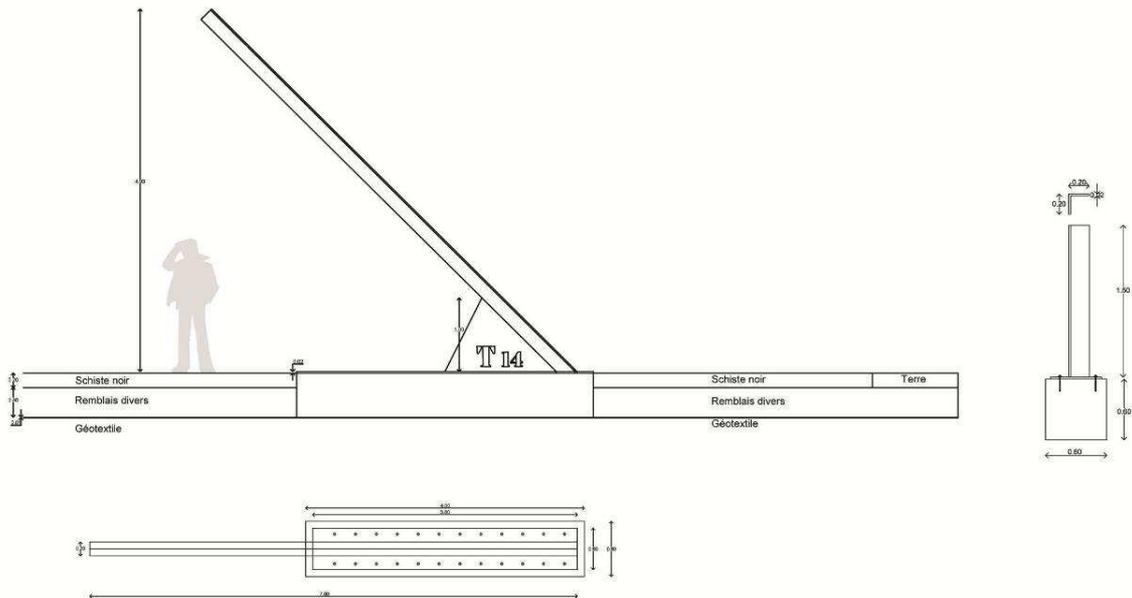
En Allemagne, de nombreux sites miniers reconvertis ont été personnalisés avec une œuvre monumental ou des interventions de style « Land Art ».

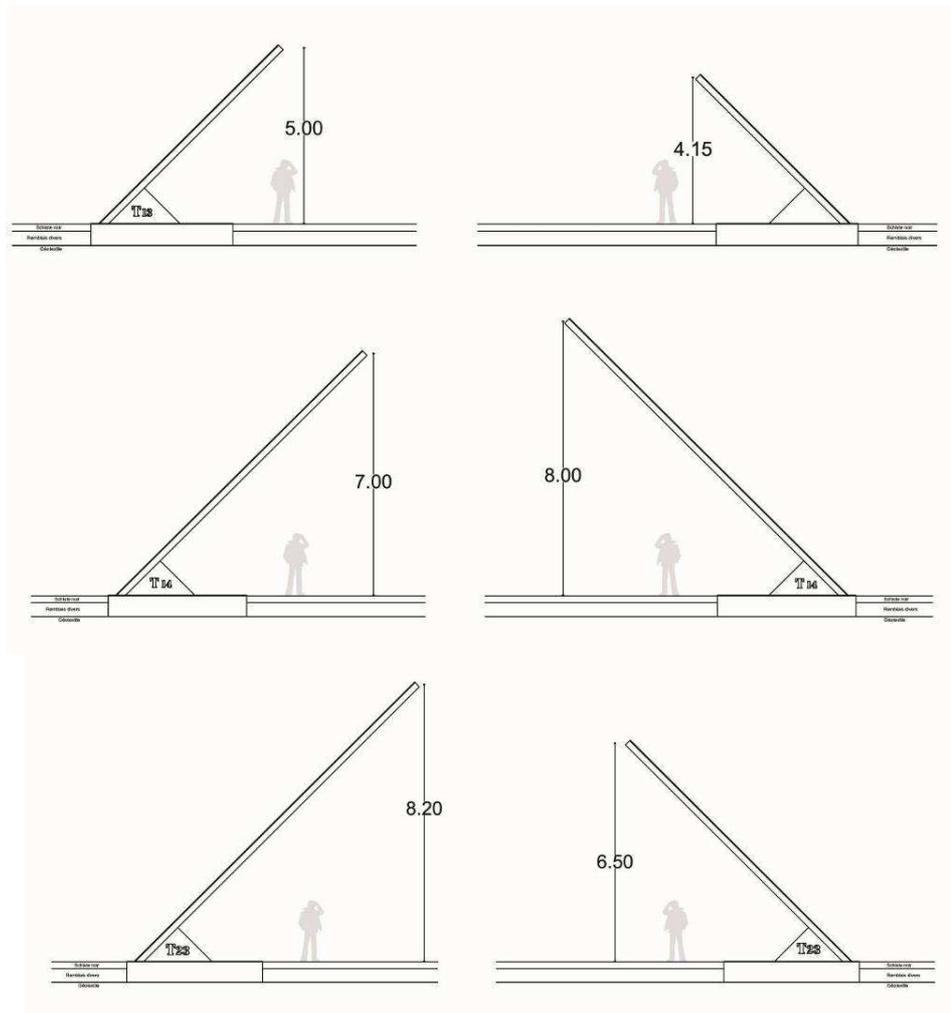


ANGLES DE PERCEPTION

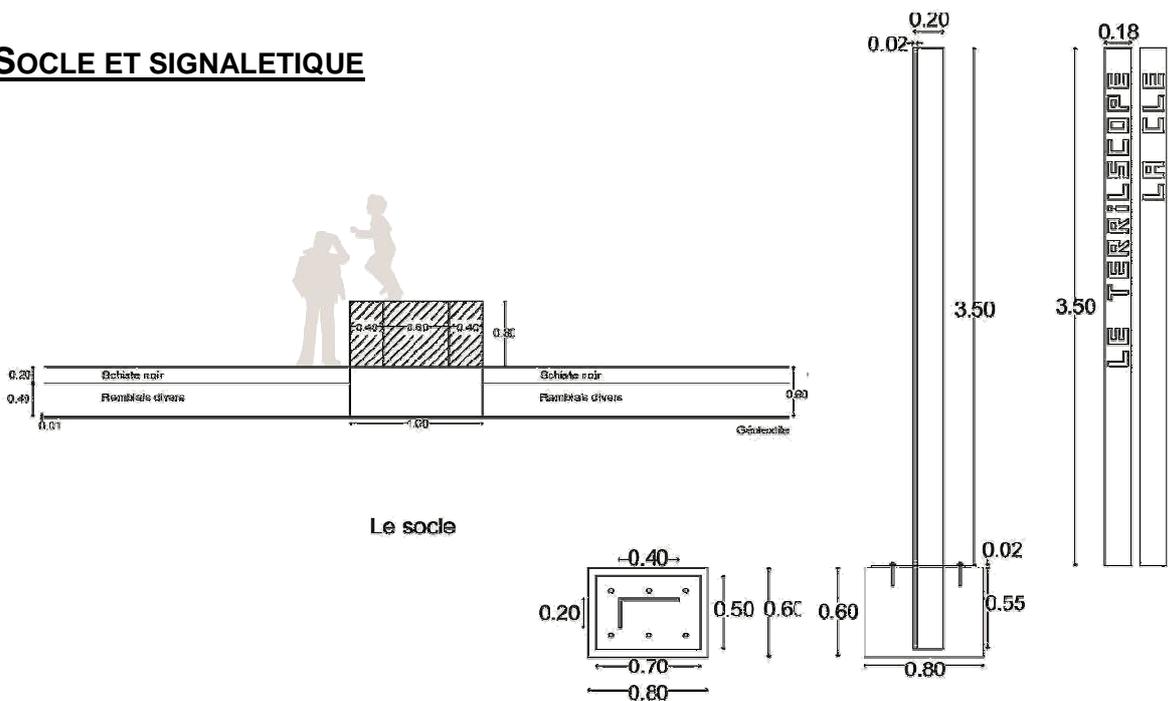


MODULE





SOCLE ET SIGNALÉTIQUE



Le socle

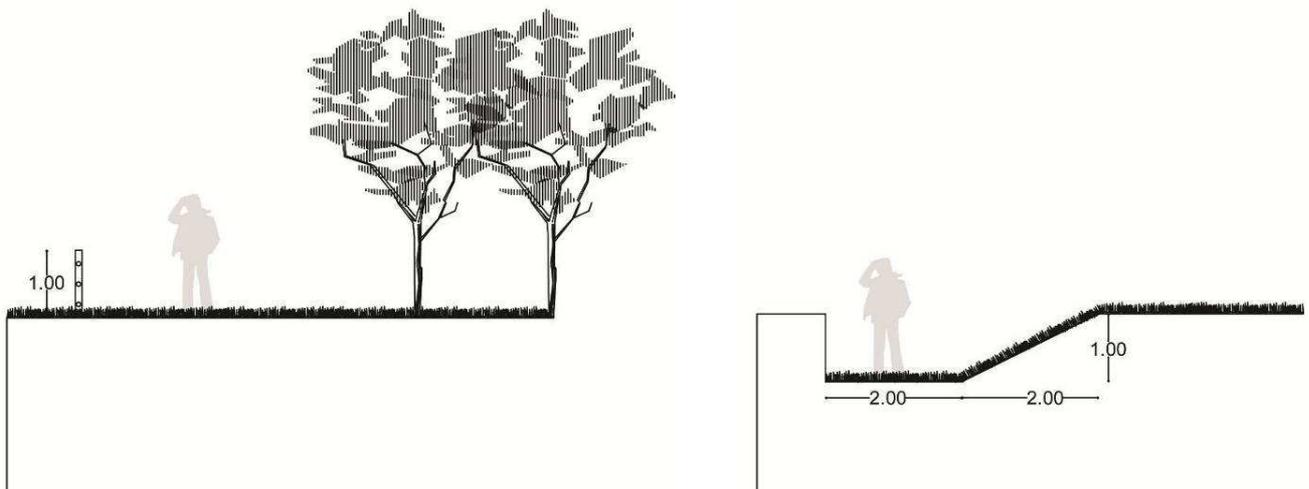
MUR FOSSE 3TER

REPARER LE MUR

La partie de mur effondrée sera refaite pour assurer la sécurité des promeneurs. Afin de garantir la pérennité de l'ouvrage des rejointoiements de briques et de petites réparations seront à prévoir.

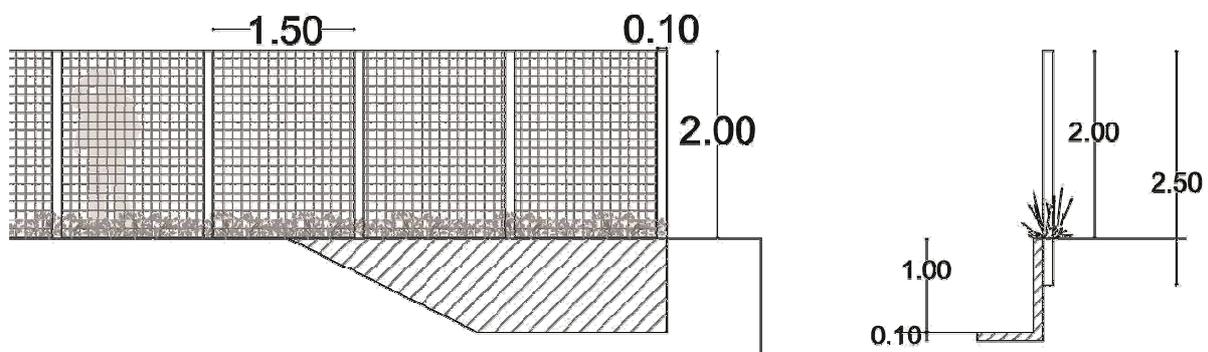
PROLONGER LE CHEMIN

Dans la partie actuellement inaccessible, les aménagements seront identiques avec la section déjà accessible : suppression du garde corps métallique, arasement du mur sur 50cm et décaissement du chemin de ronde sur 1m de hauteur. Le muret brique jouera le rôle de garde corps).



LIMITE AVEC LE RIVERAIN

Une clôture en grillage rigide délimitera le terrain. Un lierre viendra progressivement envahir la clôture pour « oublier » sa présence. Dans le prolongement du chemin, un élément en béton sera implanté à la base de la clôture.



ENTREES DU PARC

On distingue plusieurs typologies d'entrées suivant leur vocation.

- L'entrée principale, connecté directement sur le réseau routier national (Autoroute).
- Les entrées routières, connectées aux routes urbaines.
- Les entrées piétonnes, plus confidentielles et destinées aux riverains.

PLANTATIONS

Au niveau de toutes les entrées, ces espaces à faible valeur environnementale accueilleront des plantations plus décoratives et très fleuries. Ces compositions participeront à la valorisation du site et à l'évocation de l'histoire du lieu.

Mise en place

Chaque parterre ou pied d'arbre se verra paillé à l'aide d'une couche de 15 cm de Bois Raméal Fragmenté (BRF), qui sera renouvelé au bout de 2 ans si besoin. Ces zones seront pour certaines plantées de vivaces couvre-sol selon les directives ci-dessous.

Entretien général

Un désherbage régulier sera effectué les 3 premières années. Fin février-début mars, chaque année, les tiges et feuilles sèches inesthétiques pourront être nettoyées à la cisaille ou à la débroussailleuse (en prenant soin de ne pas abîmer les pieds d'arbres ni les souches de vivaces) et laissées sur place dans les parterres pour améliorer le sol et pailler.

Les arbres et arbustes installés ne devront pas être taillés.

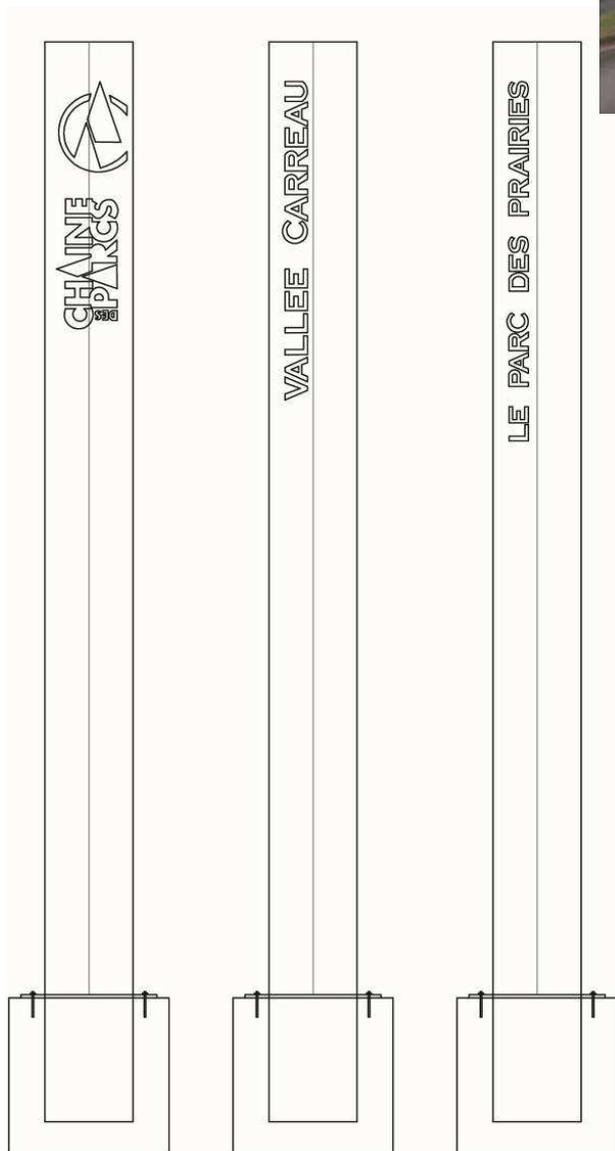
Gazons

Les espaces laissés en pelouse ("gazon") auront un rôle double : offrir un chemin aux visiteurs, et mettre en valeurs les espaces adjacents. Ils seront donc plutôt localisés dans les entrées, entre les parterres horticoles. Un mélange de type "intensif", capable de résister au piétinement, sera semé pour créer la pelouse ou la reconstruire là où les travaux l'ont endommagée. Ces zones seront régulièrement tondues afin de maintenir une hauteur compatible avec le passage des piétons.

ENTREE PRINCIPALE

LE SIGNAL

L'amorce se fait au niveau du « giratoire des mineurs » avenue de la paix. C'est une articulation importante, lisible et facile à mettre en valeur. Un balisage directionnel viendra accompagner les visiteurs jusqu'au parking de l'entrée principale du parc.

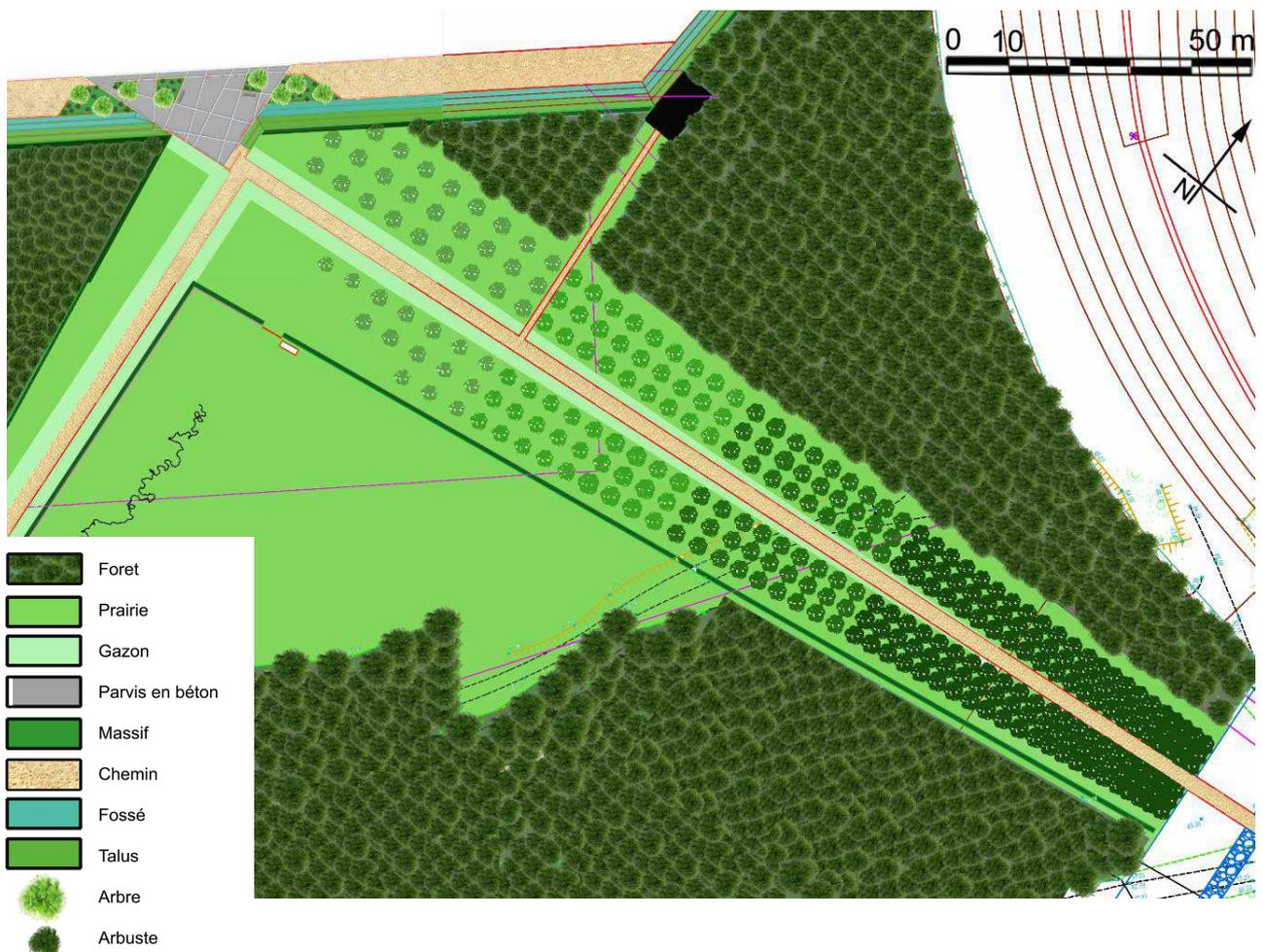


UNE ENTREE AU CŒUR DU PARC

Cette entrée est implantée dans l'axe de la rue de Soissons qui draine le coron. La perspective vers le T14 restera dégagée afin de mettre en valeur le monument implanté derrière une vaste prairie et cerné d'une bande boisée dont le terril semble émerger.

Le chemin principal orienté vers l'est rejoint directement le cœur du parc et les principaux chemins de desserte.

Un chemin secondaire permet de relier la base du terril T14 vers le sud, au niveau de la rue d'Orléans. Afin de préserver le site, la possibilité de monter sur le terril n'est pas signalée.



Depuis le chemin principal, les plantations évoqueront la descente vers la mine avec les différents sentiments qui devaient animer les mineurs la première fois qu'ils allaient "au fond". La grande allée principale, qui mène au cœur du site et en particulier au Terrilscope, sera plantée d'une colonnade d'arbres au tronc de plus en plus sombre au fur et à mesure que l'on avance. Ainsi, l'impression de passer d'un monde ouvert, à l'air libre, vers un univers plus clos sera renforcée. Le resserrement des alignements, couplé à celui des arbres sur un même rang, renforcera l'impression de perspective et surtout la sensation d'oppression et d'enfermement. La sortie sur une large ouverture entre les terrils apparaîtra comme une véritable respiration, un soulagement.



Betula jacquemontii

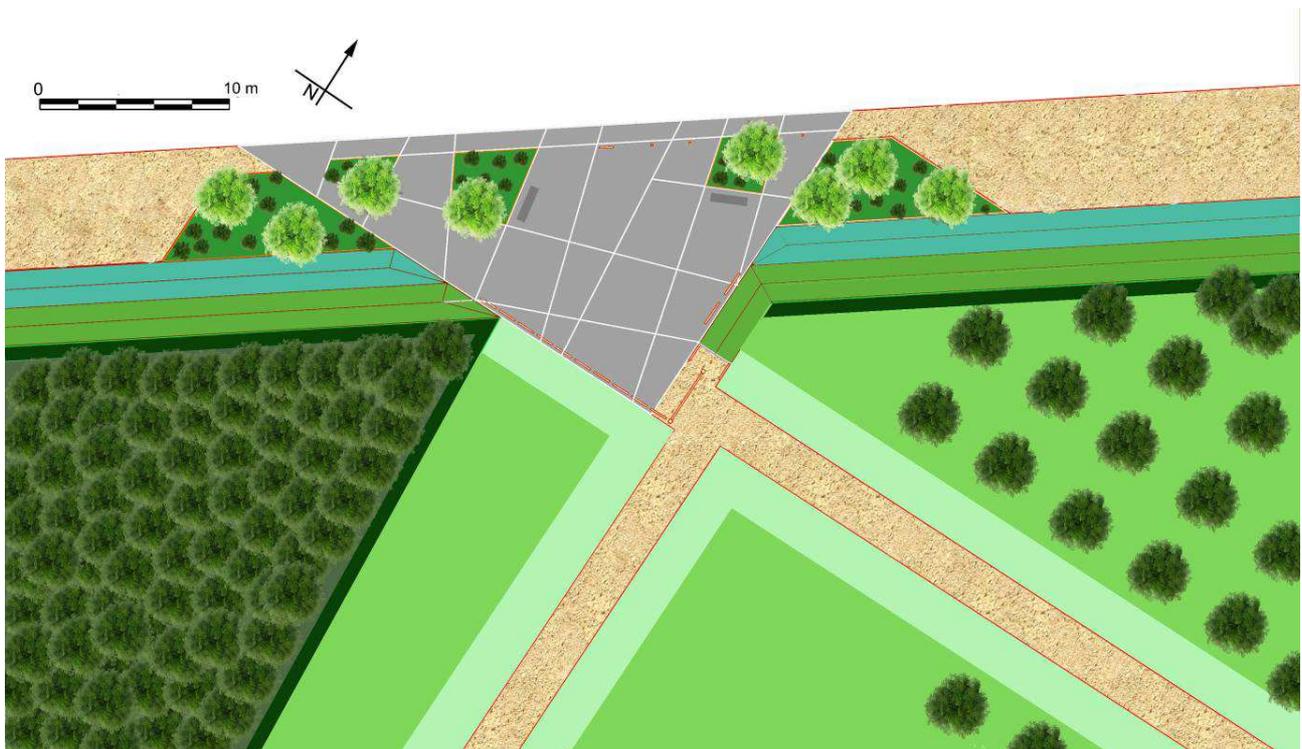
Betula ermanii

Betula albosinensis

Prunus maackii

Prunus serrula

Prunus rufa



Sur le parvis et ses franges (en limite avec les aires de stationnement), des plantations originales évoqueront également le mine par le choix des formes et des coloris.

Des arbres aux troncs, rameaux ou feuillages très sombres évoqueront l'élément principal extrait des galeries qui est mis en avant : le charbon.



Nothofagus antarctica



Physocarpus 'Diabolo'



Prunus rufa



Cornus 'Kesselringii'

Les feuillages aux tons orange, rouges, cuivrés. Viendront suggérer la combustion,



Cotinus 'Grace'



Physocarpus 'Diable d'Or'



Corylus 'Rouge de Zeller'



Quercus myrsinifolia

Après la combustion, ne subsistent dans l'âtre que des cendres. Sur les côtés, on privilégiera donc ici les feuillages gris argenté, avec quelques notes de rouge ou d'orange pour rappeler les braises.



Helianthemum 'Fire Dragon'



Perovskia 'Little Spire'



Pyrus salicifolia 'Pendula'



Rubus thibetanus

ENTREES ROUTIERES

Le terme « entrée routière » est repris de l'étude sur la signalétique pour la Chaîne des parcs. Il s'agit d'identifier les accès visibles depuis des voies routières urbaines. Les trois entrées actuelles se situent aux extrémités des anciens cavaliers des houillères. Nous proposons d'ajouter une quatrième entrée depuis Lozinghem. Il s'agit de valoriser le lien direct avec la commune et d'équilibrer les points d'entrées depuis les rues principales.



Les quatre entrées principales au site sont toutes implantées directement en contact avec un axe structurant (routes départementales) et d'arrêts bus. La présence de parkings publics proches est un atout appréciable.

UNE CONFIGURATION HOMOGENE

L'identification des entrées confère au site son « image de marque ». Par conséquent, toutes les entrées seront organisées de la même manière et avec le même vocabulaire :

- La signalétique « Chaîne des parcs » permet l'identification rapide de l'entrée et des panneaux d'accueil et d'informations pour se repérer et d'appréhender une facette du parc.
- Un portail laisse un accès technique possible. Sur le côté, un passage piéton est ménagé. Il est cadré entre des éléments métalliques ou en béton. L'objectif est de filtrer les usagers et d'interdire l'accès aux véhicules à moteur (quads et motos).
- Des blocs en béton sont utilisés comme bancs. Ils sont « bruts » afin de garder un caractère industriel. Ils sont disposés pour générer une ambiance conviviale.
- Le revêtement de sol en dalles de béton rappelle le caractère industriel du site. Il apportera un confort appréciable et elle sera adaptée au passage éventuel de véhicules de services ou d'entretien. A terme, les joints laisseront une végétation herbacée se développer.



ENTREE AUHEL FOSSE N°3

Juste après l'entrée du site, dans cette partie très remaniée regroupant divers espaces dont un ancien terrain de football, les prairies et les plantations seront horticoles avec des espèces très décoratives et évocatrices. Ces plantations arbustives et les prairies seront disposées en lignes parallèles évoquant l'organisation générale des bâtiments et des structures de l'ancienne fosse (rails...).

Quatre structures végétales viendront structurer l'ensemble :

- **La plaine engazonnée** qui marquera le cœur de la composition
- **La Prairie minière** composée de rectangles délimités par des bandes de gazons
- **Les modules des puits de mines** qui souligneront la présence des anciennes fosses d'extraction
- **La Forêt de l'Etrange** implantée en limite du site et qui évoquera l'origine du charbon.



Les arbres isolés sont tous intégrés à des espaces fauchés. L'espace central engazonné et ouvert au pied du mur est préservé pour jeux libre et le feu d'artifice. Afin de relier les deux clairières séparées par une légère dépression et une ligne d'arbres, une continuité altimétrique est rétablie et des ouvertures sont ménagées dans le rideau arboré.

La Prairie minière

Afin de réduire la surface engazonnée, de vastes surfaces seront laissées en prairie et fauchées annuellement fin février-début mars. On y plantera des bulbes et vivaces adaptés, et aux couleurs "minières" (rouge, bronze, cuivre, pourpre...) pour leur apporter un cachet supplémentaire. Afin de faciliter le travail des agents d'entretien, de petits piquets seront implantés aux quatre coins des rectangles de prairie afin de visualiser les zones à ne pas tondre.



Iris x hollandica 'Bronze Queen'



Narcissus 'Altruist'



Lilium x 'Arabian Night'



Tulipa 'Gavota'



Tulipa 'Couleur Cardinal'

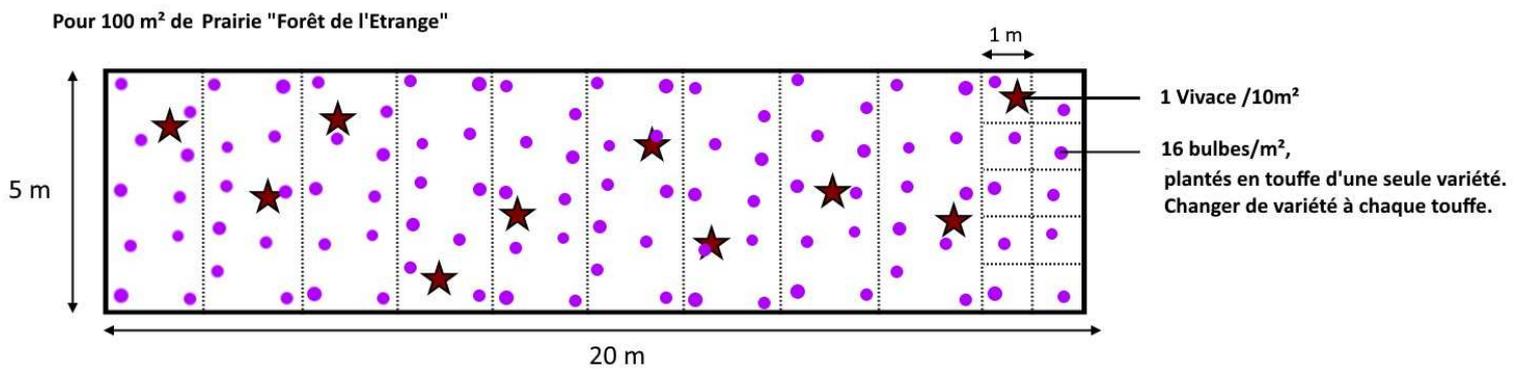
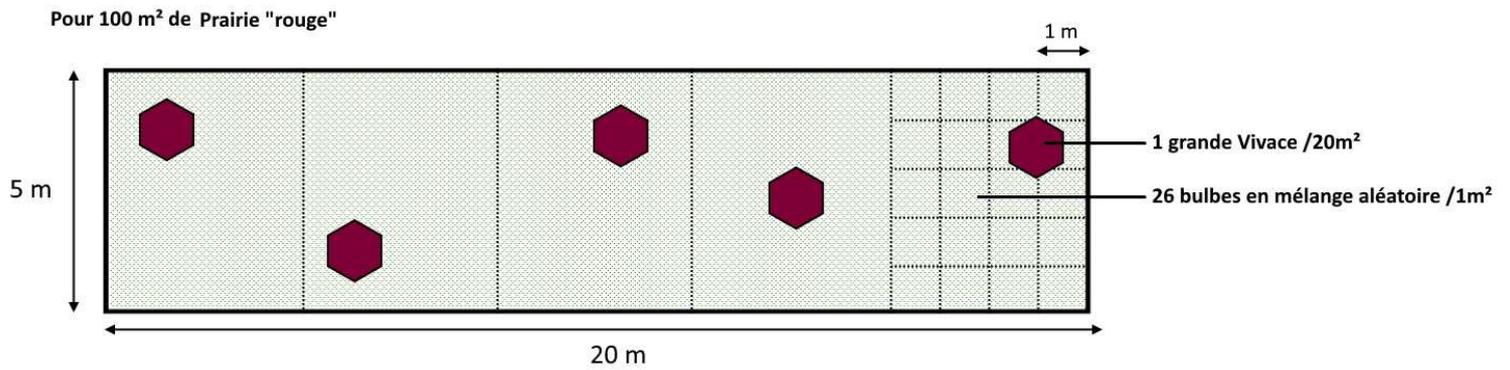


Schéma-type
-
Prairies minières
(Entrée Auchel Nord)

Les modules des puits de mines

Ils rappelleront la mine par leurs couleurs évoquant là aussi le feu, les flammes de l'industrie (rouge, orange, noir).

La plantation se fera par modules 20x5m. ils seront dans le prolongement de ceux de la Forêt de l'étrange. Ils seront organisés comme suit :

- Des arbustes
- Des vivaces couvre-sol (à raison de 9/m²)
- Des vivaces hautes (à raison de 6/m²)

Arbustes



Amelanchier lamarckii



Photinia 'Carré Rouge'



Viburnum 'Le Bois Marquis'



Cotinus 'Grace'

Vivaces



De gauche à droite :
- *Lychnis chalconica*
- *Ajuga 'Black Scallop'*
- *Hemerocallis 'Bela Lugosi'*

De gauche à droite :
- *Carex testacea 'Prairie Fire'*
- *Crocsmia 'Solfatare'*
- *Kniphofia 'Mango Popsicle'*



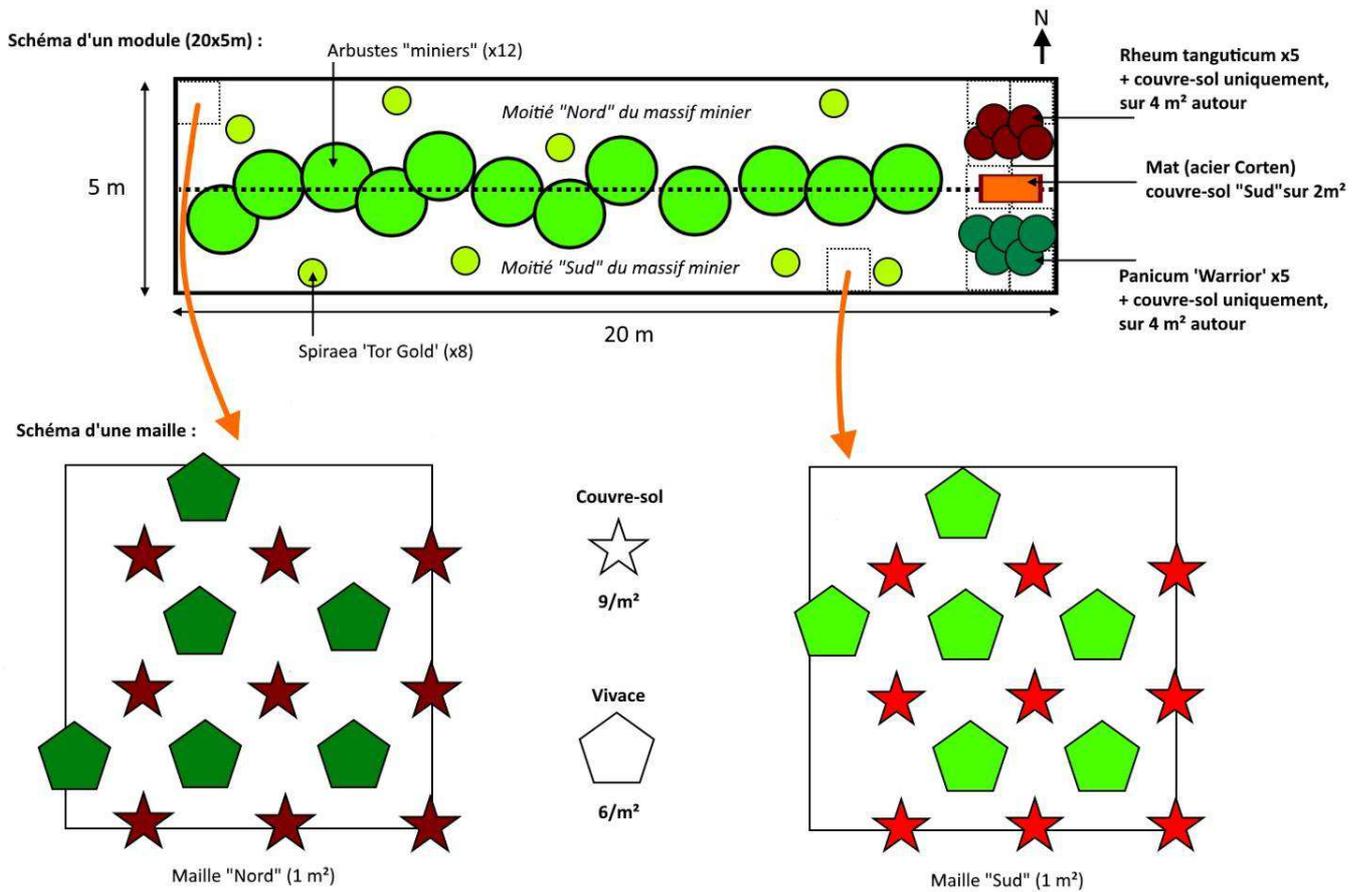


Schéma-type de plantation

Massifs de la Mine (Entrée Auchel Nord)



Un panneau d'information expliquera le choix des végétaux et les modes de gestion. Pour sa forme, il reprend le modèle préconisé par la chaîne des parcs pour les belvédères. Un panneau sera également implanté au niveau de la forêt de l'étrange.

La Forêt de l'Etrange

Cet espace évoque les forêts houillères du Carbonifère, il y a environ 300 millions d'années. Cette époque a vu l'apparition des premiers grands arbres, et leur lente décomposition au fil des millénaires a permis la formation d'une roche organique : le charbon.

Ici, les arbres, arbustes et vivaces sont primitifs (ginkgo, fougères...), ont une "allure préhistorique", ou possèdent simplement des feuillages exubérants évocateurs.



La Forêt sera organisée en modules linéaires de 100 m² (20x5m) comprenant chacun :

- Des arbres de grande taille (>10m)
- Des arbres de petite taille (<10m)
- De grands arbustes (2 à 5m)
- De petits arbustes (<2m)
- Des vivaces couvre-sol (à raison de 9/m²)
- Des fougères (à raison de 4/m²)
- Des vivaces hautes (à raison de 4/m²)

Arbres



Ginkgo biloba



Araucaria araucana



Nothofagus



Magnolia grandiflora

Arbustes



Tetrapanax papyrifera



Decaisnea fargesii



Sciadopitys verticillata



Fatsia japonica

Fougères



Dryopteris filix-mas



Osmunda regalis



Asplenium scolopendrium



Woodwardia unigemmata

Vivaces



Aruncus dioicus



Dicentra spectabilis 'Valentine'



Rodgersia pinnata



Epimedium 'Amber Queen'

Schéma d'un module (5x20m) :

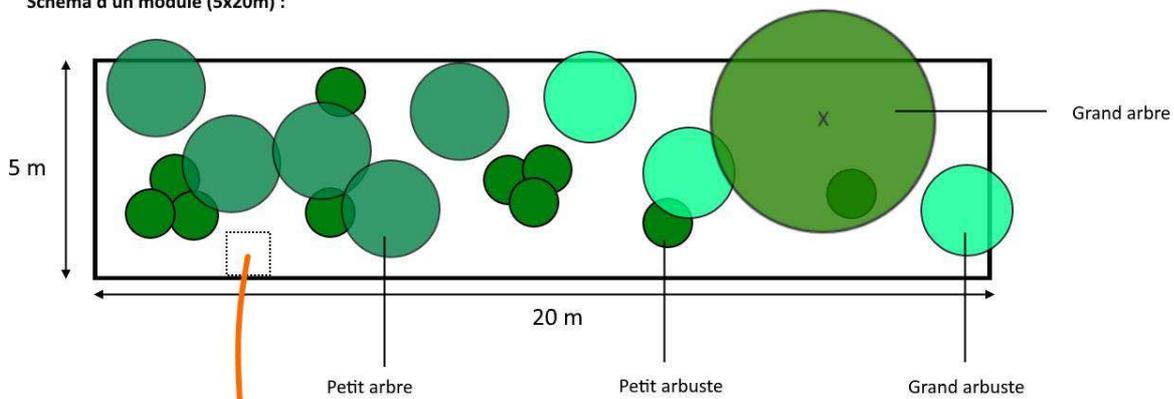
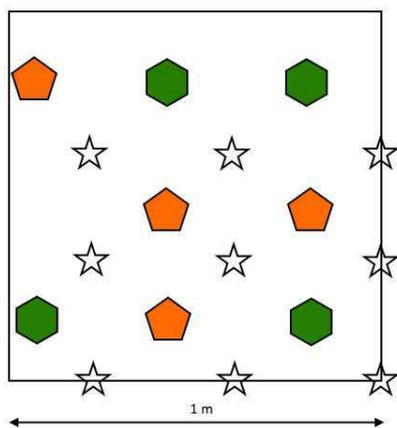


Schéma d'une maille (1 m²) :



- ☆ Couvre-sol (9/m²)
- ⬡ Fougère (4/m²)
- ⬠ Vivace (4/m²)

-> à chaque m², changer aléatoirement
 * de couvre-sol
 * de fougère
 * de vivace

Schéma-type de plantation

**Forêt de l'Etrange
 (Entrée Auchel Nord)**

ENTREE AUHEL FOSSE N°5

En accompagnement végétal, l'alignement vieillissant de Peupliers d'Italie sera remplacé par des Ginkgo à port colonnaire, ce qui permet de retrouver l'esprit "préhistorique" (cet arbre est aussi utilisé dans la "Forêt de l'Etrange"), tout en focalisant le regard vers le Terril 14.

De chaque côté de la route d'accès, des couvre-sols limitent l'entretien, et sont complétés de petits arbustes aux couleurs automnales flamboyantes (rouge, orange), référence cette fois aux couleurs évoquées par les "massifs des puits de mine".



Un seul arbre dans cette zone : le Ginkgo colonnaire



Ginkgo biloba 'Fastigiata'

Arbustes :



Spiraea betulifolia 'Tor Gold'



Spiraea 'Goldflame'



Berberis 'Admiration'

Couvre-sol :



Ceratostigma plumbaginoides



Acaena 'Kupferteppich'



Helianthemum 'Fire Dragon'

ENTREE LOZINGHEM

Elle correspond à l'entrée technique actuelle. Les plantations refléteront la proximité avec les espaces agricoles et la référence à la toponymie « la ceriseraie ».

-  Forêt
-  Prairie
-  Gazon
-  Parvis en béton
-  Massif
-  Chemin
-  Fossé
-  Talus
-  Arbre
-  Arbuste



Cet espace sera donc planté de grands arbustes et d'arbres d'aspect "champêtre" :



A leur pied, des vivaces elles aussi d'aspect champêtre compléteront le tableau en une sorte de "prairie reconstituée" et fleurie.



Aster ageratoides



Cephalaria gigantea



Salvia nemorosa



Geranium 'Orion'

Entre les rangs déterminés par ces massifs (3 m de large), des bandes tondues seront conservées sur 2 m de largeur.

Schéma d'un module (15x3m) :

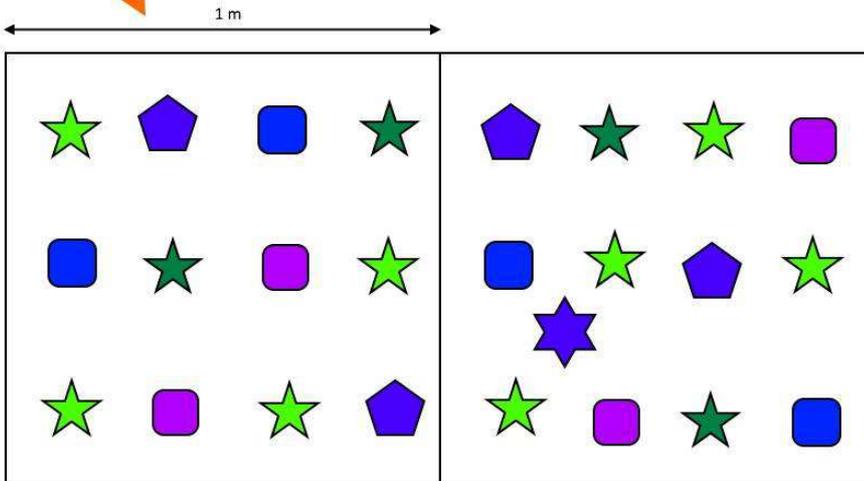
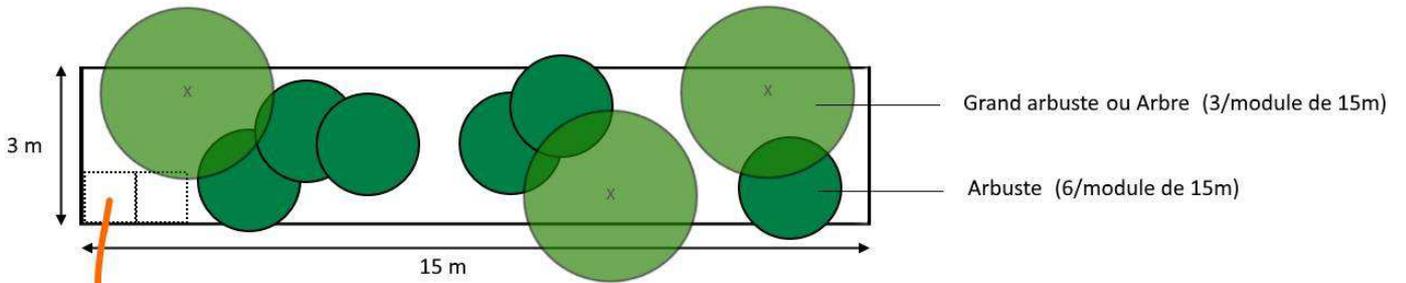


schéma pour 2 m² successifs

-  *Sesleria autumnalis* (4/m²)
-  *Deschampsia cespitosa* (2/m²)
-  *Geranium 'Orion'* (2/m²)
-  *Salvia 'Caradonna'* (2/m²)
-  *Stachys 'Hummelo'* (2/m²)
-  *Aster ageratoides* (1 tous les 2m²)

Schéma-type de plantation

Entrée Lozinghem

+ 1 Vivace géante tous les 4 m²
 (changer de variété à chaque fois)

+ 8 bulbes/m² d'une variété
 (changer de variété à chaque m²)

ENTREE MARLES LES MINES

A la jonction du fossé Renard et du fossé de la Vallée Carreau, cette « porte » est également en lien avec les nombreux circuits de randonnées du secteur. Cet accès permettra d'offrir aux randonneurs la possibilité de faire une boucle de promenade dans un site pleinement réhabilité.



-  Forêt
-  Prairie
-  Gazon
-  Parvis en béton
-  Massif
-  Chemin
-  Fossé
-  Talus
-  Arbre
-  Arbuste



Modules arbustes et vivaces

Le thème de l'eau, très présente dans ce secteur, est développé à l'aide de modules de 100 m² (20x5m) avec des arbres, des arbustes, des vivaces couvre-sol, des vivaces hautes et des bulbes. Ils seront pour la plupart panachés de blanc, et/ou à feuillage/floraison blanche, bleue ou violette. Entre les modules, des bandes seront laissées en prairie et également plantées de bulbes pour animer encore davantage le lieu.

Arbres



Metasequoia glyptostroboides



Crataegus 'Gireoudii'



Magnolia virginiana

Arbustes



Cephalanthus occidentalis



Rosa glauca



Salix 'Nancy Saunders'



Berberis 'Silver Beauty'

Vivaces



Brunnera 'Jack Frost'



Hosta 'Halcyon'



Iris sibirica



Lamium 'White Nancy'



Corydalis 'Spinners'

Schéma d'un module (20x5m) :

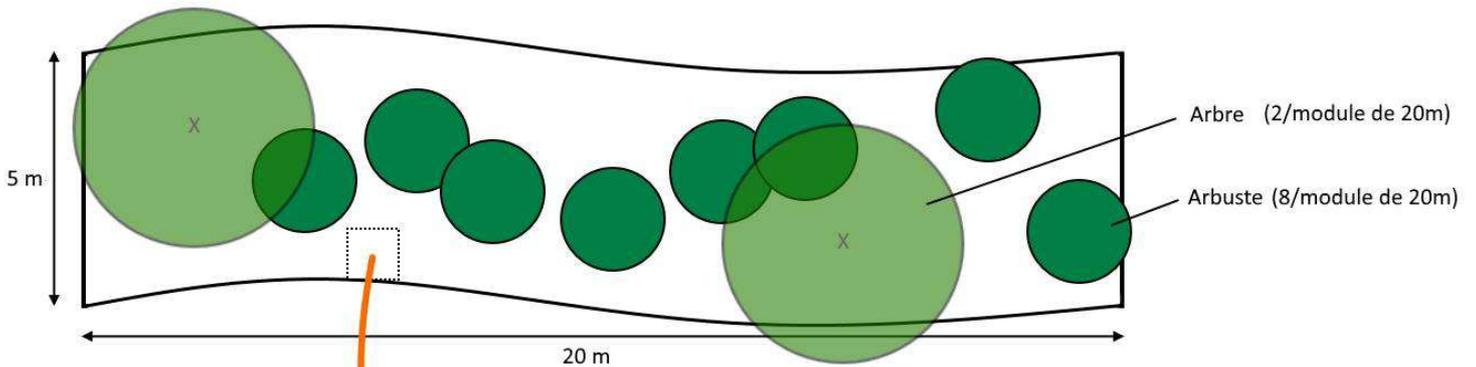
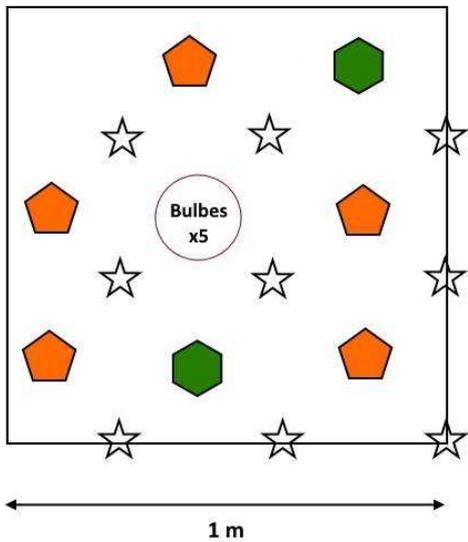


Schéma d'une maille (1m²) :

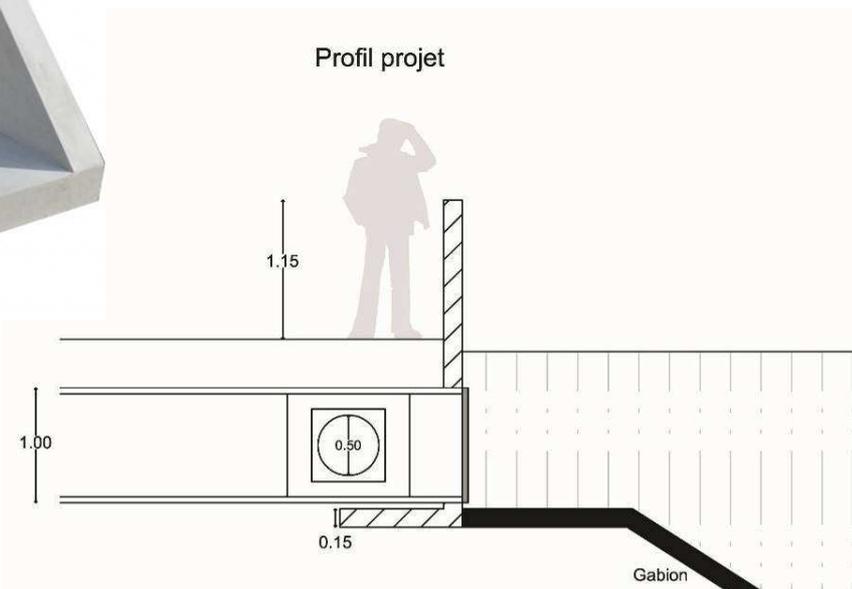
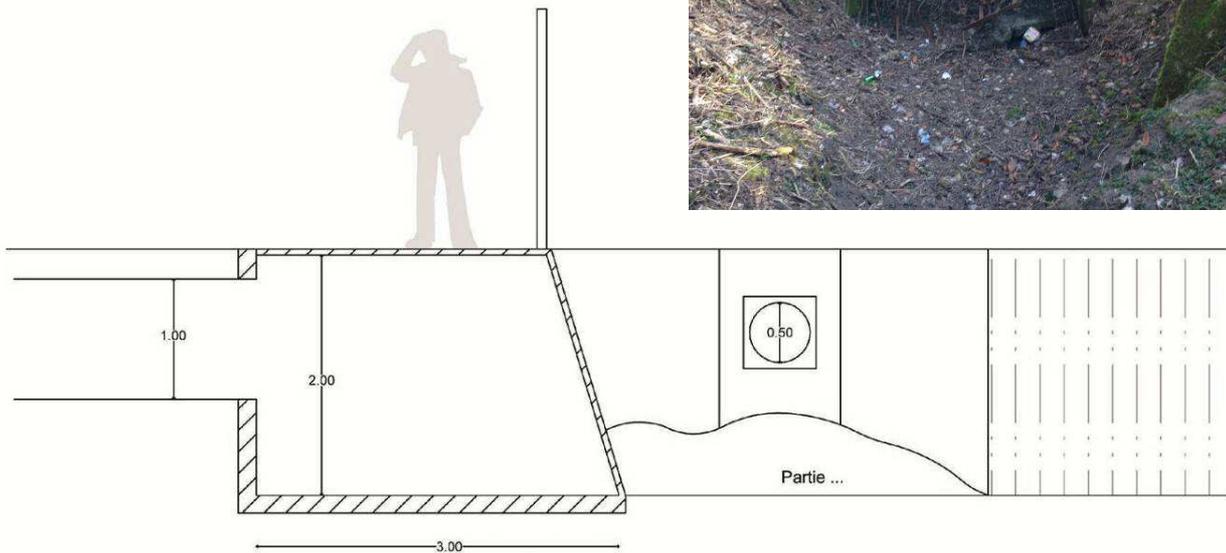


- ☆ Couvre-sol (9/m²)
 - ⬠ Vivace (5/m²)
 - ⬡ Fougère (2/m²)
- + 5 bulbes/m² d'une variété
- > à chaque m², changer aléatoirement :
- * de couvre-sol
 - * de vivace
 - * de fougère
 - * de bulbe

Schéma-type de plantation - Entrée Marles-les-Mines

Tête d'aqueduc

L'ouvrage existant est simplifié avec une seule tête d'aqueduc adaptée à la taille des tuyaux d'évacuation (environ 1m de diamètre).



ENTREES SECONDAIRES

Elles sont souvent en retrait par rapport aux axes principaux et leur accès limité aux riverains. Leur composition est plus sommaire que pour les entrées principales, mais dans le même esprit.

Certaines entrées actuelles seront condamnées et fermées car mal implantées ou trop nombreuses. Il est primordial de donner une « valeur » au site. Il ne peut plus rester ouvert de toute part et chaque entrée doit démontrer qu'il s'agit d'un lieu particulier, fragile, qui mérite du respect.



ENTREE CHEMIN DE MARLES COTE LOZINGHEM

C'est une entrée très ancienne (ancien chemin rural). L'implantation de la « porte » se fait juste à l'entrée du site, à l'orée du bois. Il n'y a pas de signalisation au niveau de la rue.

ENTREE AUCHEL – FOSSE N°3

Cette entrée est complémentaire de l'entrée principale de la Fosse n°3. Elle est implantée dans l'axe de la perspective vers le T23.

ENTREE AUCHEL – CORONS D'AUCHEL COTE FOSSE N°3TER

Elle est implantée dans le prolongement de la rue de Soissons. Elle traverse un petit espace vert en partie aménagé (plateau multisports).

ENTREE CHEMIN DE LA VALLEE CARREAU COTE MARLES LES MINES

Cette porte est implanté au niveau du croisement entre le chemin de la Vallée carreau et le chemin du cavalier de la fosse n°5. Elle est directement connectée au réseau de voies qui draine les corons de Marles les Mines.

ENTREE RUE DE SIROCCO

Cette porte permet de relier l'entrée principale sur Marles les Mines directement. Elle relie également le chemin agricole qui mène à Lozinghem.

SUPPRESSION D'ENTREES

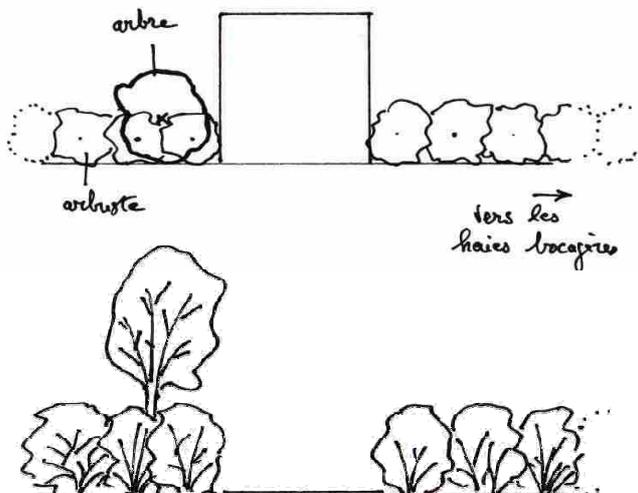
Il faut canaliser les entrées au site afin de souligner qu'il s'agit d'un espace précieux à préserver. De nombreuses entrées parasites ou trop confidentielles doivent être supprimées (points rouges sur la carte de la page précédente).

- Sur Lozinghem, l'entrée face au château d'eau ne semble pas très empruntée. De plus, elle est implantée au fond d'une ruelle peu accueillante. La création d'une nouvelle entrée routière côté Lozinghem va rendre superflu cet accès très confidentiel.
- En frange avec les Corons de la fosse N°3 d'Auchel, il existe une multitude d'entrées plus ou moins aménagées. Elles sont toutes implantées dans des espaces d'accès peu aisé. Dans cette section, il semble préférable d'orienter le public sur les deux entrées dans la perspective de la rue de Soissons.
- Au pied du T14, l'entrée Boulevard de la Paix est dangereuse (Vitesse des véhicules excessive et pas de passage piéton protégé). Cette entrée est supprimée.
- Sur Marles les Mines, l'accès depuis un chemin reliant la rue de Marseille est supprimé car il est particulièrement inconfortable et imperceptible.

UNE CONFIGURATION HOMOGENE

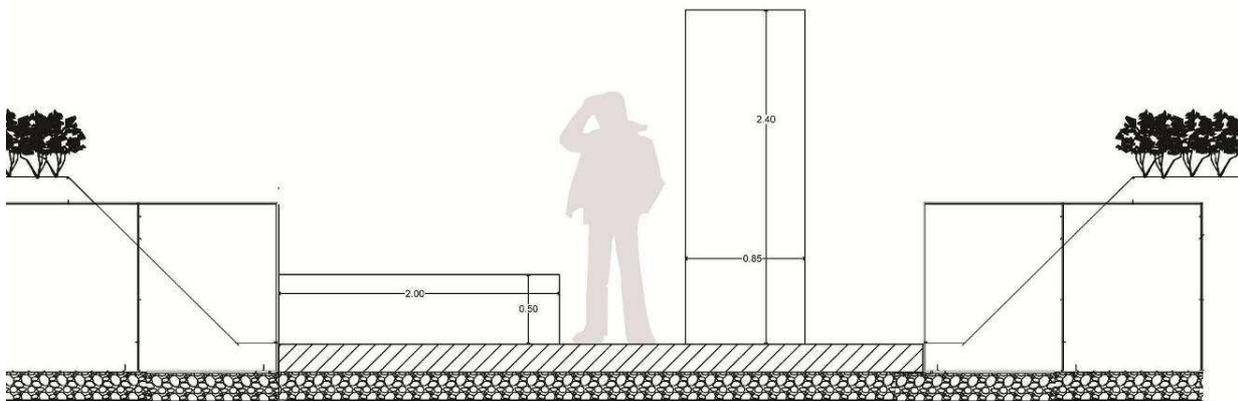
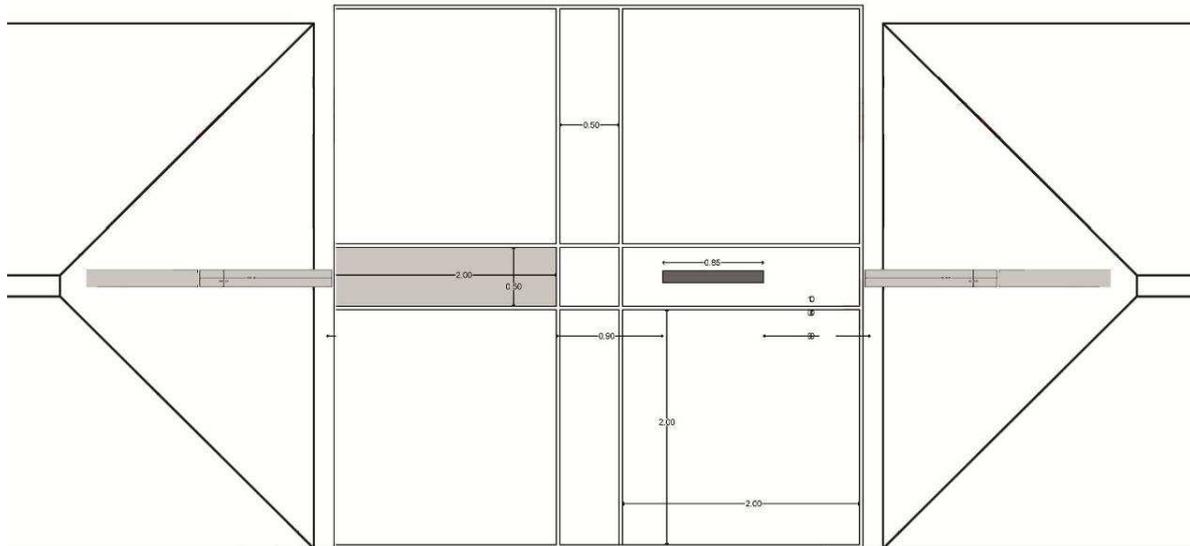
Elles sont souvent en retrait par rapport aux axes principaux et leur accès limité aux riverains. Leur composition est plus sommaire que pour les entrées principales, mais dans le même esprit.

Contrairement aux entrées principales, les entrées secondaires seront plantées des mêmes essences végétales en combinant des espèces locales et des espèces horticoles.



Haie délimitant le site et en empêchant l'accès. Mélange d'arbustes indigènes et ornementaux. Intégration dans la haie périphérique

L'accès piéton est limité à 90cm de large (fauteuil roulant). Il est cadré par un banc en béton et le panneau d'accueil. Des éléments en béton en « L » sont intégrés dans les talus implantés de part et d'autre des entrées.



PROTECTION DU PARC

UN SITE BIEN DELIMITE

La matérialisation de points d'entrées entraîne forcément la limitation du nombre de passages. Cela induit également la nécessité de clore le site de manière efficace sur tout le pourtour. Le parc, ainsi mis en valeur et protégé, sera identifié comme un espace de qualité à respecter. En canalisant les flux sur les entrées aménagées, les circulations « sauvages » seront limitées et la vocation du parc clairement identifiée.

Les clôtures engendrent des coûts et un impact paysager significatif. Il faut travailler sur ces deux points pour assurer une bonne fermeture du site à moindre coût et avec une faible perception. Il existe une multitude de variantes à adapter à chaque particularité du site.



FRANGES INACCESSIBLES

Le site profite d'un linéaire important de limites avec les riverains déjà clôturées (fonds de jardins, clôture agricoles...). De plus, la présence d'une bande privative renforce la protection du site.

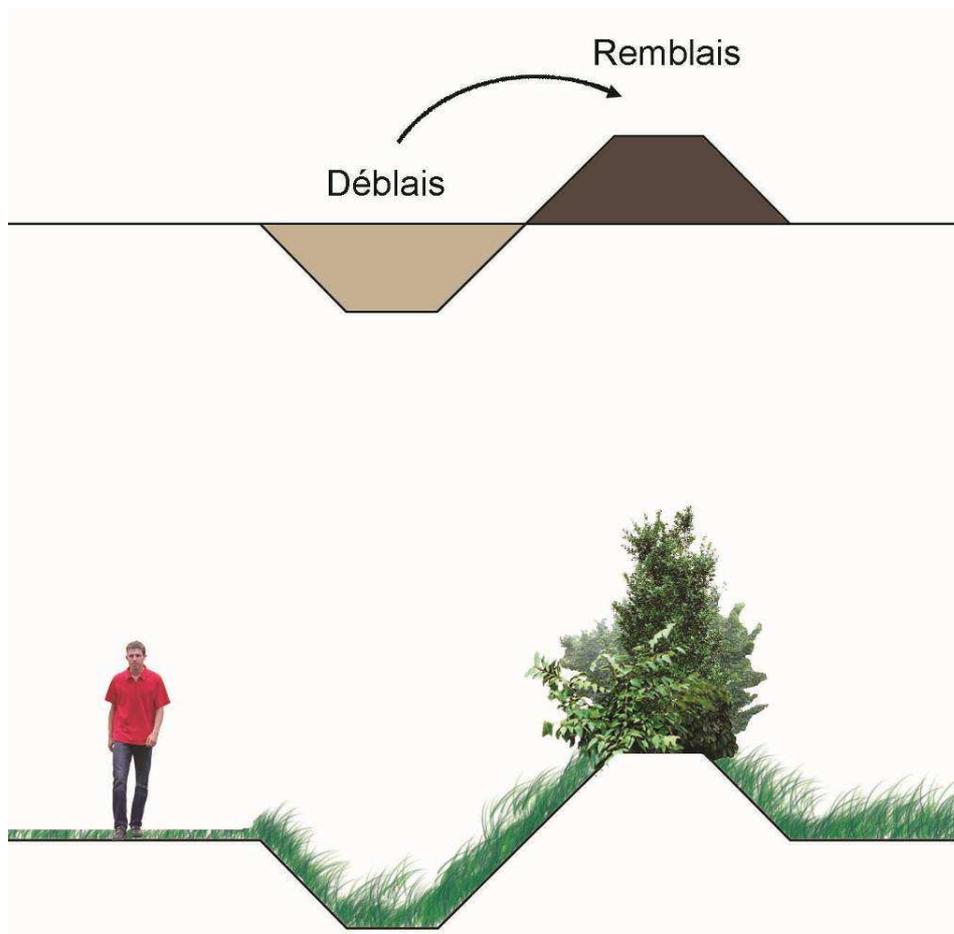
BARRIERES NATURELLES

Il suffit parfois de profiter des barrières naturelles (talus et fossés) souvent complétées par l'absence de chemin. De longues sections demeurent ainsi infranchissables malgré l'absence de clôture. Sur de longs linéaires, il suffit parfois de prolonger ces barrières naturelles et éventuellement de les compléter par des plantations défensives.

FOSSE ET TALUS

Sur certaines franges, il sera nécessaire de mettre en place une barrière efficace contre les motos et les quads. La solution la plus simple est de creuser un profond fossé (3m de large pour 1m de profondeur) et d'utiliser les déblais pour former un talus de même hauteur et de même largeur. L'ensemble du dispositif constituer un talus de 2m de haut avec une pente assez forte (45° environ).

Dans certaines séquences, ce dispositif peut rehausser un mouvement de terres déjà présent. La plantation d'une haie d'épineux renforcera le dispositif anti-pénétration.

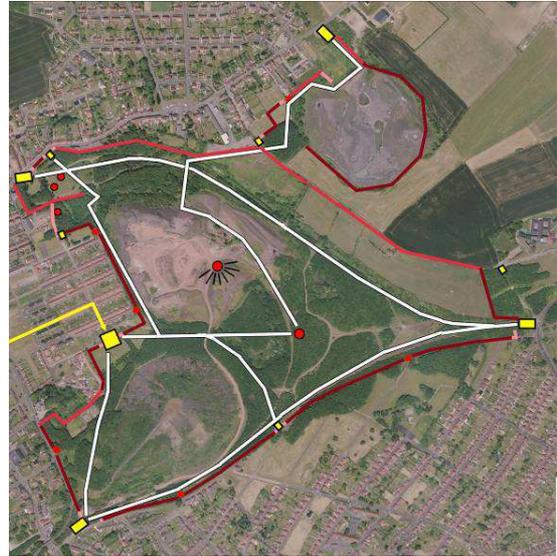


DES BOUCLES DE PROMENADES

CHEMINS STRUCTURANTS

L'objectif est de constituer un réseau très simple et efficace. Les chemins principaux permettent de relier les entrées principales entre-elles, ainsi que les pôles d'intérêt du site (points forts). Il serait opportun de donner des noms à ces chemins afin qu'ils deviennent des éléments de repères simples et évidents. Le réseau ainsi constitué permettra au promeneur de varier ses visites en empruntant des boucles différentes. Il y a ainsi 4 grands axes :

- Le cavalier de la fosse n°3.
- Le cavalier de la fosse n°5.
- Le chemin de la Vallée carreau.
- Le chemin des trois terrils.



Ces chemins drainent la totalité du site à partir des entrées principales. Ils sont continus et fluides afin de participer pleinement à la lecture du site. Il est important de générer une ossature claire permettant aux visiteurs de bien appréhender l'ensemble du parc et ses points forts.

ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Afin de permettre le passage de tous, y compris l'ensemble des Personnes à Mobilité réduite, il faut aménager un chemin en pente douce de 5% maximum.

Par exemple, au pied du T14, la différence de niveau entre le terrain de football (Corons d'Auchel) et les anciens services techniques n'étant que de 2m, ce principe est relativement facile à mettre en application : Il suffit d'araser les reliefs « paysagers » est une partie des boisements et de retrouver l'image de la plateforme qui existait au pied du terril et sur laquelle arrivait les wagonnets par téléphérique.

CAVALIER DE LA FOSSE N°3

Il relie Auchel Nord (au niveau de l'ancien carreau de fosse n°3) à Marles les Mines. Il est presque continu. La seule anomalie à corriger est une modification d'altimétrie dans la partie centrale. Le chemin descend dans une légère dépression sur une centaine de mètres puis il est rehaussé de quelques mètres sur une centaine de mètres. La planimétrie sera rétablie afin de redonner la cohérence au chemin dont l'assise servait jadis au passage d'une voie ferrée.

CAVALIER DE LA FOSSE N°5

Il relie Auchel Centre (au niveau de l'ancien carreau de fosse n°5 au pied du T14) à Marles les Mines. La problématique diffère du précédent cavalier : il s'agit ici de chicanes qui viennent rompre la continuité du tracé. La continuité du tracé est rétablie pour bien souligner la vocation du chemin et son histoire.

CHEMIN DE LA VALLEE CARREAU

Ce très vieux chemin passe entre les terrils T14 et T23. Il est prolongé vers le nord pour relier l'entrée d'Auchel Nord. Il s'agit de « boucler » le site dans une partie aujourd'hui inaccessible suite à l'exploitation du T23 . Le chemin sera alors parallèle aux corons dont il restera séparé par un fort talus protecteur. Il fera ainsi partie intégrante du parc.

CHEMIN DES TROIS TERRILS

C'est un des enjeux majeurs du site. Il s'agit de relier des bouts de chemins existants mais mal connectés entre eux depuis Auchel Centre à Lozinghem en passant par les points forts du site. Sur certaines séquences, il est parfois plus simple de créer de nouveaux chemins plus directs et plus fonctionnels.

Depuis Lozinghem, le chemin trouve facilement sa place entre le terril T13 et les parcelles privées pour relier le chemin de Marles.

La transition vers le fossé Renard est aujourd'hui délicate pour le grand public car il n'existe qu'un chemin rural fortement pentu. L'acquisition de la parcelle « Desquesnes » (ancienne carrière de craie remblayée par des matériaux divers) permettra la création d'un chemin plus confortable avec notamment une pente très adoucie.

Pour rejoindre le « Terrilscope » le chemin suit la base du T23 remis en valeur. Ce nouveau chemin épousera la forme du relief recréé pour permettre un accès confortable pour tous.

Le chemin suit alors l'axe de composition majeur du site entre l'entrée principale et « le Terrilscope ».

La connexion vers l'accès fosse n°5 (au pied du T14) est le secteur le plus délicat. Le passage est aujourd'hui impossible dans de bonnes conditions à cause d'une différence de niveau importante au niveau des anciens services techniques (5 m). Les bâtiments des anciens services techniques renforcent cet effet de barrière. Hors, la différence de niveau entre l'entrée principale et l'entrée par la rue d'Orléans n'est que de 2m. Il suffit « d'entailler » les reliefs paysagers réalisés lors des aménagements du site en 1993 pour retrouver une continuité piétonne confortable.

CHEMINS SECONDAIRES

Il faut intégrer les usages actuels au nouveau projet, en particulier les accès aux belvédères (T14), en les canalisant sur des chemins plus appropriés. Les chemins secondaires aménagés visent à permettre l'accès à des points attractifs secondaires, à relier les axes principaux depuis des entrées piétonnes ou encore proposer d'autres boucles de promenades.

CHEMIN DE LOZINGHEM

Pour accéder à chaque point haut, l'idée est d'offrir un accès direct par un escalier et un accès plus doux, en pente douce. Il est possible pour le promeneur de monter d'un côté et de descendre de l'autre pour plus de confort, ou pour éviter de faire demi-tour. Les deux extrémités des accès aux belvédères se raccrochent toujours au même cheminement dont ils constituent une variante.

Le chemin implanté sur le versant nord du terriL T13. Depuis l'entrée par Lozinghem, la montée est progressive avec une vue intermédiaire sur la plaine des



Flandres. La pente sera relativement douce, mais pas aux normes PMR (chemin de 250m pour un dénivelé de 20m, soit une pente de 8% environ). La descente se fait directement par un escalier implanté dans le prolongement de l'ancien chemin de fer aérien (téléphérique) depuis la fosse n°3.

CHEMIN AGRICOLE SUR MARLES LES MINES

Le chemin de randonnées est laissé tel quel. Côté Marles les Mines, le chemin avec une pente de 30%, boueux est impraticable par temps pluvieux. Il devient praticable pour le grand public par la mise en place d'un chemin en lacets.

LIAISONS AVEC LE FOSSE RENARD

Le chemin rural qui relie le fossé renard sera aménagé en seconde phase (en lien avec les aménagements pour la gestion des eaux pluviales). Il deviendra moins pentu et plus facile d'accès. Le prolongement vers le bois pourra se faire dès la première phase. Le chemin reprend en grande partie un chemin déjà existant.

TYPE DE REVETEMENT

L'objectif est d'offrir des chemins accessibles à tous, confortables en tout temps et pratiques.

MATERIAUX

Deux matériaux différents seront mis en œuvre pour renforcer la distinction entre les espaces miniers (terrils, anciennes fosses et cavaliers) et les espaces agricoles (existants ou recréés). Le schiste couleur rouge, sera utilisé en référence à la mine, tandis que le sable stabilisé de Marquise, très clair, sera utilisé en partie rurale.

CHEMINS PRINCIPAUX

Ils se caractérisent par large emprise : 3m. Ils sont accessibles aux véhicules d'entretien ou de secours (fondation adaptée). Il n'y a pas de bordure afin de minimiser leur impact dans le paysage. Ils répondent aux normes PMR (personnes à Mobilité Réduite) et de préférence horizontaux. Si nécessaire, la pente sera toujours inférieure à 4 ou 5%. Il s'agit de la montée vers le belvédère ou les descentes vers le fossé Renard.

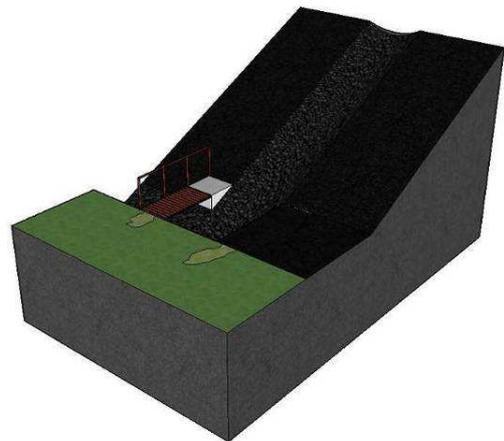
CHEMINS SECONDAIRES

Ils se caractérisent par emprise réduite : 1m. Ils sont accessibles aux piétons uniquement. Il n'y a pas de bordure afin de minimiser leur impact dans le paysage. Ils ne répondent pas systématiquement aux normes PMR (personnes à Mobilité Réduite). Ils permettent des raccourcis et peuvent présenter des pentes assez raides (de 10 à 30%).

CHEMINS POUR SPORTIFS

Le site n'aura pas de vocation sportive, les activités actuelles pourront perdurer à travers quelques parcours alternatifs "spécial sports", distincts des chemins aménagés. Ces chemins de traverses permettraient aux promeneurs de déambuler tranquillement sur les chemins aménagés sans être bousculés par les coureurs ou les cyclistes. L'idée est d'offrir une multitude de possibilités de parcours que les organisateurs pourront baliser de manière provisoire à la chaux.

L'usage de la peinture sera proscrit est les rubans devront être retirés après le passage des sportifs. En cas de non respect de ces règles, l'organisateur de la course ne recevra plus d'agrément pour une autre activité sur le site. Sur le terri 14, le chemin se divise en deux rampes d'accès au sommet (une pour monter et une pour descendre ?). Des cailloux ont été enlevés de la noue afin de permettre la liaison entre les deux chemins. La mise en place d'une petite passerelle permettra de passer au dessus de l'écoulement des eaux pluviales.



LES BELVEDERES

UN CHAPELET DE BELVEDERES

Le classement et la protection du T14 nécessite un accès plus confidentiel. L'idée est d'offrir une multitude de panoramas partiels et complémentaire les uns des autres offrant un résultat global similaire à la vue depuis le sommet du T14 mais décomposé en de multiples facettes

Le belvédère sur le T23 remodelé deviendra un des points forts du site. Il offre un panorama exceptionnel sur le bassin minier avec un cadrage magnifique entre le T14 classé et le T13. Le chemin pour y accéder est en pente douce, confortables pour toute la famille, voir même les PMR (Personnes à Mobilité Réduite).



D'autres belvédères ponctuent la promenade et offrent d'autres visions du site ou vers des lointains : depuis le T13, le « terriscope » ou le chemin de Marles.

BELVEDERE DU T14

Le belvédère du T14 est le seul à offrir une vue à 360°. Il est particulièrement haut et la vue est splendide. Mais son ascension étant difficile. Son accès restera libre mais plus discret.



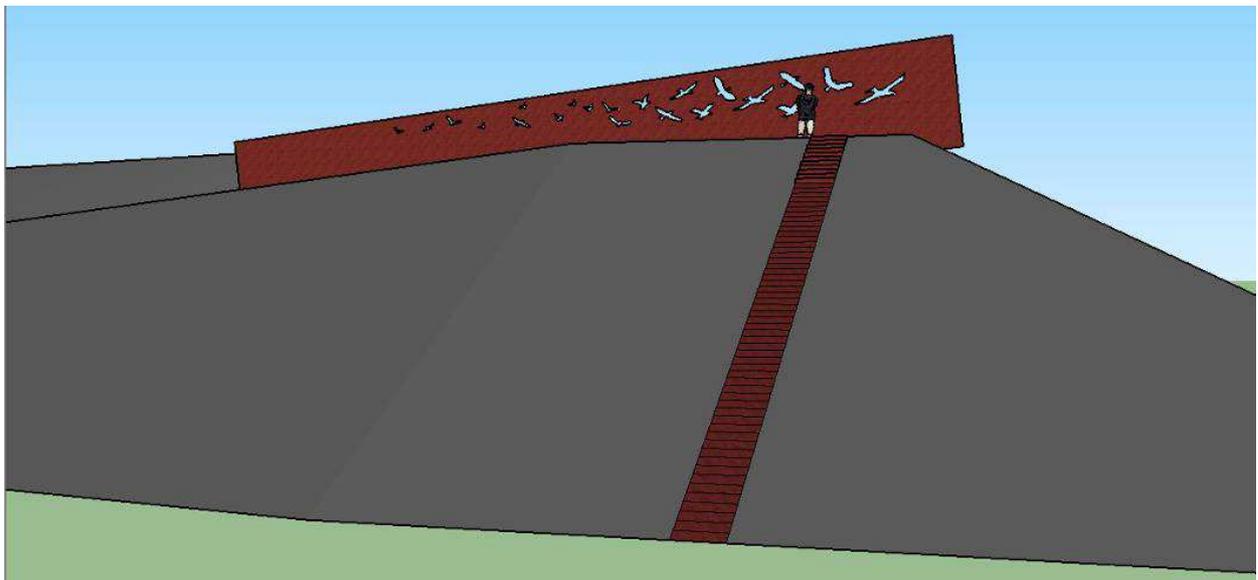
La constitution très originale du T14 a amené à la création d'un niveau intermédiaire avant le terril conique proprement dit. Ce point haut offre un joli panorama sur la chaîne des terrils. Il deviendra lui aussi moins facile d'accès.

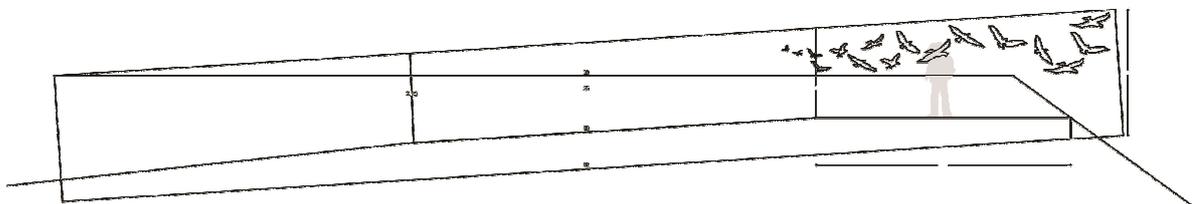
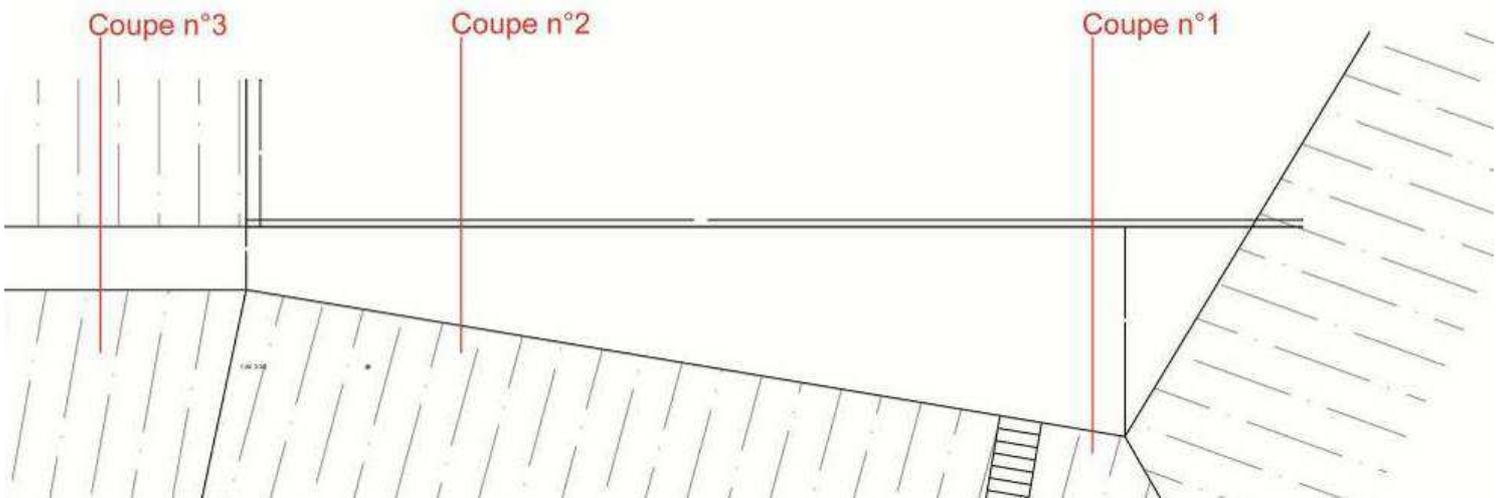
LE CHEMIN DE MARLES

Deux points de vue assez intéressants aux extrémités du chemin de Marles offrent de très belles vues sur le site.

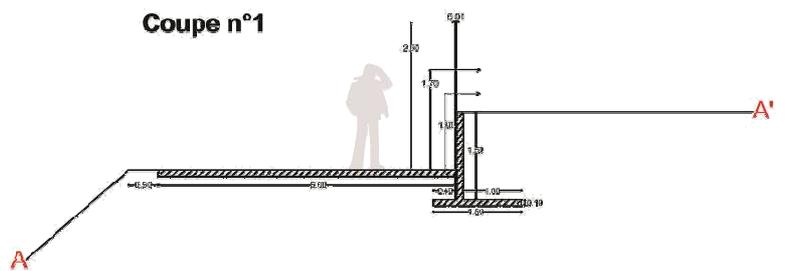
BELVEDERE DE LOZINGHEM

Il offre deux points de vue : un sur la plaine des Flandres vers le nord et un second vers le cœur du site et le T14 en arrière plan. Il constitue le quatrième point attractif du site. Un panneau métallique percé d'ouvertures visuelles sur le terril permet d'observer les oiseaux. Le dessin des percements en formes d'oiseaux sur le panneau implanté en biais constituera un point d'appel pour les promeneurs.

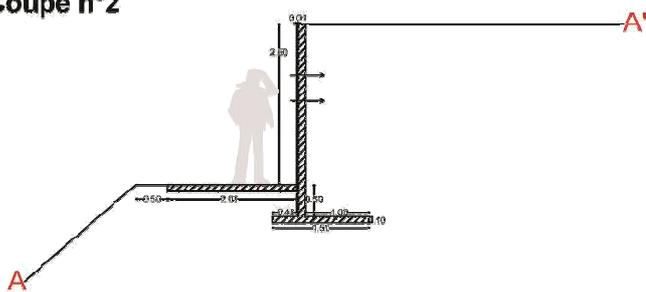




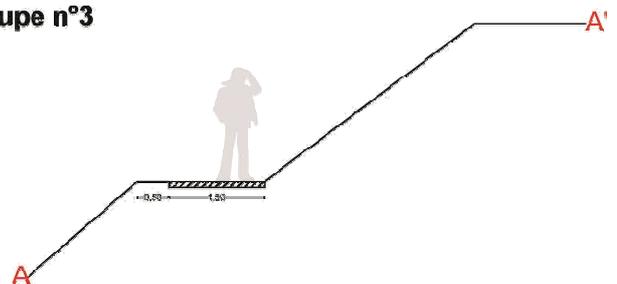
Coupe n°1



Coupe n°2



Coupe n°3



PRESENTATION SECTORIELLE

TROIS COMMUNES

Même s'il est conçu comme un ensemble homogène, le parc de la Vallée Carreau (le parc des prairies) est implanté sur trois communes. Ce chapitre permet de mieux situer les aménagements concernant chacune de ces communes :

- Auchel
- Lozinghem
- Marles les mines



AUCHEL

Entrée principale du parc :

Le parvis d'entrée est implanté dans la perspective de la rue de Soissons qui structure le Coron n°3. Des panneaux d'informations spécifiques indiquent le caractère particulier de site classé ainsi que le classement UNESCO. Les aménagements sont très simples et ils ne visent qu'un seul objectif : ouvrir la vue sur le monument.

Le chemin vers le sud permet d'accéder au pied du terril T14. Ce chemin suit l'ancien remblai qui forme l'assise au terril. Un fossé doublé d'une haie taillée interdit l'accès au terril qui devient un sanctuaire de nature.

Le chemin principale : passe entre les terrils T14 et T23 pour relier le cœur du site et notamment le « terriscope ». La traversée du bois offrira une image oppressante avec une végétation dense évoquant les tunnels sombres des mines.



Entrée par la fosse n°3 :

C'est l'entrée historique du site. Les emplacements des fosses sont matérialisés par des éléments verticaux originaux et évocateurs. L'ensemble de l'espace rappelle l'organisation initiale de la fosse (voies ferrées et bâtiments) : chemins, plantations, prairies. Il ne s'agit pas de retrouver les empreintes exactes des infrastructures, mais l'esprit de leur organisation générale. Les couleurs des plantations seront de dominantes rouge-jaune-orange-violet afin d'évoquer le feu, la force du charbon, l'industrie, l'énergie de la production minière.

L'origine du charbon est évoquée avec la forêt de l'étrange. Il ne s'agit pas de recréer un boisement du carbonifère, mais d'apporter une représentation des ambiances de ces boisements très particuliers.

Le vaste espace engazonné permet de valoriser les trois anciens puits de mines et l'imposant mur encore présent. Cette respiration offre également un espace pour les jeux libres et le feu d'artifice communal.

Les terrils T23 et T13 résultent de l'exploitation de la fosse n°3. Des perspectives intégrant les chemins sont ouvertes afin de retrouver ces liens visuels et symboliques très forts. Ces perspectives intègrent les corridors à lézards.

Entrée au pied du T14 :

La démolition des bâtiments et la réduction de l'emprise de la route en enrobé permet de donner à cette entrée un caractère similaire à celles de Marles les Mines et de Lozinghem : Une entrée lisible (signalétique et plantations soignées) mais sobre.

Un chemin en pente douce (4%) reliera l'entrée au pied du T14 à l'entrée principale située plus au nord. Les terrassements seront limités pour éviter des terrassements trop importants. Ils permettront de retrouver le « plateau » qui existait au pied du T14 pour accueillir notamment de téléphérique qui amené les bennes depuis la fosse n°5.

Le terril et les espaces connexes seront préservés par la mise en place d'un fossé associé à une clôture et une haie défensive. L'espace sera géré par des caprins laissés libres dans l'enclos. Le point de départ pour accéder au belvédère du T14 se fera au niveau des bâtiments démolis, à proximité immédiate de l'entrée depuis la rue d'Orléans. L'accès au terril T14 restera discret et limité aux randonneurs (passage canadien afin que les animaux en pâture ne puissent pas s'enfuir.).

Le terril T23

Après l'arrêt de son exploitation, l'idée est de retrouver l'impression d'un terril. Il ne s'agit pas de faire un « faux terril » aussi massif que devait être le T23, mais de retrouver son assise avec un volume conséquent permettant d'évoquer sa masse disparue. Le terril rehaussé par rapport à l'ancienne décharge d'ordures ménagères « reprend le dessus » avec des pentes significatives et sa forme circulaire parfaite.

Un sentier permet de relier le belvédère situé à près de 112m de haut. Une pente douce (moins de 4%) rend la promenade confortable pour tous, y compris les PMR (personnes à mobilité réduite).

Le « terril-o-scope »

Les pentes de la décharge sont adoucies par des remblais qui viendront renforcer la stabilité de l'ensemble et limiter l'apparition inopinée de détritiques divers. L'objectif est d'ouvrir les vues sur les terrils et notamment le T14. Il s'agit également de dégager la vue depuis le nouveau belvédère du T23. Il ne s'agit pas de tout défricher pour laisser un monticule tondu, mais d'offrir des cadrages visuels originaux et intéressants depuis de multiples points de vues. Lors de la promenade, le visiteur découvrira à travers ces fenêtres des panoramas contrastés.

Dans l'axe du chemin principal, la perspective débouche sur le point fort implanté au cœur du site : le « terril-o-scope ». Cet ensemble permettra de visualiser les imposants volumes des terrils avant leur exploitation (T13 et T23) et l'écrêtement plus récent du T14. Le point de vue sera également intéressant vers le sud et la « chaîne des terrils ».

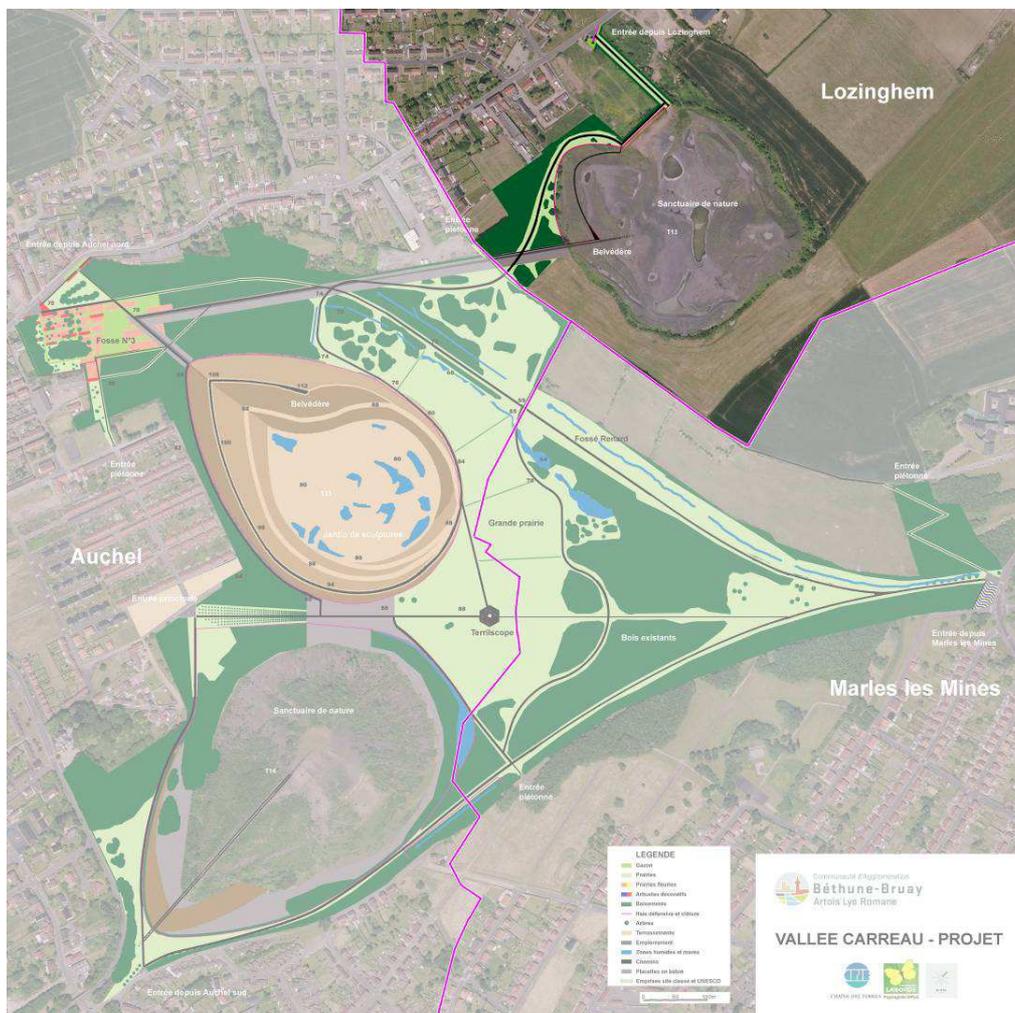
Pour finir, l'objectif est également de relier les belvédères en créant un axe reliant directement le T14 au T13 en passant par le T23.

LOZINGHEM

Les aménagements permettent de donner à cette entrée un caractère similaire à celles de Marles les Mines et d'Auchel : Une entrée lisible (signalétique et plantations soignées) mais sobre.

Le chemin principal est continu, fluide et accessible à tous (PMR). Il passe au pied du terril, traverse le bois. Il est prolongé depuis le chemin de randonnée actuel pour rejoindre directement l'ancienne fosse n°3 en passant pas le terrain Desquesnes.

Le terril T13 sera préservé en sanctuaire de nature par la mise en place d'un fossé associé à une clôture et une haie défensive. L'espace sera géré par des caprins laissés libres dans l'enclos. L'accès au belvédère restera discret et limité aux randonneurs (passage canadien afin que les animaux en pâture ne puissent pas s'enfuir.). Les actions sur le terril se limitent à cicatriser les multiples ravines (limiter l'érosion). L'objectif est de garantir la stabilité du terril.



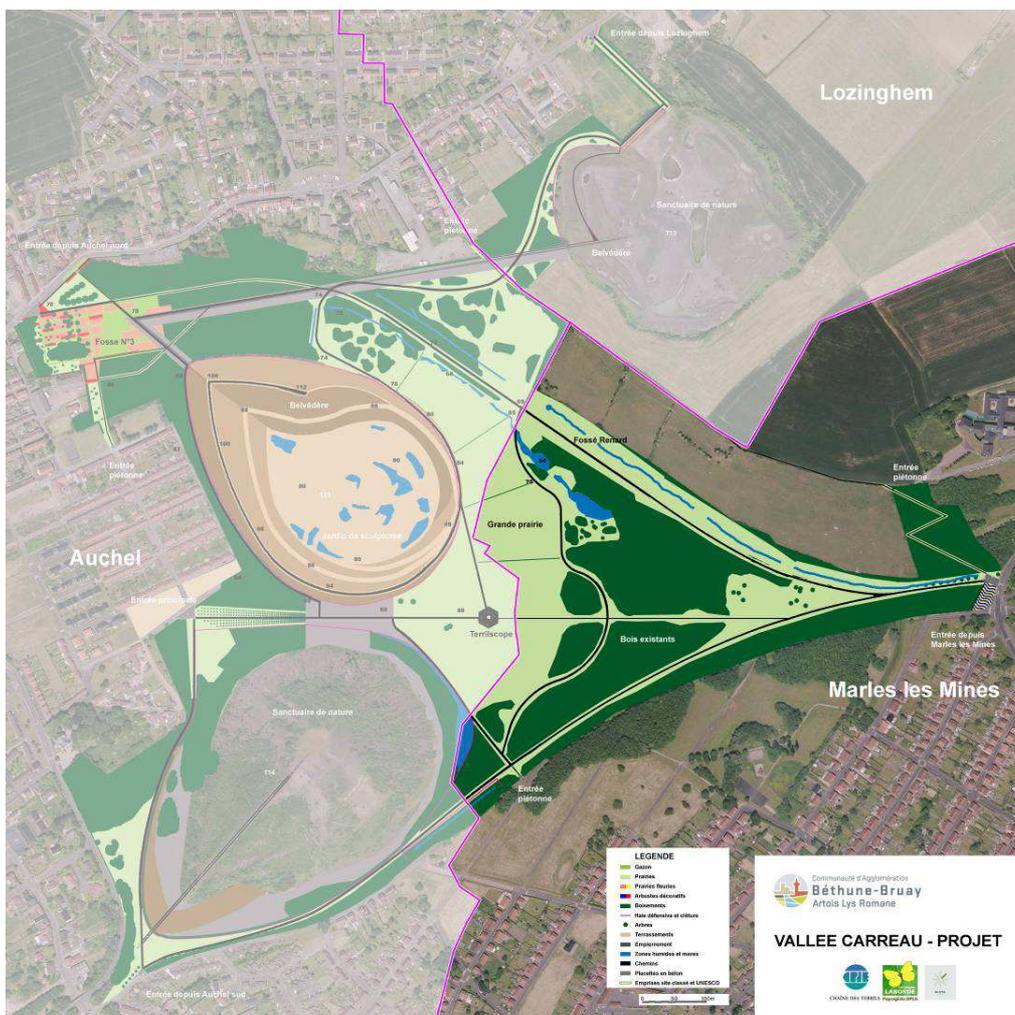
MARLES LES MINES

La proximité des parkings du stade et la jonction avec des rues structurantes rendent cette entrée particulièrement importante. Afin de la rendre perceptible, il faut réaliser un aménagement suffisamment fort avec un « signal » clair implantés au niveau d'une placette accueillante.

Les plantations sont élaborées afin de souligner la présence de l'eau (floraisons bleues et feuillages qui ondulent au vent). Les plantations suivant un tracé ondulant renforce cette impression d'eau.

Ces cavaliers forment des chemins directs et confortables vers les anciennes fosses. Le chemin de la fosse n°5 est en partie rectifié pour retrouver son tracé initial plus lisible (suppression de chicanes).

Le chemin qui remonte à travers bois présente une pente de 30% environ. Il devient praticable par la mise en place de lacets permettant une pente plus douce (8% environ).



UN SITE CLASSE

Même s'il est conçu comme un ensemble homogène, le parc de la Vallée Carreau intègre un site classé au niveau national, lui-même repris dans l'emprise du classement UNESCO.



Objectif 1 : Le modèle idéal des paysages

Le terril T14 est presque intact. Il correspond aux principes définis par la chaîne des parcs de modèle idéal des paysages en trois strates avec :

- Un espace ouvert et dégagé depuis l'entrée principale du site avec une vue magnifique du terril émergent d'un ourlet boisé.
- La préservation de l'ourlet boisé existant autour du terril et boisements d'espaces complémentaires.
- La gestion par des ovins pour retrouver et ensuite préserver l'aspect dénudé du terril.

Objectif 2 : Protéger le site

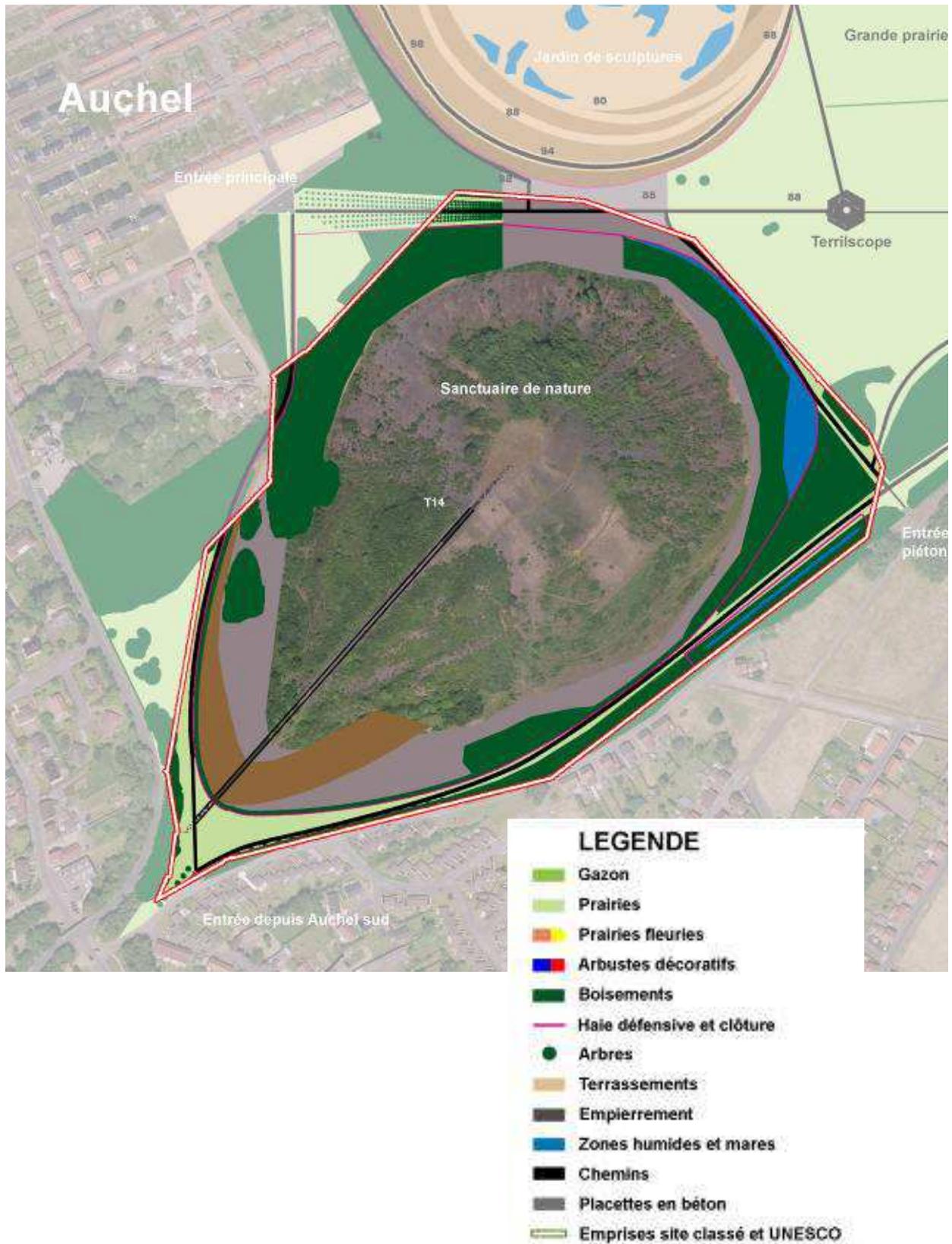
L'idée est de réduire au maximum l'accès au terril par la suppression des chemins existants et l'interdiction de pénétrer dans l'emprise du terril.

- Suppression de l'accès camion vers le site du T23 en cours d'exploitation (arrêt de l'exploitation fin 2019).
- Suppression des multiples chemins qui contournent actuellement le terril T14 et création d'une boucle de promenade en retrait du monument.
- Protection par des clôtures doublées de haies défensives disposées sur tout le pourtour de l'emprise du T14 et de la plateforme côté ouest.
- En référence au Plan de Prévention des Risques Miniers, suppression des bâtiments vétustes au pied du terril et des parkings. Il n'y aura plus aucun accès aux véhicules sur l'ensemble du site (hormis les véhicules de services et de secours).

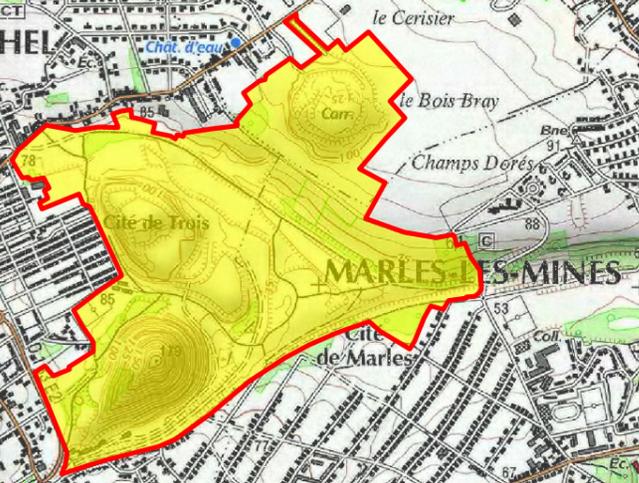
Objectif 3 : Accueillir le public

Il s'agit de permettre au public d'apprécier le site dans toute sa splendeur :

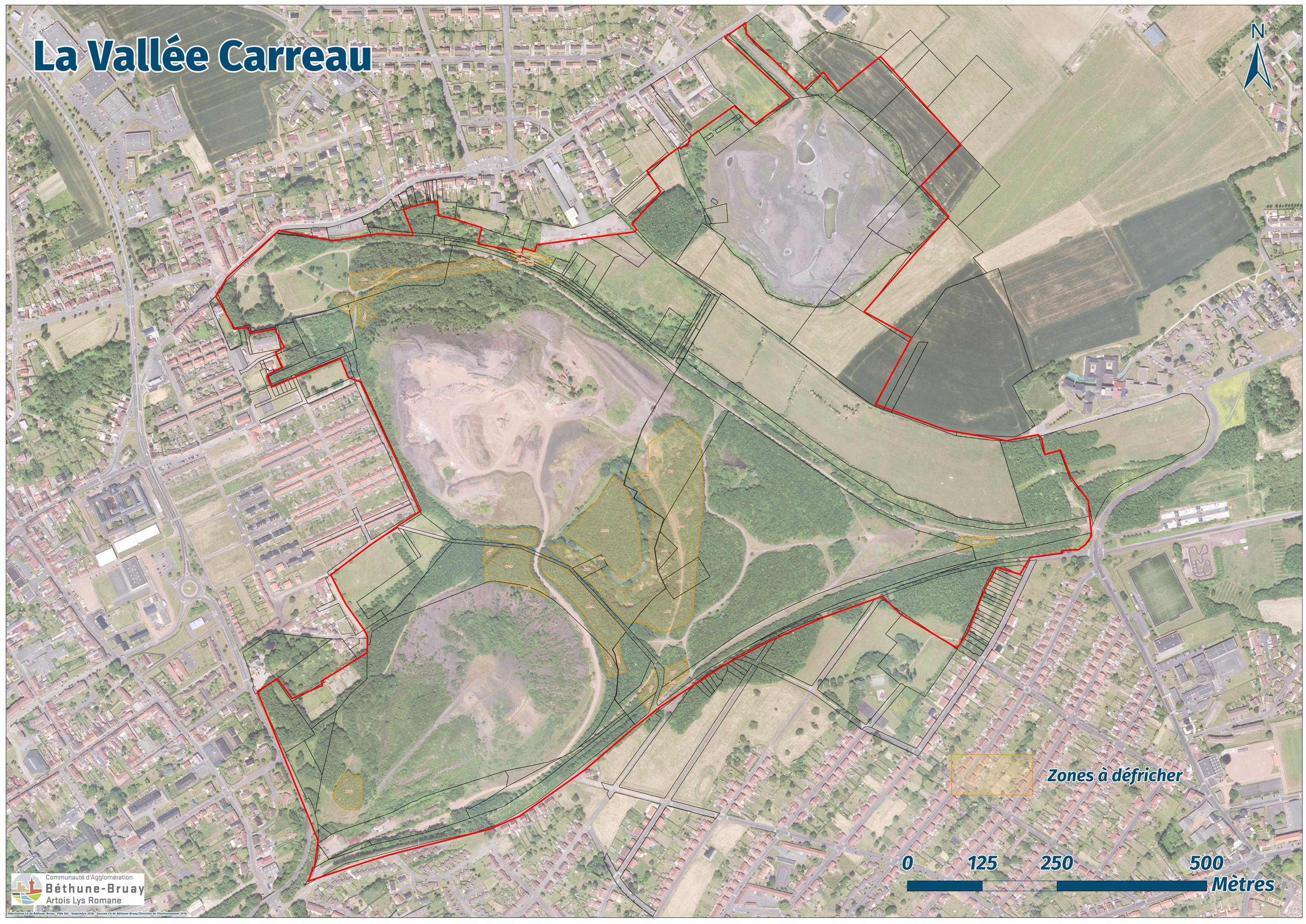
- Balisage du cheminement depuis la sortie d'Autoroute jusqu'à l'entrée principale.
- Présentation du site au niveau de l'entrée principale avec des panneaux rappelant la présence d'un site classé, ainsi que le classement par l'UNESCO.
- Le chemin de promenade en boucle autour du monument est accessible à tous et notamment aux PMR (personnes à mobilité réduite) qui pourront faire le tour du monument.
- Les belvédères sur le T23 et le T13 viendront compenser avantageusement le panorama depuis le T14. Le belvédère du T23 sera également accessible aux PMR et il offrira une vue extraordinaire sur le bassin minier entre les terrils T13 et T14.
- L'accès au sommet du T14 sera toujours toléré par le chemin rustique actuel. L'accès restera discret et la mise en place d'un passage canadien limitera le passage à un public plus « sportif ».



La Vallée Carreau



La Vallée Carreau



Zones à défricher



